

Ecoles de devoirs

Etat des lieux des réalisations, des besoins et des enjeux

2008-2011 - FWB



Table des matières

TABLE DES MATIERES	1
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	3
1. INTRODUCTION.....	6
2. ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR DES ÉCOLES DE DEVOIRS.....	9
2.1. Note liminaire concernant les échantillons	9
2.2. Profil des pouvoirs organisateurs	12
2.2.1. Pouvoirs organisateurs publics et privés	13
2.2.2. Différents statuts des pouvoirs organisateurs de type ASBL	13
2.2.3. Origine des pouvoirs organisateurs.....	15
2.2.4. Taille des pouvoirs organisateurs.....	16
2.2.5 Sources de subventions des pouvoirs organisateurs.....	17
2.2.6. Evolution du nombre de PO reconnus et subsidiés dans le cadre du décret EDD.....	20
2.3. Profil des écoles de devoirs	24
2.3.1. Evolution du nombre d'EDD reconnues et subsidiées	24
2.3.2. Ancienneté des EDD	25
2.4. Répartition géographique des EDD reconnues et subsidiées 2008-2010.....	27
2.5. Budget et subsides	29
2.5.1. Budget global attribué aux écoles de devoirs (Budget enfance)	29
2.5.2. Les subsides alloués aux PO dans le cadre du décret.....	30
2.5.3. Budget global des subventions attribuées à la Fédération et aux coordinations (Budget jeunesse)	31
2.5.4. Budget global consacré par la FWB au secteur des écoles de devoirs	32
2.6. Utilisation de la subvention ONE par les écoles de devoirs.....	33
2.7. Public des écoles de devoirs.....	35
2.7.1. Nombre d'enfants inscrits.....	35
2.7.2. Profil des enfants accueillis	37
2.7.3. L'âge des enfants accueillis	38
2.7.3.1. L'accueil des enfants de moins de 6 ans.....	42
2.7.3.2. L'accueil des enfants de plus de 15 ans.....	42
2.7.4. Mixité et égalité des genres dans les EDD.....	43
2.8. Encadrement.....	46
2.8.1. Qualification des animateurs	46
2.8.2. Formations continues des équipes pédagogiques.....	47
2.8.2.1. Contenu des formations.....	48
2.8.2.2. Partage des informations	50
2.8.2.3. Besoins en formation.....	50
2.8.2.4. Freins à la formation des salariés.....	51
2.8.2.5. Freins pour les volontaires.....	52
2.8.3. Diversité dans les équipes.....	54
2.8.4. Les réunions d'équipe.....	55
2.8.4.1. Fréquence des réunions d'équipe.....	56
2.8.4.2. Objet des réunions d'équipe	58
2.9. Accessibilité.....	62
2.9.1 Listes d'attente.....	62
2.9.2. Les raisons expliquant l'existence des listes d'attentes.....	64
2.9.3. Priorisations dans les inscriptions.....	66
2.10. Jours et taux d'ouverture.....	69
2.11. Matériel disponible dans les EDD.....	71
3. REALISATIONS ET ENJEUX DES ÉCOLES DE DEVOIRS	72
3.1 Types d'activités présents dans les plans d'action	72
3.1.1 Année 2008-2009	72
3.1.2 Année 2009-2010	74
3.1.3 Année 2010-2011	78
3.2 Mise en œuvre des missions par les plans d'action	82
3.2.1. Première mission : Favoriser le développement intellectuel de l'enfant, notamment par le soutien à sa scolarité, par l'aide aux devoirs et par la remédiation scolaire.....	84
3.2.2. Deuxième mission : Favoriser le développement et l'émancipation sociale de l'enfant, notamment par un suivi actif et personnalisé, dans le respect des différences, dans un esprit de solidarité et dans une approche interculturelle	85
3.2.3. Troisième mission : Favoriser la créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures dans leurs différentes dimensions.....	87
3.2.4. Quatrième mission : Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.....	88



3.3. Réalisation des plans d'action.....	90
3.4 Fréquence des activités réalisées	92
3.5. Respect du code de qualité	95
3.5.1. Difficultés rencontrées par l'EDD pour mettre en œuvre le Code de qualité et de l'accueil.....	98
3.6 Partenariats.....	101
3.6.1. Fréquence des contacts	102
3.6.2. Nature des contacts avec les partenaires	103
3.6.2.1. Contacts avec les parents.....	103
3.6.2.2. Contacts avec le monde scolaire.....	104
3.6.3. Initiative des contacts avec les partenaires.....	104
3.6.4. Degré de satisfaction	105
3.6.4.1. Les relations avec les parents	105
3.6.4.2. Les relations avec l'école	107
3.6.4.3. Les relations avec les autres partenaires des EDD.....	109
3.7 La participation des enfants	111
3.7.1. L'écoute des enfants	111
3.7.2. La participation des enfants dans les activités de l'EDD	112
3.7.3. La participation des enfants dans la vie de l'EDD.....	114
3.7.4. Réflexions générales sur la participation	115
3.8. Le temps libre	116
4. COORDINATIONS ET FEDERATION : AFFILIATIONS, REPRESENTATIVITE ET ENJEUX	119
4.1. Affiliation aux coordinations	119
4.1.1 Nature des contacts entre EDD affiliées et coordinations.....	121
4.2. Représentativité des coordinations.....	123
4.3. Evolution des affiliations des écoles de devoirs à la Fédération.....	126
4.4. Enjeu du secteur au travers des rapports d'activité des Coordinations et de la Fédération.....	127
4.4.1. Manque de financement public.....	127
4.4.1.1. Financement des écoles de devoirs	127
4.4.2.2. Difficultés en matière de gestion administrative pour les EDD.....	128
4.4.2.3. Les coordinations : besoin de plus de moyens.....	129
4.4.2.4. Revendications du secteur	129
4.4.3. Développement du secteur.....	130
4.4.3.1 Offre	130
4.4.3.2. Demande	131
4.4.4. Identité et visibilité du secteur	133
4.4.5. Réseaux et partenariats	134
4.4.6. Qualité de l'accueil : formation et professionnalisation.....	135
4.4.7. Les missions : la pression scolaire.....	135
5. RETOUR SUR TROIS ANNEES DE COMMISSION D'AVIS	137
6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	139
6.1. Conclusion générale.....	139
6.2. Recommandations issues de l'évaluation	141

Liste des tableaux et figures

Tableau 1 - Représentativité de l'échantillon des rapports d'activité 2008-2009 par province..	9
Tableau 2 - Représentativité de l'échantillon des rapports d'activité 2009-2010 par province	10
Tableau 3 - Représentativité de l'échantillon des rapports d'activité 2010-2011 par province	10
Figure 1- Profil des pouvoirs organisateurs : lien avec les pouvoirs publics.....	13
Figure 2 - Les différents statuts cumulés par les PO associatifs d'EDD.....	14
Tableau 4 - Cumul de statuts (MJ, OJ, centre de vacances, centre culturel, AMO, CEC, association d'éducation permanente) par les PO associatifs d'EDD	15
Tableau 5 - Origines des PO associatifs.....	16
Tableau 6 - Taille des PO associatifs et publics.....	17
Figure 3 - Autres sources de subventionnement des PO associatifs	18
Figure 4 – Evolution du nombre de PO reconnus et subsidiés entre 2004 et 2010.....	22
Figure 5 – Evolution du nombre d'EDD reconnues et subsidiés entre 2004 et 2010	24
Figure 6 – Nombre d'EDD créées par année (1970-2011)	25
Figure 7 – Effectifs cumulés de la création d'EDD	26
Tableau 7 - Répartition par province des sites reconnus 2008-2011	27
Tableau 8 - Répartition par province des sites subsidiés 2008-2011	27
Tableau 9 - Budget global attribué aux EDD par année scolaire	29
Tableau 10 - Subventions accordées par l'ONE aux EDD.....	30
Tableau 11 - Subventions accordées par le service Jeunesse de la FWB à la Fédération des EDD et aux coordinations	31
Tableau 12 - Subvention conventionnelle de la coordination EDD bruxelloise pour les formations organisées.....	31
Tableau 13 - Subvention conventionnelle de la Fédération des EDD (englobant le subside des autres coordinations) pour les formations organisées	31
Figure 8 - Utilisation de la subvention ONE par les EDD	33
Figure 9 - Détails des dépenses reprises dans les catégories "autres"	34
Tableau 14 – Nombre d'enfants inscrits en EDD par année.....	35
Tableau 15 - Nombre d'enfants inscrits en EDD en 2008-2009, par province.....	36
Tableau 16 - Statistiques - Nombre d'enfants inscrits en EDD en 2010-2011, par province...	36
Tableau 17 - Âges minimaux et maximaux des enfants accueillis en EDD, par province	38
Tableau 18 - Âges minimaux et maximaux des enfants accueillis en EDD en moyenne, par province.....	39
Tableau 19 - Tableau récapitulatif des tranches d'âges couvertes par les EDD	40
Grille 1 - Tranches d'âge des enfants accueillis par les EDD, en regard des limites du décret	41
Tableau 20- EDD accueillant des enfants de moins de 6 ans, par province.....	42
Tableau 21 - EDD accueillant des enfants de plus de 15 ans, par province.....	43
Figure 10 - Proportion d'animateurs qualifiés dans les équipes des EDD	47
Tableau 22 - Proportion d'EDD dont les équipes pédagogiques n'ont suivi aucune formation	48
Figure 11 - Freins à la formation des salariés (2010-2011)	51
Figure 12 - Freins à la formation des salariés (2010-2011), par province	52
Figure 13 – Freins à la formation des volontaires (2010-2011).....	52
Figure 14 - Freins à la formation des volontaires (2010-2011), par province.....	53
Figure 15 - Fréquence des réunions d'équipe	56
Figure 16 - Fréquence des réunions d'équipe en fonction des participants.....	56
Figure 17 - Contenu des réunions d'équipe (2009-2010).....	58
Figure 18 - Fréquence des contenus abordés en réunions des animateurs salariés	59
Figure 19 - Fréquence des contenus abordés en réunions d'animateurs volontaires.....	60

Figure 20 – Fréquence des contenus abordés en réunions mixtes (animateurs salariés et volontaires).....	61
Tableau 23 - Proportion d'EDD affichant une liste d'attente.....	62
Figure 21- Longueur des listes d'attente en moyenne par province	63
Figure 22 - Raisons invoquées pour expliquer l'existence de listes d'attente pour une EDD ..	65
Tableau 24 - Proportion des EDD traitant leurs listes d'attente sur base de critères de priorité	66
Tableau 25 - Nombre de critères fixés par les 107 EDD pour traiter leurs listes d'attente	66
Tableau 26 - Critères de priorisation utilisés pour organiser les listes d'attente des EDD et pourcentages d'EDD qui utilisent ces critères	67
Tableau 27 - Taux d'ouverture des EDD en période scolaire.....	69
Figure 23 - Proportion d'EDD ouvertes pendant les vacances scolaires	69
Figure 24 - Proportion des EDD disposant de matériels divers, par année (en %).....	71
Tableau 28 - Types d'activités recensés dans les plans d'action 2008-2009	73
Tableau 29 - Types d'activités recensés dans les plans d'action 2009-2010	75
Figure 25 - Types d'activités recensés dans les plans d'action 2009-2010.....	78
Tableau 30 - Types d'activités recensées dans les plans d'action 2010-2011.....	80
Tableau 31 - Missions visées par les activités planifiées par les EDD (en % des EDD qui ont renseigné ce type d'activités dans leur plan d'action).....	83
Figure 26 - Raisons invoquées pour la non-réalisation d'activités prévues dans le plan d'action	90
Tableau 32 - Périodicité des activités organisées par les EDD (2009-2010)	93
Tableau 33 - Auto-évaluation par les EDD de leur respect du Code de qualité de l'accueil....	96
Figure 27 - Fréquence des contacts entre les EDD et leurs partenaires (%)	102
Figure 28 - Nature des contacts avec les partenaires (%).....	103
Figure 29 - Acteurs à l'initiative des contacts avec les partenaires (%)	104
Figure 30 – Satisfaction des EDD vis-à-vis de partenariats (%).....	105
Figure 31 - Degré de satisfaction des EDD quant aux contacts avec leurs autres partenaires (%).....	109
Tableau 34 - Proportion d'EDD de l'échantillon 2009-2010 affiliées à une coordination, par province.....	119
Tableau 35 - EDD non affiliées en 2009-2010 souhaitant entrer en contact avec une coordination.....	120
Tableau 36 - Proportion des EDD affiliées dans notre échantillon.....	120
Figure 32 - Raisons des contacts avec les Coordinations (%).....	121
Figure 33 - Raisons des contacts avec les coordinations (%).....	122
Tableau 37 - Informations relatives aux affiliations des EDD aux coordinations régionales, en 2008, 2009 et 2010	123
Tableau 38 - Informations relatives aux affiliations des EDD aux Coordinations régionales, 2011	124
Tableau 39 - Evolution du nombre d'EDD membres de la Fédération, 2008, 2009 et 2010 .	126

Les écoles de devoirs sont des structures d'accueil des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans, indépendantes des établissements scolaires et participant à la vie d'une commune, d'un village, d'un quartier ou d'un hameau, qui développent en dehors des heures scolaires, sur la base d'un projet pédagogique et d'un plan d'action et avec le soutien d'une équipe d'animation qualifiée, un travail pédagogique éducatif et culturel de soutien et d'accompagnement à la scolarité et à la formation citoyenne.

Commentaires des articles du décret relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs.

1. Introduction

Voici 10 ans, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse réalisait un état des lieux des écoles de devoirs en Communauté française¹. Cet état des lieux était destiné à éclairer la mise en place d'un nouveau dispositif de reconnaissance et de soutien à ce type de structures par la voie d'un décret qui sera voté en 2004.

Dix ans plus tard, qu'en est-il de ce « jeune » secteur ? Conformément au décret, l'Observatoire a réalisé un état des lieux « des réalisations, des besoins et des enjeux à rencontrer par les écoles de devoirs dans leur ensemble » à partir, notamment, des rapports d'activité des EDD, de la Fédération et des coordinations régionales de 2008-2011.

D'emblée, soulignons que cette évaluation s'inscrit dans un contexte particulier et ce, à double titre :

- Ces derniers mois, les écoles de devoirs ont fait l'objet d'une attention accrue des pouvoirs publics, d'acteurs associatifs et des médias qui ont mis en lumière les spécificités des écoles de devoirs tout en questionnant, parfois aussi, leur identité en regard d'enjeux de société tels que les enfants vivant dans la pauvreté ou la lutte contre l'échec scolaire.
- Parallèlement, en 2010, s'engageait une réflexion autour des modifications à apporter au décret, réunissant autour de la table le secteur - représenté notamment par les coordinations régionales et la Fédération francophone des écoles de devoirs-, le pouvoir politique et l'administration.

A nos yeux, la présente évaluation s'avérait donc d'autant plus nécessaire qu'elle relativise un certain nombre d'images véhiculées à propos du secteur.

Une évaluation participative

La réalisation de ce « portrait » actualisé du secteur nous a également permis de nous intéresser au regard que les écoles de devoirs portent elles-mêmes sur leurs propres enjeux.

Le dispositif d'analyse a été conçu dans une perspective participative : le rapport d'activité des écoles de devoirs subventionnées s'organise sur la base d'un canevas conçu comme un outil d'auto-évaluation et non comme un outil de contrôle.

Par ailleurs, nous avons travaillé en concertation étroite avec la Commission d'avis des écoles de devoirs qui compte en son sein les représentants des écoles de devoirs.

Enfin, les lignes de force, les marges de progression et les questionnements qui ont émergé à l'analyse ont fait l'objet d'une présentation aux acteurs de terrain, organisée en collaboration avec les coordinations régionales et l'ONE. Les apports de cette « tournée de présentation » font partie intégrante des sources d'informations mobilisées.

¹ D. DELVAUX et M. VANDEKEERE, *Les écoles de devoirs en Communauté française : Enquête – mai 2002*, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, octobre 2002, 88p., disponible en ligne <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5279>.

Sources d'informations

Comme indiqué ci-dessus, l'état des lieux s'appuie sur l'exploitation des données des rapports d'activité des écoles de devoirs subventionnées mais également sur les rapports d'activité des coordinations régionales et de la Fédération francophone des écoles de devoirs. Notre analyse fait la synthèse de trois années de fonctionnement : 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011.

Nous avons par ailleurs souhaité intégrer des informations contenues dans les tableaux administratifs du service EDD de l'ONE permettant le calcul et le suivi des subsides pour les trois années susmentionnées ainsi que des données issues du rapport d'activités de l'ONE 2010.

De plus, nous avons ponctuellement eu recours à des informations provenant de la Commission d'Avis, d'autres administrations ou du Cabinet du ministre de l'Enfance.

Les apports directs des écoles de devoirs ont quant à eux été intégrés en italique et dans des cadres insérés en regard des résultats de l'analyse.

Etant donné cette diversité des sources et par souci de transparence, nous avons particulièrement veillé à préciser le type de données utilisées à chaque étape de notre développement. Il nous semblait en effet important de dissocier les informations issues des rapports d'activité des EDD, plus subjectives, d'informations administratives plus factuelles.

Méthodologie

Une première exploitation des rapports d'activité 2008-2009 a été réalisée par une stagiaire de l'OEJAJ début 2010². Cette exploitation s'appuyait sur un échantillon peu représentatif (cf. *infra*).

Un travail important de récupération et de nettoyage des données des rapports d'activité 2009-2010 réalisé durant l'été 2011 nous a permis de travailler sur la base d'un échantillon beaucoup plus satisfaisant que celui de l'année précédente.

Pour résoudre les difficultés techniques rencontrées, l'Observatoire a proposé à la Commission d'Avis de transformer le formulaire initialement développé en word en un questionnaire en ligne réalisé grâce au logiciel LimeSurvey. En 2011, nous avons pu récupérer ainsi un échantillon tout à fait satisfaisant pour l'année 2010-2011.

Les données de type quantitatives ont fait l'objet d'un traitement en SPSS tandis que les données de type qualitatives ont été notamment traitées grâce au logiciel Nvivo.

Nous avons pris le parti de développer certaines thématiques plus que d'autres en fonction de l'intérêt des questions ainsi qu'au regard des leviers d'action publique existants, ce qui peut entraîner certaines asymétries dans l'ensemble du rapport. Nous avons néanmoins tenu à traiter l'ensemble des rubriques des rapports d'activité.

² A. PIERRARD, « Écoles de devoirs : Exploitation des rapports d'activités 2008-2009 – Analyse partielle », décembre 2010, disponible en ligne : <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5395>.

Plan

Le présent rapport s'organise en trois parties :

- Un état des lieux du secteur des écoles de devoirs et de leurs fonctionnements. Cette première partie, davantage descriptive, a vocation de chiffrer et de clarifier l'état actuel du secteur des EDD ;
- Une analyse des rapports d'activité et plans d'action des écoles de devoirs, notamment dans leur approche des missions décrétales et du code de qualité ;
- Une analyse des rapports d'activité des coordinations et de la fédération des EDD synthétisant les questionnements internes au secteur.

Ce rapport s'assortit également d'une série de recommandations à l'intention du pouvoir politique et des administrations.

*

*

*

Nous tenons à remercier les membres de la Commission d'avis ainsi que tous/-tes les coordinateurs/-trices et animateurs/-trices des écoles de devoirs qui ont contribué à la réalisation de cet état des lieux.

2. Etat des lieux du secteur des écoles de devoirs

2.1. Note liminaire concernant les échantillons

Le présent état des lieux se base notamment sur l'analyse des rapports d'activité remis par les **EDD subsidiées par l'ONE** pour les années scolaires 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, soit les trois années de la période d'évaluation.

Des difficultés techniques rencontrées lors de la récupération des données ont empêché le traitement de l'ensemble des rapports d'activité transmis par les EDD. Une grande majorité des rapports d'activité a tout de même pu être analysée. Ces rapports constituent les échantillons sur lesquels nous avons basé notre état des lieux. Les tableaux ci-dessous en présentent la représentativité par province pour les trois années de la période d'évaluation.

Tableau 1 - Représentativité de l'échantillon des rapports d'activité 2008-2009 par province

	Nombre d'EDD de l'échantillon 2008-2009	Nombre d'EDD subsidiées par l'ONE 2008-2009	Représentativité de l'échantillon par province (%)
Bruxelles	36	96	37,5%
BW	13	24	54,2%
Hainaut	43	68	63,2%
Liège	35	60	58,3%
Luxembourg	2	3	66,7%
Namur	13	20	65,0%
Total	142	271	52,4%

Source 1 - Analyse des rapports d'activité 2008-2009 et tableaux administratifs de l'ONE 2008-2009

Pour la période 2008-2009, l'échantillon ne comprend qu'un peu plus de la moitié des rapports d'activité. Il s'agit du taux de représentativité le plus faible enregistré sur les trois années qui constituent la période d'évaluation.

Si l'on observe la répartition par provinces, on remarque que la Région de Bruxelles-Capitale est fortement sous-représentée dans cet échantillon.

La faiblesse de cet échantillon nous invite donc à la plus grande prudence dans le traitement des résultats. Par ailleurs, puisque ces données ont déjà été analysées en 2010³, nous nous contenterons de recourir à ces résultats lorsque leur comparaison avec les années ultérieures permet de mettre en exergue des progressions intéressantes ou de confirmer des tendances significatives.

³ A. PIERRARD, « Écoles de devoirs : Exploitation des rapports d'activités 2008-2009 – Analyse partielle », décembre 2010, disponible en ligne : <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5395>.

Tableau 2 - Représentativité de l'échantillon des rapports d'activité 2009-2010 par province

	Nombre d'EDD de l'échantillon 2009-2010	Nombre d'EDD subsidiées par l'ONE 2009-2010	Représentativité de l'échantillon par province (%)
Bruxelles	87	92	94,6%
Brabant Wallon	19	24	79,2%
Hainaut	61	71	85,9%
Liège	44	61	72,1%
Luxembourg	5	6	83,3%
Namur	12	19	63,2%
Total	228	273	83,5%

Source 2 - Analyse des rapports d'activité 2009-2010 et tableaux administratifs de l'ONE 2009-2010

Pour la période 2009-2010, l'échantillon de rapports d'activité que nous avons pu traiter comporte plus de 80% des EDD subventionnées. Ce taux nous apparaît suffisant pour considérer que les résultats issus de notre échantillon sont représentatifs des EDD reconnues et subsidiées par l'ONE.

Concernant la représentativité provinciale, on note une relative surreprésentation de la région de Bruxelles-Capitale, tandis que les provinces de Liège et de Namur sont moins bien représentées au sein de l'échantillon. Ces éléments doivent être gardés à l'esprit dans le cadre de l'analyse.

Tableau 3 - Représentativité de l'échantillon des rapports d'activité 2010-2011 par province

	Nombre d'EDD de l'échantillon 2010-2011	Nombre d'EDD subsidiées par l'ONE ⁴ 2010-2011	Représentativité de l'échantillon par province (%)
Bruxelles	87	101	86,1%
Brabant Wallon	20	23	86,9%
Hainaut	60	69	86,9%
Liège	55	58	94,8%
Luxembourg	6	8	75%
Namur	14	16	87,5%
Total	242	279	86,7%

Source 3 - Analyse des rapports d'activité 2010-2011 et tableaux administratifs de l'ONE 2010-2011

⁴ Chiffres fournis par le service EDD de l'ONE, mis à jour le 13/01/2011.

Pour la période 2010-2011, près de 90% des rapports d'activité ont pu être traités. Cela constitue une base suffisante pour produire une photographie représentative des EDD subsidiées par l'ONE. Signalons que l'amélioration de la récupération des données pour la période 2010-2011 est due à la mise sur pied d'un questionnaire « intelligent », en ligne, géré via le logiciel LimeSurvey.

En ce qui concerne la représentativité provinciale, toutes les provinces sont bien représentées dans l'échantillon. Seule la province du Luxembourg rencontre un taux de représentativité légèrement plus faible.

Nous avons estimé les données des rapports d'activités trop qualitatives pour procéder à une pondération statistique. Nous invitons donc le lecteur à garder à l'esprit les différentes sous- ou surreprésentations des échantillons lors de la lecture des résultats.

2.2. Profil des pouvoirs organisateurs

Le paysage des écoles de devoirs est constitué d'une grande variété de pouvoirs organisateurs (PO). Les tableaux administratifs de l'ONE recensent 251 PO au 1^{er} janvier 2012. Ceux-ci peuvent organiser plusieurs sites d'écoles de devoirs⁵ mais aussi organiser d'autres activités. Certains PO sont de ce fait agréés pour plusieurs statuts (maison de jeunes, AMO, centre de vacances, éducation permanente, etc.) auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Plusieurs PO perçoivent par ailleurs différents types de subventions pour leur fonctionnement.

Nous avons souhaité compiler les informations disponibles auprès de certaines administrations ou auprès de certaines fédérations d'opérateurs, afin d'offrir une ébauche de portrait des PO organisant une ou plusieurs écoles de devoirs reconnues par l'ONE. Cette démarche constitue une première tentative d'identification des profils des PO, dont l'ampleur est limitée par les informations morcelées dont nous disposons. Nous avons en effet dû procéder « artisanalement » pour identifier un à un les PO repris dans les listes de bénéficiaires de plusieurs sources de subventions, cette méthode ayant pour corollaire que l'on ne peut prétendre à l'exhaustivité. Si la fiabilité des données réunies est avérée par leurs sources, il se peut que nous n'ayons pas eu accès à l'ensemble des informations. Les résultats présentés ci-dessous doivent en conséquence être considérés comme des résultats « *a minima* ».

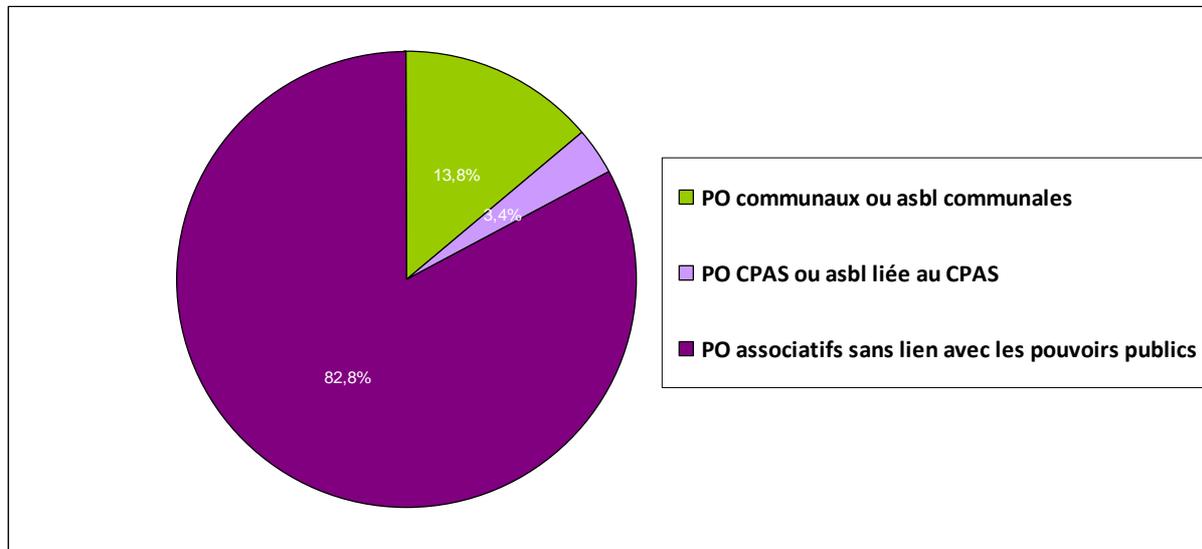
NB. : Les données ci-dessous concernent tous les PO **reconnus** par l'ONE pour la période 2009-2010⁶. Ceux-ci ne sont pas pour autant tous **subsidés** par l'ONE.

⁵ Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que chaque site d'école de devoirs est considéré pour la reconnaissance et pour la subvention de l'ONE comme une école de devoirs en tant que telle.

⁶ Pour des raisons de délais, nous n'avons pas pu réaliser cette photographie des profils des PO avec les tableaux administratifs de l'ONE les plus récents.

2.2.1. Pouvoirs organisateurs publics et privés

Figure 1- Profil des pouvoirs organisateurs : lien avec les pouvoirs publics



Source 4 : Tableaux administratifs de l'ONE pour la période 2009-2010

Les écoles de devoirs dépendent de pouvoirs organisateurs majoritairement privés, de type ASBL. Près d'un cinquième des PO (45 PO sur 261 recensés par l'ONE pour 2009-2010) sont cependant des pouvoirs publics. Il peut s'agir soit de l'administration communale elle-même, le plus souvent au travers de son service Jeunesse, soit du CPAS, voire encore d'ASBL créées par les autorités communales.

La proportion de PO publics connaît des variations importantes entre provinces. En Province du Luxembourg, 7 PO sur les 9 PO reconnus par l'ONE sont des pouvoirs publics, soit près de 80%. Ces résultats nous amènent à formuler l'hypothèse que le contexte rural de la province du Luxembourg rend certains critères de reconnaissance plus difficiles à atteindre pour les acteurs associatifs. C'est le cas pour certains critères administratifs et certains critères liés à l'encadrement (cf. *infra* – critères décrets de reconnaissance). Nous reviendrons plus loin sur les difficultés rencontrées par les EDD en milieu rural.

Pour les autres provinces, les chiffres sont relativement stables et similaires à la proportion totale d'environ 20% des PO ressortissant des pouvoirs publics : 16% pour la province de Liège, 18% pour la province de Namur, 23% pour le Hainaut. Le taux est un peu plus élevé dans le Brabant wallon, atteignant 35%.

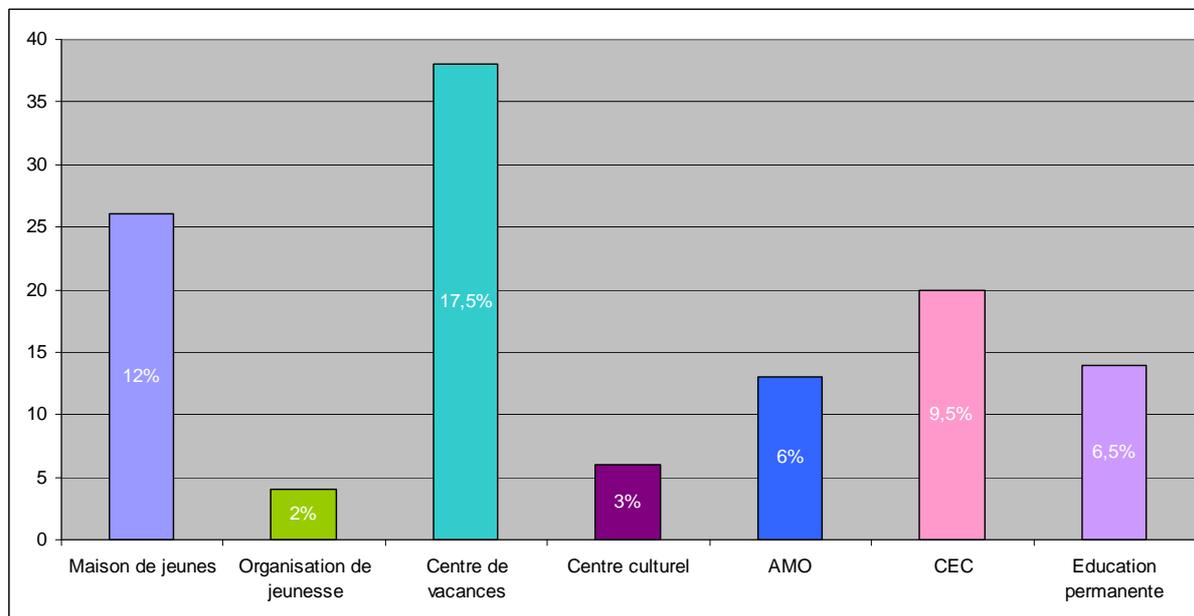
Dans les paragraphes suivants, nous allons chercher à approfondir et à affiner les profils des PO privés (de type associatif) reconnus par l'ONE.

2.2.2. Différents statuts des pouvoirs organisateurs de type ASBL

Parmi les pouvoirs organisateurs privés reconnus par l'ONE, une partie des PO est agréée par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'organisation de plusieurs types d'activités. Afin de dresser un portrait de ces associations, nous avons recensé, à partir des informations dont nous disposons, les PO reconnus pour les statuts suivants : maison de jeunes, organisation

de jeunesse,⁷ centre d'expression et de créativité (CEC), association d'éducation permanente,⁸ centre culturel⁹, centre de vacances¹⁰ et service d'aide en milieu ouvert (AMO)¹¹.

Figure 2 - Les différents statuts cumulés par les PO associatifs d'EDD



Source 5 - Informations fournies par les administrations compétentes ou disponibles en ligne

Précisions : les EDD recensées ci-dessus sont les EDD reconnues dont le PO est de type associatif. Les catégories reprises dans le graphique ci-dessus ne sont pas mutuellement exclusives. Autrement dit, si un PO de type ASBL cumule plusieurs statuts, il sera comptabilisé dans chaque catégorie. Nous examinons au tableau 4 le nombre de statuts réunis par les PO associatifs.

Ce graphique illustre la part des PO associatifs qui bénéficie d'un statut supplémentaire à celui d'EDD. Ce recensement permet d'offrir une photographie intéressante des imbrications d'agrément que peuvent connaître les associations.

La proportion la plus importante revient au statut de centre de vacances, octroyé à un PO de type ASBL sur six. Ce constat s'explique principalement par la complémentarité des deux statuts au niveau des agendas : les PO peuvent aisément cumuler la reconnaissance comme EDD pour l'année scolaire et comme centre de vacances lors des vacances scolaires. Au niveau organisationnel, le cumul est également favorisé par la supervision de l'ONE vis-à-vis des deux statuts. L'ONE encourage d'ailleurs les EDD qui organisent des activités pendant les vacances à introduire une demande d'agrément comme centres de vacances car la subvention est plus avantageuse que la subvention EDD.

⁷ Les informations relatives aux OJ et MJ sont disponibles sur le site web du service jeunesse de la FWB (<http://www.servicejeunesse.cfwb.be/>).

⁸ Les informations relatives aux CEC et aux associations d'éducation permanente nous ont été fournies par le service de l'éducation permanente – FWB.

⁹ Les informations relatives aux centres culturels sont disponibles sur le site web de l'association des centres culturels (<http://www.centres-culturels.be/>).

¹⁰ Les informations relatives aux centres de vacances sont disponibles sur le site web <http://www.centres-de-vacances.be/>.

¹¹ Les informations relatives aux AMO sont disponibles sur le site web de la Direction générale de l'Aide à la jeunesse (<http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/>).

Notons au passage que la reconnaissance en tant que centre de vacances est également accessible aux administrations communales et aux CPAS et que parmi les PO dépendant de pouvoirs publics, plus de la moitié jouissent également de cet agrément.

La proportion de PO d'EDD également agréés comme maisons de jeunes doit également être soulignée. La culture propre aux maisons de jeunes et leurs missions, notamment d'accueil, influencent l'appréhension par ces EDD de leurs missions propres. Il en va de même pour les PO reconnus comme centres d'expression et de créativité, ne serait-ce que dans leur approche de la mission des EDD de développement de la créativité de l'enfant, de son accès et de son initiation aux cultures¹².

Tableau 4 - Cumul de statuts (MJ, OJ, centre de vacances, centre culturel, AMO, CEC, association d'éducation permanente) par les PO associatifs d'EDD

EDD uniquement	56,5%
EDD + 1 autre statut	32,4%
EDD + 2 autres statuts	10,6%
EDD + 3 autres statuts	0,5%

Source 6 - Informations recueillies auprès des administrations compétentes ou disponibles en ligne

Un tiers des PO cumule la reconnaissance comme EDD avec un des autres statuts recensés ci-dessus, que ce soit comme MJ, OJ, centre de vacances, centre culturel, AMO, CEC ou association d'éducation permanente. Autrement dit, un PO associatif sur trois bénéficie d'un agrément supplémentaire à celui d'EDD. Un peu plus de 10% des PO cumulent deux de ces statuts en plus de la reconnaissance en tant que EDD.

Réciproquement, 56,5% des PO n'ont pas d'autre agrément (parmi ceux recensés ici) que celui d'EDD¹³.

Au niveau du découpage en provinces, on ne remarque pas de divergences significatives. C'est cependant à Bruxelles que l'on trouve la plus grande proportion de cumul d'agréments : un PO associatif sur deux dispose d'au moins une reconnaissance supplémentaire à celle d'EDD. En effet, à Bruxelles, de nombreux PO s'inscrivent dans une dynamique associative intersectorielle, les associations répondant aux besoins de leurs publics par une grande diversité d'actions. C'est notamment le cas pour les associations s'inscrivant au sein d'un quartier. Pour en savoir davantage, il convient alors de s'intéresser aux origines des PO.

2.2.3. Origine des pouvoirs organisateurs

Au-delà des différents agréments que peuvent réunir les PO, il est également possible des les identifier en fonction de leur « origine ». Nous entendons par là la mouvance ou les acteurs à l'initiative de l'association. Il peut s'agir d'associations de quartier, de groupes

¹² Nous reviendrons plus loin sur cet aspect, dans le cadre de l'analyse de la mise en œuvre des missions par les plans d'action des EDD (voir 3.1.2.).

¹³ Pour rappel, comme précisé plus haut, les données présentées sont à comprendre « *a minima* ».

communautaires, de maisons de jeunes, d'associations liées à des institutions religieuses, ... ou bien simplement d'une initiative de personnes privées qui se sont associées pour la création d'une école de devoirs.

Tableau 5 - Origines des PO associatifs

Maison de quartier	13,4%	Organisation de jeunesse	1,5%
EDD	10,0%	Association de locataires	1,5%
Maison de jeunes	8,0%	Santé mentale	1,5%
Association communautaire ou multiculturelle	6,5%	Etablissement scolaire	1,1%
Associations d'accueil durant les temps libres	6,5%	Association de parents	0,8%
Associations d'alphabétisation	5,4%	Accueil de la petite enfance	0,8%
AMO	4,6%	Centre de service social wallon	0,8%
OISP	4,6%	Services aux personnes handicapées	0,8%
Institution confessionnelle ou laïque	4,2%	Education permanente	0,8%
Centre culturel	3,8%	Hôpital	0,4%
Association de femmes	1,9%	Autres	4,2%
CEC	1,5%		

Source 7 - Informations disponibles en ligne ou recoupements sur base du nom des associations

Ces informations offrent une approche plus historique et/ou sociologique des associations. Cela permet d'éclairer certains modes de fonctionnement des EDD tels que le partage de locaux ou la définition de certains critères de priorité à l'inscription (cf. *infra*). Ce tableau peut également nous aider à situer l'origine de divers partenariats. Enfin, ces données permettent d'illustrer les liens qui peuvent être établis par les PO entre les missions des EDD et des perspectives plus larges d'intégration des populations immigrées, d'émancipation des femmes, d'insertion socioprofessionnelle, d'alphabétisation, de soutien aux quartiers défavorisés, etc.

2.2.4. Taille des pouvoirs organisateurs

Un même pouvoir organisateur peut regrouper plusieurs écoles de devoirs réparties sur différents sites. Sur base des tableaux administratifs de l'ONE pour la période 2009-2010, on observe que 80% des PO organisent un seul site d'EDD. 13% des PO regroupent deux sites et le pourcentage restant trois sites ou plus. Le plus grand regroupement de sites se situe dans le Hainaut où un PO regroupe 19 sites reconnus par l'ONE.

Tableau 6 - Taille des PO associatifs et publics

Nombre de sites d'EDD	PO ASBL	PO publics	Total
1 EDD	184	24	208
2 EDD	23	13	36
3 EDD ou plus	9	8	17

Source 8 – Tableaux administratifs de l'ONE pour la période 2009-2010

Il est intéressant de constater que près de la moitié des PO publics regroupent plusieurs sites d'EDD, tandis que c'est le cas pour seulement 15% des EDD de type ASBL. Ceci peut s'expliquer par le fait que les PO privés cherchent souvent à répondre à des situations locales liées à un quartier particulier, tandis que les PO publics sont plutôt porteurs d'une vision politique de développement de l'accompagnement scolaire au niveau communal.

Rappelons, car c'est essentiel pour la bonne compréhension du lecteur, que pour la reconnaissance et la subvention, ce sont les écoles de devoirs elles-mêmes, c'est-à-dire les sites distincts, qui constituent l'unité. Chacune d'elles est reconnue et subsidiée indépendamment de son PO. Chacune produit de ce fait un rapport d'activité, à la base de notre évaluation.

2.2.5 Sources de subventions des pouvoirs organisateurs

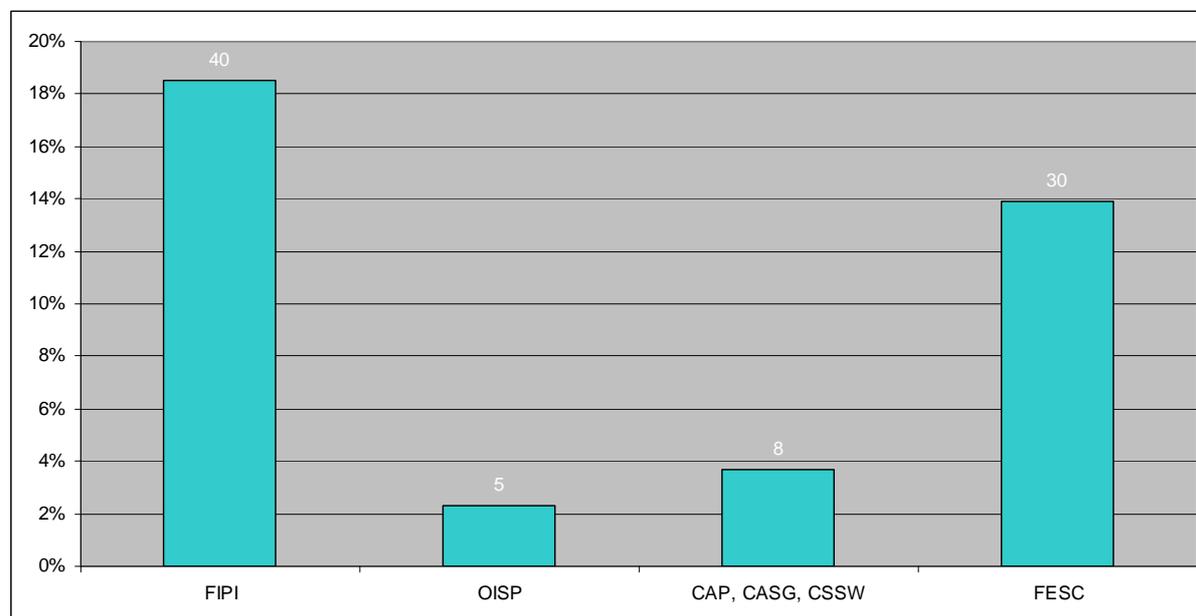
Tandis que certains pouvoirs organisateurs bénéficient d'un agrément au travers de plusieurs statuts, il est également possible de se voir octroyer différentes subventions. Les sources de subventionnement proposées aux asbl sont multiples et les informations concernant ces subsides ne sont pas centralisées. Les données concernant les subventions des associations restent donc difficilement accessibles.

Grâce aux bonnes volontés de certaines administrations mais aussi sur base des données disponibles en ligne, il nous a été possible de réunir des informations complètes concernant le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI), le Fonds des Equipements et des Services Collectifs (FESC) et les organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP). Nous avons également pu recueillir des informations partielles concernant les Centres d'Aide aux Personnes (CAP), les Centres d'Action Sociale Globale (CASG) et les Centres de Services Sociaux Wallons (CSSW) au travers des renseignements fournis en ligne par leur fédération. Pour la Région bruxelloise uniquement, nous disposons également du recensement des associations bénéficiaires des Plans de cohésion sociale (PCS).

Beaucoup d'autres sources de subventionnement sont mobilisables et n'ont pas pu être recensées ici : subventions communales, fonds européens, différents subventionnements régionaux dont les aides à l'emploi, appels à projets ponctuels ou permanents (Fondation Roi Baudouin, Fonds ING, etc.), etc. En l'absence d'informations centralisées et vu la charge de travail colossale que représente la comparaison « manuelle » des listings de bénéficiaires, nous n'avons investigué qu'un nombre restreint de champs.

Néanmoins, l'absence d'exhaustivité n'anéantit pas selon nous l'intérêt de la démarche. L'objectif visé est tout de même atteint : il s'agit de mettre en lumière la diversité des leviers qui sont actionnés par les PO d'écoles de devoirs pour financer leur fonctionnement.

Figure 3 - Autres sources de subventionnement des PO associatifs



Source 9 - Informations recueillies auprès des administrations et fédérations

Le FIPI constitue un mode de subventionnement auquel près de 20% des PO associatifs ont recours. Il n'est pas étonnant que beaucoup des EDD y trouvent une source de subventionnement car, dans ses critères d'attribution, le FIPI cible explicitement les activités de promotion de la réussite scolaire. Notons par ailleurs que le FIPI finance également des communes et des CPAS mais les données ci-dessus ne concernent que les PO associatifs, elles n'ont pas été agglomérées avec les PO publics.

14% des PO bénéficient du subsidie du FESC, subsidie fédéral pour lequel l'ONE assure un suivi administratif.

Les PO accédant aux subventionnements OISP ou de services sociaux apparaissent très peu nombreux, d'un nombre presque insignifiant.

Il est relevé que l'ensemble des bénéficiaires des subventionnements FIPI, OISP, CAP, CASG, CCSW est situé en provinces du Hainaut et de Liège, ainsi qu'à Bruxelles. Il semblerait en effet que l'accès aux subventions soient plus aisés pour les associations urbaines¹⁴.

En ce qui concerne la Région bruxelloise, 2/3 des PO associatifs sont bénéficiaires des plans de cohésion sociale, que ce soit dans le cadre des contrats régionaux ou locaux, pour la période 2011-2015. Ce haut taux de PO subventionnés s'explique par l'accent mis par les PCS bruxellois sur le soutien et l'accompagnement scolaire qui constitue une des trois thématiques prioritaires, aux côtés de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour les adultes et de l'accueil des primo-arrivants.

¹⁴ Par exemple, le FIPI réserve 75% de ses crédits disponibles aux grandes villes du pays et à leurs agglomérations (Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand, Liège).

En couplant ces données avec les différents agréments qui peuvent être cumulés par les PO, nous avons pu établir que plus de 90% des PO bruxellois mobilisent d'autres sources de subventionnement que la subvention de l'ONE pour fonctionner. Les quelques 8% restant ne s'inscrivent dans aucun des cadres recensés ci-dessus, ce qui ne signifie pas qu'ils n'ont pas recours à d'autres subsides.

L'importante proportion de PO bruxellois inscrits dans le cadre des plans de cohésion sociale nous encourage à procéder au même recensement pour la Région wallonne. Malheureusement, nos démarches auprès de l'administration compétente ont confirmé que ces informations ne sont pas disponibles. Quelques partenariats ont pu être identifiés en provinces du Hainaut et du Brabant Wallon mais sans information sur les transferts financiers. D'après les échos que nous avons pu avoir par l'ONE, par les coordinations ou auprès de la Région wallonne, il semblerait néanmoins que les EDD wallonnes n'ont plus accès que marginalement aux subventionnements liés aux plans de cohésion sociale. En effet, les EDD trouvent difficilement leurs places dans les quatre axes des PCS wallons : logement, santé et assuétudes, insertion socioprofessionnelle et retissage des liens sociaux, intergénérationnels et multiculturels. Les écoles de devoirs peuvent éventuellement s'inscrire dans le quatrième par l'organisation d'activités intergénérationnelles¹⁵, mais sont en tous cas moins directement la cible des PCS qu'en Région Bruxelloise où le soutien scolaire constitue une thématique prioritaire.

Cette cartographie des statuts et des subventions cumulés par les PO associatifs met en lumière la diversité et la complexité des systèmes que ceux-ci ont mis en place pour fonctionner¹⁶. Ces dispositifs de subventionnements multiples ont pour corollaire une addition de contraintes et de lourdeurs administratives difficilement compatibles avec les ressources des associations, à tout le moins des plus modestes. Chaque dispositif impose un mode d'introduction de la demande différent, dans un calendrier différent, auprès d'instances différentes. De plus, les subventionnements pour des périodes temporelles courtes sont inconfortables et empêchent les EDD de se projeter sereinement à long-terme. Enfin, les missions poursuivies par les différentes lignes budgétaires peuvent se révéler en tensions, comme c'est notamment le cas pour la Région bruxelloise où le dispositif « cohésion sociale » met un accent important sur la remédiation scolaire, au détriment des autres missions des EDD.

Lors de nos tournées provinciales, les EDD ont largement confirmé ces difficultés, principalement la lourdeur administrative liée à l'introduction des demandes et le temps consacré à la recherche de subventionnement, au détriment des enfants. Les dossiers sont difficiles à remplir et les réponses et les subventions sont tardives, laissant les EDD dans l'expectative. Les EDD présentes ont souligné l'impact négatif de cette recherche continue de moyens et l'incertitude qui en découle sur la motivation des équipes. Certaines ont expliqué la difficulté de mener un projet cohérent et de travailler vis-à-vis de l'enfant dans sa globalité à l'intérieur de ce « montage » de subventions et des contraintes y afférentes.

¹⁵ Nous verrons à cet égard que beaucoup d'EDD prévoient des activités intergénérationnelles dans leur plan d'action (cf. infra – 3.1.1).

¹⁶ Attention, ce n'est pas parce qu'un PO organisant une EDD réunit plusieurs sources de subventionnement que tous ces fonds iront à l'EDD : un même PO peut se voir octroyé plusieurs subventions qu'il ventilera par la suite en fonction des différentes activités organisées en son sein : EDD, éducation permanente, MJ, etc.

2.2.6. Evolution du nombre de PO reconnus et subsidiés dans le cadre du décret EDD

Pour information, nous reprenons ci-dessous les critères imposés par le décret du 28/04/2004 en ce qui concerne la reconnaissance des EDD et leur subventionnement.

Article 7. - Pour obtenir sa reconnaissance par l'O.N.E. comme école de devoirs, le pouvoir organisateur :

§ 1er. Répond aux critères pédagogiques suivants :

1° organiser des activités de soutien scolaire ainsi que des animations éducatives ludiques, culturelles ou sportives s'inscrivant dans les missions décrites à l'article 2, § 1er, ce qui exclut l'étude scolaire;

2° respecter le Code de qualité de l'accueil de l'enfant, quel que soit l'âge des enfants ou des jeunes accueillis;

3° élaborer, en collaboration active et effective avec l'équipe pédagogique visée au § 4, 1°, et mettre en œuvre un projet pédagogique qui tient compte des caractéristiques socioculturelles et des besoins des enfants qu'il accueille, ainsi que de l'environnement social et culturel dans lequel il évolue;

4° élaborer, mettre en œuvre et évaluer un plan d'action annuel, qui constitue la traduction concrète des objectifs déterminés par le projet pédagogique et comprend notamment un calendrier et un descriptif d'activités ainsi que les moyens humains et matériels envisagés pour les mettre en œuvre;

5° veiller à la coordination de son travail avec les autres acteurs sociaux et éducatifs de l'accueil de l'enfant et du jeune dans son environnement direct, en collaborant notamment avec les établissements scolaires d'où proviennent les enfants qui la fréquentent et leurs familles;

6° respecter et défendre en son sein les droits de l'homme et les droits de l'enfant.

§ 2. Répond aux critères administratifs suivants :

1° être soit un pouvoir public, soit une association sans but lucratif au sens de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations;

2° tenir une comptabilité régulière et permettant l'identification des activités de l'école de devoirs;

3° assurer une publicité des activités qu'elle organise;

4° disposer d'une infrastructure adaptée à ses activités d'école de devoirs et offrant des garanties suffisantes d'hygiène et de sécurité;

5° mettre à la disposition des enfants accueillis du matériel pédagogique et ludique;

6° communiquer à l'O.N.E. toutes les informations administratives dont la liste est fixée par le Gouvernement;

7° se soumettre au contrôle de l'O.N.E.;

8° contracter une assurance responsabilité civile couvrant le personnel d'animation, les dommages corporels causés aux participants aux activités de l'école de devoirs ainsi que le fait de ceux-ci;

9° ne pas être un établissement scolaire.

§ 3. Répond aux critères suivants relatifs au public accueilli :

1° être ouvert à tous, sans discrimination;

2° pour chacun de ses sites d'accueil, accueillir au moins 10 enfants âgés de 6 à 15 ans par jour d'ouverture en moyenne annuelle. Par dérogation, pour le site de l'école de devoirs implanté dans



une commune de moins de 10.000 habitants dont la densité de population est de moins de 150 habitants/km², ce nombre est réduit à au moins 8 enfants âgés de 6 à 15 ans par jour d'ouverture en moyenne annuelle;

3° accueillir des enfants issus de trois implantations scolaires différentes au moins ou de deux implantations scolaires au moins, si l'école de devoirs dispose de bâtiments indépendants de tout établissement scolaire. Par dérogation accordée par l'ON.E. après avis de la Commission, les enfants fréquentant l'école de devoirs peuvent tous provenir de la même implantation scolaire, lorsque l'école de devoirs est installée dans une région dont la faible densité d'établissements scolaires le justifie;

4° être accessible en dehors des heures scolaires pendant une période de deux heures minimum par semaine, pendant au moins 20 semaines scolaires par an.

§ 4. Répond aux critères relatifs à l'encadrement suivants :

1° disposer d'une équipe pédagogique composée d'au moins trois personnes dont au minimum un coordinateur et un animateur qualifiés au sens de l'article 12; tous les membres de l'équipe pédagogique possèdent une maîtrise suffisante de la langue française;

2° proposer et permettre aux membres, bénévoles ou rémunérés, de son équipe pédagogique de participer à des formations qualifiantes ou continuées en rapport avec leur fonction d'animation ou de coordination;

3° assurer un encadrement effectif dont les normes minimales sont :

a. d'un animateur présent par groupe de 12 enfants de 6 à 15 ans accueillis;

b. d'un animateur qualifié au sens de l'article 12, 2° par tranche (entamées de trois animateurs obligatoirement présents en vertu de a).

En présence de plus de six enfants, chaque école de devoirs garantit la présence minimum de deux adultes ou le fait qu'un deuxième adulte puisse être présent dans un délai raisonnable d'intervention.

(...)

Article 17. - § 1. Dans la limite des crédits disponibles, l'O.N.E. accorde des subventions aux écoles de devoirs.

Sont subventionnées, les écoles de devoirs qui sont reconnues en vertu de l'article 7 et qui répondent aux conditions de fonctionnement suivantes pour chacun de leur site d'accueil :

1° faire la preuve d'un fonctionnement régulier au cours de l'année d'activités précédant sa demande de subvention et de sa capacité à atteindre les critères minima de subvention tels que prévus au présent article;

2° accueillir au moins dix enfants âgés de 6 à 15 ans par jour d'ouverture en moyenne annuelle. Par dérogation, pour le site de l'école de devoirs implanté dans une commune de moins de 10.000 habitants dont la densité de population est de moins de 150 habitants/km², ce nombre est réduit à au moins 8 enfants âgés de 6 à 15 ans par jour d'ouverture en moyenne annuelle.;

3° respecter effectivement les conditions d'encadrement précisées à l'article 7, § 4;

4° être accessible après les heures scolaires, au moins 1 heure par jour d'ouverture, au moins 5 heures par semaine scolaire réparties sur au moins trois jours, pendant au moins 20 semaines entre le 1er septembre et le 30 juin. Par dérogation, sont considérées comme relevant d'un seul site les activités menées par une école de devoirs en différents lieux, pour autant qu'en chacun des lieux,

elle soit accessible après les heures scolaires, au moins 1 heure par jour d'ouverture, au moins 3 heures par semaine scolaire réparties sur au moins 2 jours, pendant au moins 20 semaines par an entre le 1er septembre et le 30 juin;

5° accorder une priorité d'accès à ses activités à un public qui maîtrise mal la langue française ou qui ne peut bénéficier à domicile d'un accompagnement scolaire ou social;

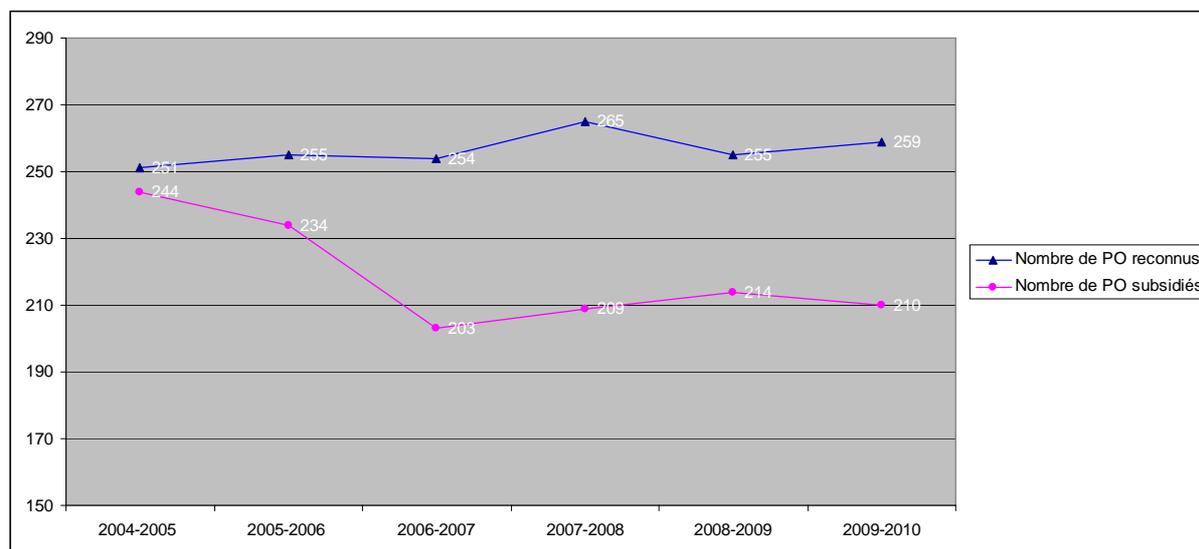
6° garantir que l'éventuelle participation aux frais demandés ne dépasse un montant journalier fixé par le Gouvernement;

7° [...].

Décret du 28/04/2004 relatif à la reconnaissance et à la subvention des écoles de devoirs

Afin de donner une image de l'évolution du secteur des EDD en termes de PO (publics et privés) reconnus et subsidiés par l'ONE, nous nous sommes basés sur l'analyse des chiffres issus du rapport d'activité 2010 de l'ONE. Ces chiffres peuvent légèrement varier des chiffres issus des tableaux administratifs de l'ONE, ce décalage n'étant dû qu'à des temps T différents (*cf. supra*).

Figure 4 – Evolution du nombre de PO reconnus et subsidiés entre 2004 et 2010



Source 10 - Rapport d'activité de l'ONE 2010

Un PO reconnu est un pouvoir organisateur dont au moins une des EDD qu'il organise a été agréée comme telle par l'ONE. Pareillement, un PO subsidié est un pouvoir organisateur dont une des EDD est subventionnée par l'ONE.

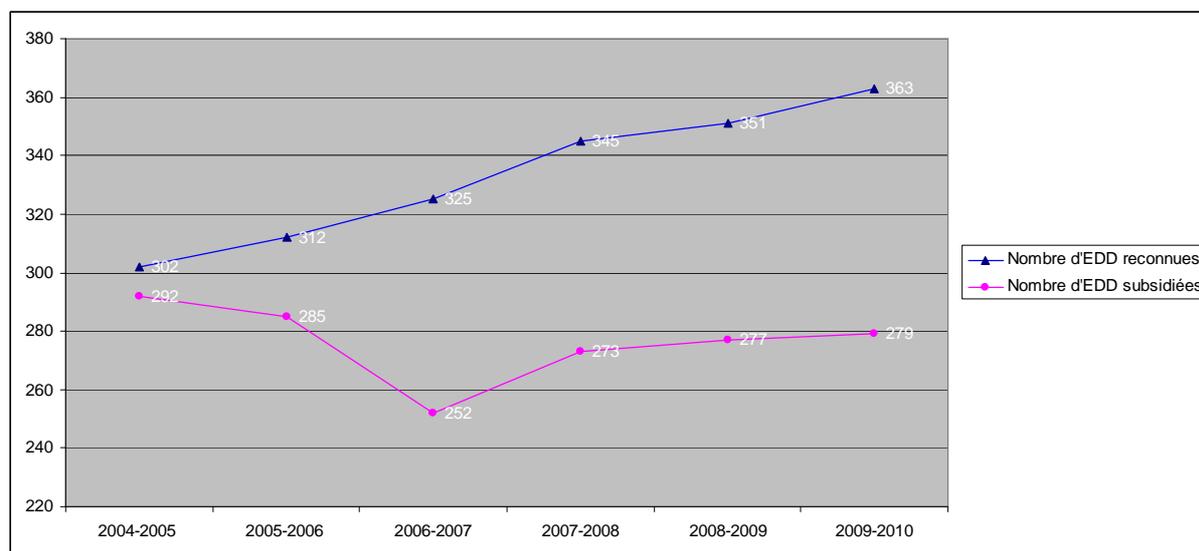
Depuis l'entrée en vigueur du décret du 28 avril 2004, le nombre des PO reconnus a augmenté faiblement (+ 3%). Le nombre de PO subsidiés a par contre augmenté de 13%. Cette mise en perspective doit être analysée avec précaution : le décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs prévoyait de manière transitoire que tous les PO et les EDD existant étaient réputés reconnus et subsidiés pour 2 ans. En 2006, le Conseil d'Administration de l'ONE s'est alors prononcé pour la première fois sur la reconnaissance et le subventionnement du principal « lot » d'EDD. Cette reconnaissance est octroyée pour 5 ans. Le second train important de reconnaissances a donc eu lieu en 2011. Entre-temps, des reconnaissances marginales ont été octroyées à quelques nouvelles EDD qui se sont créées.

L'augmentation du nombre de PO reconnus en 2007-2008 (+ 9 PO) est due à un problème occasionnel : à cette période, quelques gros PO ont rentré leur demande de reconnaissance site par site et sous des appellations différentes. Cette situation a été rectifiée en 2008-2009 où l'on retrouve une valeur de 255 PO reconnus.

2.3. Profil des écoles de devoirs

2.3.1. Evolution du nombre d'EDD reconnues et subsidiées

Figure 5 – Evolution du nombre d'EDD reconnues et subsidiées entre 2004 et 2010



Source 11 - Rapport d'activités de l'ONE 2010

Le différentiel entre les EDD reconnues et les EDD subsidiées s'explique soit parce que les EDD n'ont pas introduit de demande de subventionnement, ce qui fut le cas pour un peu moins de 15% des écoles de devoirs reconnues en 2009-2010, soit parce que l'ONE a refusé de leur octroyer la subvention pour non-respect de certains critères prévues par le décret, ce qui s'est produit pour 11% des écoles de devoirs qui avaient demandé un subside en 2009-2010. Ces chiffres sont relativement similaires entre provinces.

Le graphique illustre l'augmentation continue du nombre d'EDD reconnues par l'ONE depuis 2004, année du décret (+20%). Cette augmentation est plus importante que celle des PO reconnus qui est de 3% (cf. figure 4). Une explication à cette asymétrie pourrait être que les EDD nouvellement reconnues ont été créées par des PO déjà existants et reconnus.

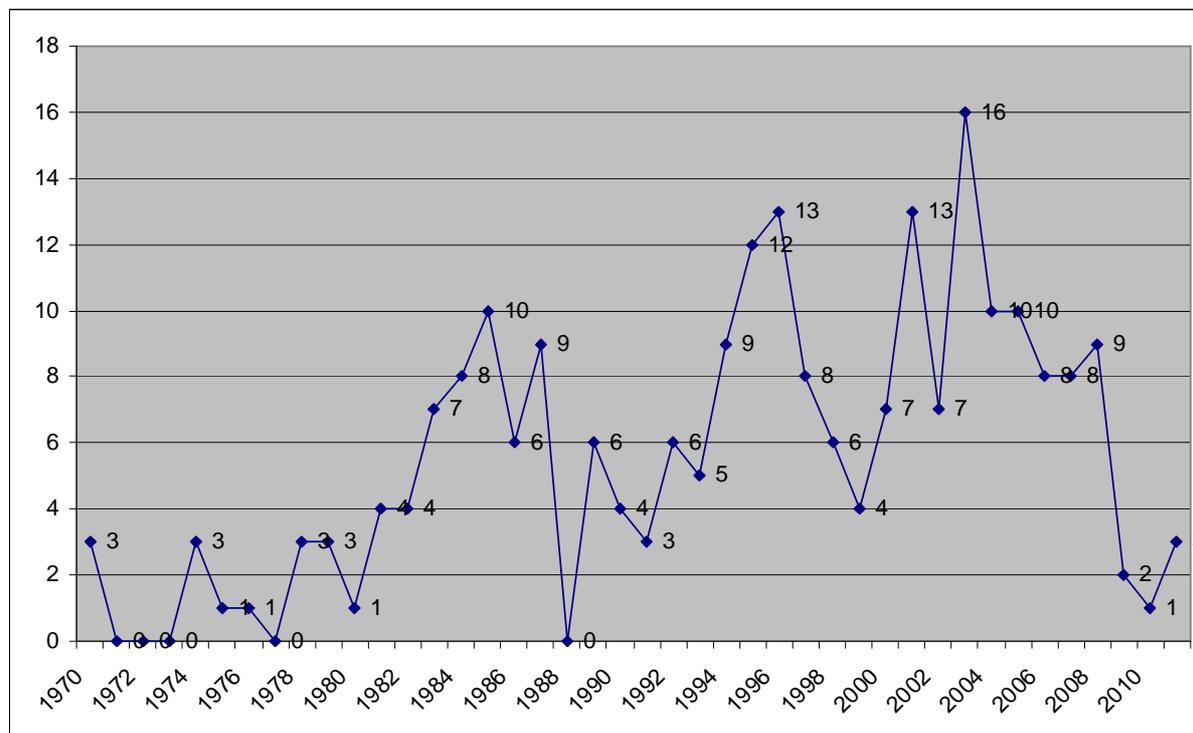
Concernant le subventionnement, l'année 2006 marque la fin de la reconnaissance et du subside de fait, ce qui explique la diminution importante du nombre de sites subsidiés. Depuis 2006, le nombre de structures subventionnées a augmenté de 10%, soit une augmentation moins rapide que celui du nombre de structures reconnues. Un décalage que peuvent expliquer l'obligation pour les EDD de fonctionner un an avant de pouvoir introduire leur première demande de subvention ainsi que le fait que toutes les structures n'introduisent pas une demande subvention, comme l'indique l'ONE dans son rapport d'activités.

Les motifs les plus fréquents de refus de subvention concernent le nombre insuffisant d'enfants accueillis en moyenne par jour d'ouverture, ainsi que l'impossibilité « d'être accessible après les heures scolaires, au moins 1 heure par jour d'ouverture, au moins 5

heures par semaine scolaire réparties sur au moins trois jours, pendant au moins 20 semaines entre le 1er septembre et le 30 juin », conformément au décret.

2.3.2. Ancienneté des EDD

Figure 6 – Nombre d'EDD créées par année (1970-2011)



Source 12 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2010-2011

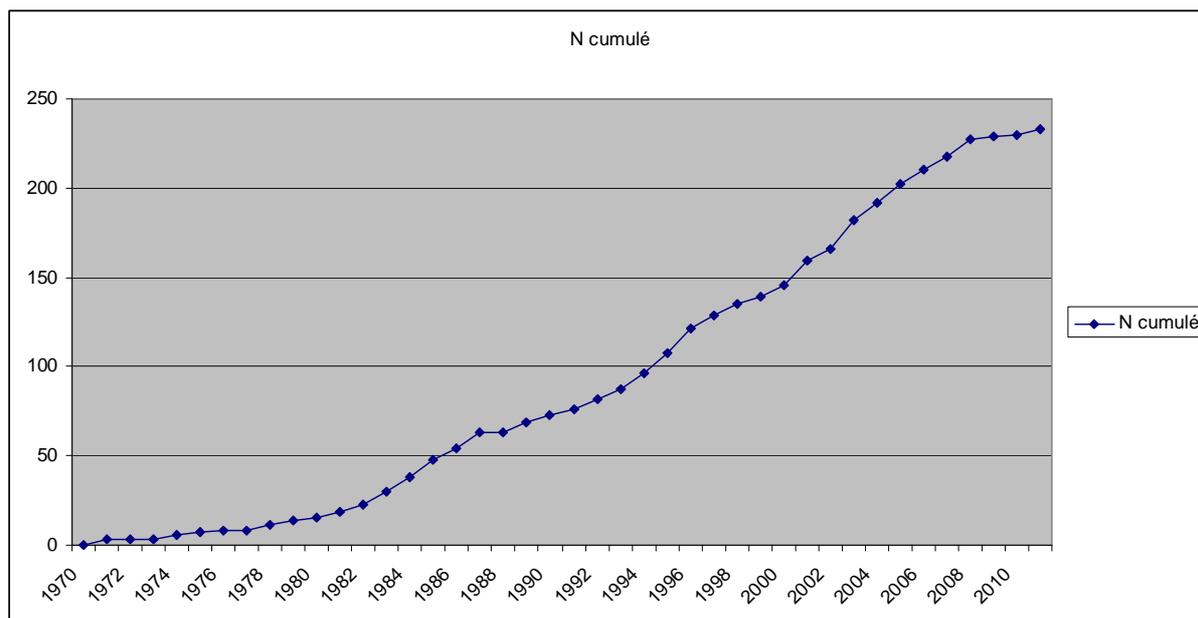
Les rapports d'activité des EDD contiennent des informations sur l'ancienneté de l'EDD. On y précise en quelle année l'EDD a été créée. Les 233 EDD dont nous avons analysé le rapport d'activité 2010-2011 ont été créées entre 1970 et 2011, avec un pic de 16 EDD créées la même année (2003).

Sur les 233 EDD subsidiées pour lesquelles nous avons pu recueillir des données en 2010-2011, on peut identifier trois pics temporels dans la création des écoles de devoirs :

- Entre 1983 et 1987, 40 EDD ont été créées, soit 17% des EDD de notre échantillon 2010-2011 ;
- Entre 1994 et 1998, 48 EDD ont été créées, soit un peu plus de 20% des EDD de notre échantillon 2010-2011 ;
- Entre 2000 et 2008, 88 EDD ont été créées, soit près de 38% des EDD de notre échantillon 2010-2011.

A la lecture de ces résultats, il convient de garder à l'esprit que cet échantillon ne comprend que des EDD encore en activité en 2010-2011. Ce graphe n'intègre donc pas les EDD qui auraient pu se créer puis disparaître entre 1970 et 2011.

Figure 7 – Effectifs cumulés de la création d’EDD



Source 13 - Analyse des rapports d'activités des EDD 2010-2011

Le graphe ci-dessus reprend les dates de création annoncées par les EDD dans leur rapport d'activités 2010-2011 et les cumule afin d'illustrer l'historique des EDD actuelles.

Pour beaucoup d'écoles de devoirs, le début de l'activité EDD ne coïncide pas avec la création de leur association. Les EDD dont nous avons analysé le rapport d'activité 2009-2010 ont pour la moitié d'entre elles démarré leur activité au sein d'une association préexistante. Pour un tiers des EDD, l'EDD a démarré ses activités de manière simultanée à la création d'une asbl. Pour une petite partie enfin (7%), l'EDD fonctionnait déjà avant d'acquérir le statut d'asbl.

2.4. Répartition géographique des EDD reconnues et subsidiées 2008-2010

Tableau 7 - Répartition par province des sites reconnus 2008-2011

Province	Nombre d'EDD reconnues 2008-2009	Proportion	Nombre d'EDD reconnues 2009-2010	Proportion	Nombre d'EDD reconnues 2010-2011	Proportion
Bruxelles	116	31,6%	120	32,7%	124	33,2%
BW	30	8,2%	30	8,2%	29	7,8%
Liège	83	22,6%	82	22,3%	85	22,8%
Hainaut	99	27%	97	26,4%	93	24,9%
Namur	26	7,1%	25	6,8%	28	7,5%
Luxembourg	13	3,5%	13	3,5%	14	3,8%
total	367	100%	367	100%	373	100%

Source 14 - Tableaux administratifs de l'ONE 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011

Tableau 8 - Répartition par province des sites subsidiés 2008-2011

Province	Nombre d'EDD subsidiées 2008-2009	Proportion	Nombre d'EDD subsidiées 2009-2010	Proportion	Nombre d'EDD subsidiées 2010-2011	Proportion
Bruxelles	96	35,4%	92	33,7%	101	36,2%
BW	24	8,9%	24	8,8%	23	8,2%
Liège	60	22,1%	61	22,3%	58	20,8%
Hainaut	68	25,1%	71	26%	69	24,7%
Namur	20	7,4%	19	7%	16	5,7%
Luxembourg	3	1,1%	6	2,2%	8	2,9%
Total	271	100%	273	100%	279	100%

Source 15 - Tableaux administratifs de l'ONE 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011

C'est à Bruxelles, dans le Hainaut et en province de Liège que l'on trouve la grande majorité des écoles de devoirs, dont un tiers rien qu'à Bruxelles. Les EDD se situent principalement dans les centres urbains. A cet égard, il ressort clairement de l'analyse des rapports d'activité que le développement des EDD en zones rurales est compliqué par plusieurs facteurs, notamment en ce qui concerne le transport des enfants.

Lors de notre tournée auprès des EDD des provinces de Namur et du Luxembourg, nous avons abordé les spécificités des écoles de devoirs en milieu rural et les difficultés particulières que celles-ci peuvent rencontrer. Comme nous l'évoquions plus haut, le critère du nombre d'enfants exigé pour le subventionnement est particulièrement problématique dans les villages. Cela s'explique notamment par les difficultés de transport des enfants. Les EDD y pallient selon leurs moyens : partenariat avec le CPAS pour l'organisation d'un bus, transport par les animateurs eux-mêmes, ... La faible mobilité des volontaires peut également être un obstacle pour atteindre les critères d'encadrement.

Le public accueilli et les problématiques des familles présentent également des spécificités : peu de mixité culturelle mais des inégalités socio-économiques importantes, analphabétisme des parents, ...

2.5. Budget et subsides

2.5.1. Budget global attribué aux écoles de devoirs (Budget enfance)

Tableau 9 - Budget global attribué aux EDD par année scolaire

Année	Budget global Enfance	Augmentation
2002 et 2003	838.000 €	
2004-2005	838.000 €	Décret
2005-2006	854.760 €	+ 2,00%
2006-2007	878.216 €	+ 2,74%
2007-2008	943.029 €	+ 7,38%
2008-2009	1.020.803 €	+ 8,25%
2009-2010	1.039.000 €	+ 1,78%
2010-2011	1.165.693 ¹⁷ €	+ 12,2%

Source 16 - Données fournies par le service EDD de l'ONE

Le budget alloué aux écoles de devoirs a évolué constamment depuis 2004 : une augmentation de + 39% a été accordée entre l'entrée en vigueur du décret et l'exercice 2010-2011.

Le contrat de gestion de l'ONE 2008-2012 précisait une augmentation globale du budget consacré aux écoles de devoirs de 22% par rapport au budget 2007, étalé entre 2008 et 2012.

Extrait :

Sous-section 2.2.2 – Le soutien au secteur des écoles de devoirs

Art.92. L'Office augmentera le budget consacré aux écoles de devoirs des pourcentages ci-dessous, calculés sur le budget 2007 :

6 % à l'ajusté 2008,

3 % en 2009,

3 % en 2010,

3 % en 2011,

7 % en 2012.

Le Gouvernement, en concertation avec l'Office, s'emploiera à conclure un accord avec les Régions afin d'assurer la poursuite du cofinancement des écoles de devoirs.

Contrat de gestion de l'ONE 2008-2012

¹⁷ 50.000 euros d'aides à l'équipement ont par ailleurs été consacrés aux EDD.

Concernant le cofinancement par les Régions dont il est question ci-dessus, il n’y a pas eu à notre connaissance, d’avancée en la matière.

Signalons encore qu’en 2010, le Ministre de l’Enfance a annoncé une augmentation de 10% (100.000 euros) du budget total des écoles de devoirs. Ce budget a été réparti entre toutes les écoles de devoirs au travers du financement des journées/enfants en 2010 et en 2011, cette augmentation a été répartie à partir du forfait de base¹⁸.

Cependant, comme nous le verrons dans la partie consacrée à l’analyse qualitative des rapports d’activité des EDD et des coordinations et de la Fédération, le manque de moyens financiers est sans surprise l’un des aspects les plus dénoncés par le secteur.

2.5.2. Les subsides alloués aux PO dans le cadre du décret

Tableau 10 - Subventions accordées par l’ONE aux EDD

Année	Subside min alloué/PO	Subside max alloué/PO	Subside Moyen	Augmentation du subside moyen
2004-2005	1.137,93 €	22.662,60 €	2.870 €	Décret
2005-2006	1.220,89 €	22.855,17 €	2.999 €	+4,49%
2006-2007	1.493,71 €	26.080,90 €	3.484 €	+16,17%
2007-2008	1.678,41 €	24.864,64 €	3.454 €	-0,86%
2008-2009	1.695,82 €	28.668,97 €	3.685 €	+6,69%
2009-2010	1.778,64 €	38.140,57 €	3.724 €	+1,06%
2010-2011	2.048,45 €	38.930,87 €	4.178 €	+11,4%

Source 17 – Données fournies par le Cabinet du Ministre de l’Enfance et tableaux administratifs de l’ONE 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011

On note une différence importante entre les subsides minimaux et les subsides maximaux. Comme l’indique l’ONE, cette différence résulte du fait que le subside maximal alloué l’est à un PO qui regroupe plusieurs écoles de devoirs, à savoir un PO de 5 EDD en 2008-2009 et un PO de 6 EDD en 2009-2010. Cela explique en partie l’augmentation de près de 10.000€¹⁹. Le subside minimum est quant à lui attribué à un PO disposant d’une seule (petite) EDD.

Le subside médian²⁰ est de 3.705,7 euros en 2009-2010. En 2010-2011, le subside médian est en augmentation et se chiffre à 3.947 euros.

¹⁸ Pour information, la subvention octroyée aux EDD par l’ONE comprend une part fixe et une part variable, celle-ci étant dépendante du nombre de présences d’enfants et d’animateurs.

¹⁹ Si l’on veut comparer les subsides maximaux de 2008-2009 et 2009-2010, on peut les diviser en fonction du nombre d’EDD. On remarque alors que le subside maximal a également augmenté par EDD : $28\,668,97/5 = 5733,794$ euro en 2008-2009 et $38140,57/6 = 6356,762$ euro en 2009-2010.

²⁰ La médiane est le nombre qui divise en 2 l’ensemble des résultats : 50% des PO reçoivent donc un subside compris entre le subside minimal et le subside médian, tandis que les 50% reçoivent au moins le subside médian (et au plus, le subside maximal).

NB : A la lecture de ces résultats, il convient de garder à l'esprit que la majorité des PO mettent en place des systèmes de subventionnement multiples (*cf. supra*).

2.5.3. Budget global des subventions attribuées à la Fédération et aux coordinations (Budget jeunesse)

La Fédération francophone des écoles de devoirs ainsi que les cinq coordinations régionales sont subsidiées sur des crédits « Jeunesse » en Fédération Wallonie Bruxelles.

Voici un aperçu du budget total qui leur a été consacré entre 2008 et 2010 (budget par année civile).

Tableau 11 - Subventions accordées par le service Jeunesse de la FWB à la Fédération des EDD et aux coordinations

2008	331.000 €
2009	336.000 €
2010	330.000 €

Source 18 – Données fournies par le Service Jeunesse

A ces montants s'ajoutent des subventions²¹ par convention pour les formations réalisées dont le montant dépend du volume d'activités :

Tableau 12 - Subvention conventionnelle de la coordination EDD bruxelloise pour les formations organisées

2008	1.543,60 €
2009	3.906,00 €
2010	entre 3.630,00 € et 4.830,00€²²

Source 19 – Données fournies par le Service Jeunesse

Tableau 13 - Subvention conventionnelle de la Fédération des EDD (englobant le subside des autres coordinations) pour les formations organisées

2008	17.964,50 €
2009	35.111,84 €
2010	entre 24.247,88 € et 27.297,88 €²³

Source 20 – Données fournies par le Service Jeunesse

²¹ Subsides par année civile (pour information, le quatrième trimestre 2010 dépend de l'année budgétaire 2011).

²² En fonction des justificatifs concernant le dernier trimestre 2010.

²³ *Idem.*

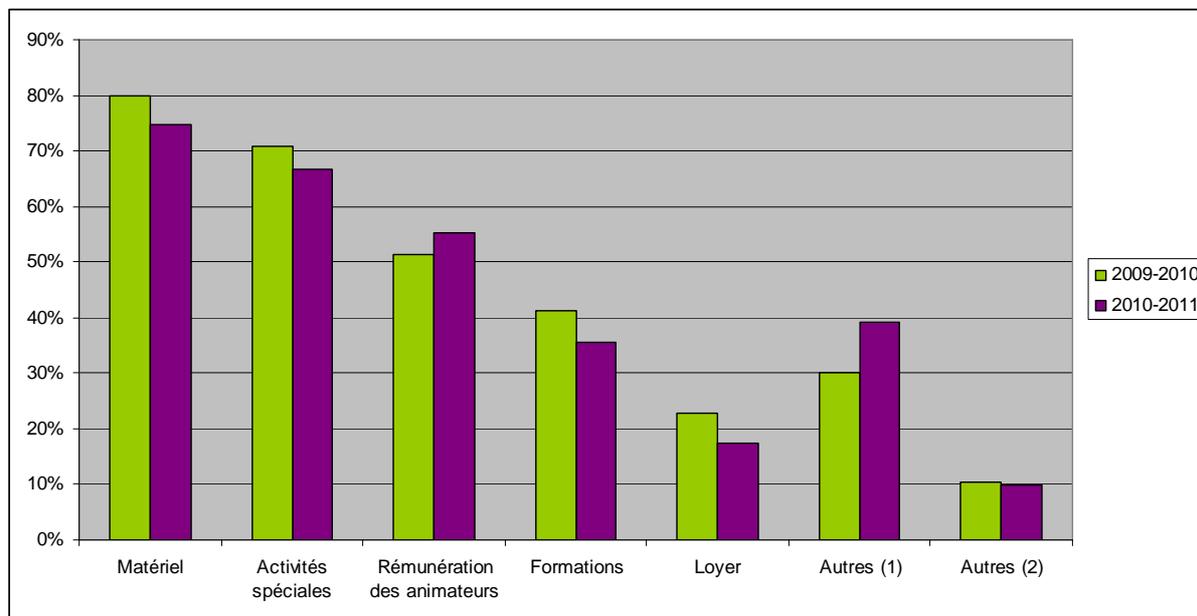
2.5.4. Budget global consacré par la FWB au secteur des écoles de devoirs

En combinant les subventions aux PO pour l'année scolaire 2010-2011 avec les subventions aux coordinations et à la Fédération en 2010 (année civile), le montant global du budget directement alloué par la Fédération Wallonie-Bruxelles au secteur se monte à **1.577.821 euros**.

2.6. Utilisation de la subvention ONE par les écoles de devoirs

L'analyse des rapports d'activités apporte des informations quant à l'utilisation de la subvention ONE par les écoles de devoirs.

Figure 8 - Utilisation de la subvention ONE par les EDD



Source 21 – Analyse des rapports d'activités des EDD 2009-2010 et 2010-2011

A de légères variations près, en 2009-2010 et en 2010-2011, les EDD ont utilisé de manière similaire leur subvention ONE. Les données des rapports d'activité 2008-2009 présentent d'ailleurs les mêmes tendances.

Au cours de la période d'évaluation, l'utilisation la plus fréquente de la subvention a été l'achat de matériel (environ 80% des EDD utilisent leur subvention à cette fin), suivie du financement d'activités spéciales (environ 70% des EDD). En 2008-2009, la troisième dépense la plus fréquente concernait les formations (environ 45% des EDD). Cette proportion a régressé en 2009-2010 puis en 2010-2011. Les dépenses liées à la formation des animateurs occupent désormais la quatrième position, supplantées par la rémunération des animateurs²⁴ (plus de la moitié des EDD en 2009-2010 et 2010-2011).

Cette inversion peut être expliquée par plusieurs hypothèses. D'une part, il est avéré que l'offre de formations gratuites s'est bien développée et permet aux EDD de se former pour des frais minimums. D'autre part, le contexte budgétaire difficile impose des priorisations dans les dépenses dont risque de pâtir la formation des animateurs (*cf. infra* – 2.8.2. Formations).

Par ailleurs, l'analyse de ce graphe doit être réalisée avec les précautions nécessaires : rappelons-nous que les écoles de devoirs peuvent également percevoir des aides non-matérielles de la part de différents niveaux de pouvoirs pour leur fonctionnement (mise à disposition de locaux, mise à disposition de personnel, fourniture de matériel, etc.). Ces

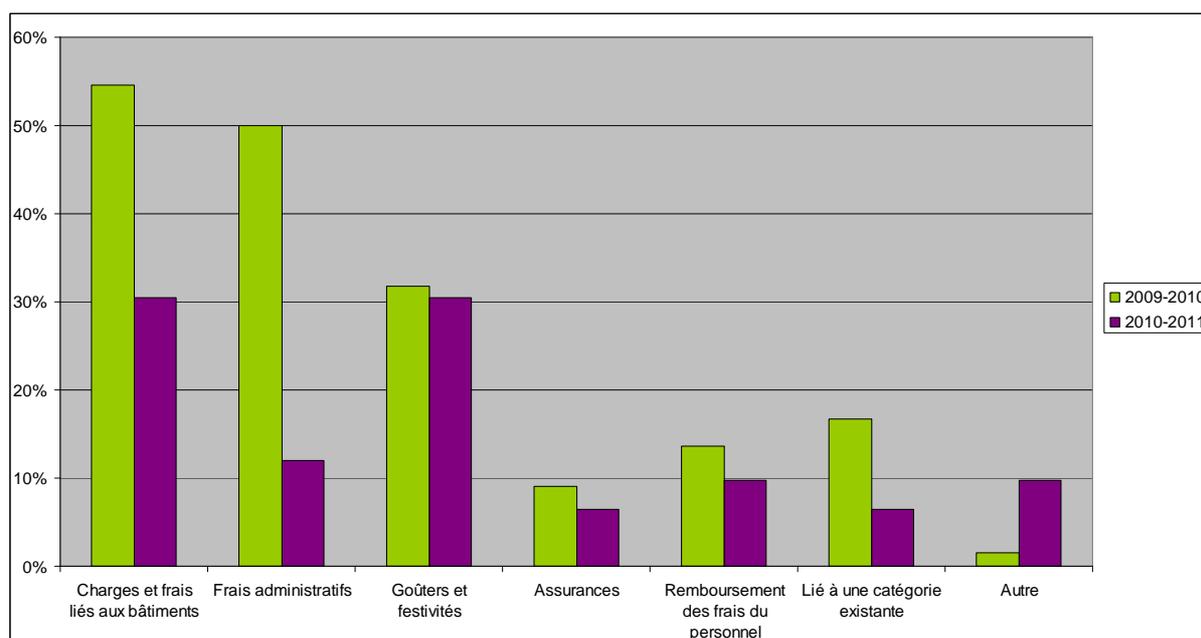
²⁴ L'item « rémunération des animateurs » inclut davantage leur défraiement qu'une réelle rémunération.

ressources non-monétarisées peuvent interférer dans l'analyse des résultats. Par exemple, la faible proportion d'EDD utilisant la subvention pour leur loyer peut s'expliquer par la mise à disposition de locaux par les autorités communales, le CPAS, une association de quartier, une paroisse, etc.

De même, les dispositifs de subventionnements multiples mis en place par certaines EDD les amènent à ventiler les frais de fonctionnement par poste selon l'origine des subsides.

Quoiqu'il en soit, les données recueillies nous éclairent de manière générale sur les besoins des EDD et sur leurs charges de fonctionnement.

Figure 9 - Détails des dépenses reprises dans les catégories "autres"



Source 22 - Informations provenant de l'analyse des rapports d'activités

L'analyse des catégories « autres » permet d'extraire les mêmes catégories pour les trois années de rapports d'activité analysés. Les EDD pointent principalement des frais de fonctionnement (charges et frais liés aux bâtiments et frais administratifs). Viennent ensuite les dépenses liées à l'achat des goûters ou de nourriture à l'occasion des festivités qu'elles organisent. Les coûts d'assurance et le remboursement des frais du personnel (déplacements, etc.) sont également fréquemment cités.

Notons qu'une partie des éléments cités dans les catégories « autres » aurait en réalité dû être classée dans une catégorie prédéfinie.

2.7. Public des écoles de devoirs

2.7.1. Nombre d'enfants inscrits

En 2008-2009, les EDD subsidiées ont déclaré 15.020 enfants inscrits à l'ONE. En 2009-2010, le chiffre était de 14.952 enfants. En 2010-2011, on note une augmentation avec 15.938 enfants accueillis.

En 2008-2009, sur les 269 EDD pour lesquelles les données étaient disponibles, le nombre minimal d'enfants était de 13 et le nombre maximal de 456. En 2009-2010, sur les 271 EDD pour lesquelles les informations sont disponibles à l'ONE pour l'année 2009-2010, le nombre minimal d'enfants inscrits était de 10 et le nombre maximal de 492 enfants. En 2010-2011, sur les 278 EDD pour lesquelles les informations étaient disponibles, les EDD ont comptabilisé entre 13 et 514 enfants inscrits.

Signalons dès le départ que certains chiffres transmis par les EDD concernant le nombre d'enfants accueillis nous semblent extrêmement élevés. Les nombres maximums sont effet interpellants. La fiabilité de ces données a été soulevée au sein de la Commission d'Avis des EDD. Il semblerait en fait que les données fournies concernent l'ensemble d'un PO et non chaque EDD spécifiquement. Ces données extrêmes faussent de ce fait les résultats. Nous proposons dès lors au lecteur de se concentrer sur les valeurs médianes²⁵ qui ne sont elles pas impactées par les valeurs maximales, plutôt que sur les moyennes.

Tableau 14 – Nombre d'enfants inscrits en EDD par année

	Nombre d'enfants inscrits en EDD 2008-2009	Nombre d'enfants inscrits en EDD 2009-2010	Nombre d'enfants inscrits en EDD 2010-2011
Moyenne	56	57	57
Médiane	44	43	42
Mode²⁶	17	20	24
Percentile 25²⁷	27	27	29
Percentiles 75	68	68	67

Source 23 - Tableaux administratifs de l'ONE 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011

Inscription ne vaut pas présence. Le nombre d'enfants inscrits permet de quantifier le public des EDD mais il n'informe pas sur le nombre d'enfants présents quotidiennement.

²⁵ Pour rappel, pour déterminer la médiane d'un ensemble de valeurs, il suffit d'ordonner les valeurs en une liste croissante et de choisir la valeur qui est au centre de cette liste.

²⁶ Le mode est la valeur la plus fréquente.

²⁷ Pareillement à la médiane, les percentiles 25 et 75 sont des valeurs qui, lorsque l'ensemble des valeurs est triée de manière croissante, permettent de diviser le groupe. Un quart des valeurs sont donc comprises entre la valeur minimale et le percentile 25, un quart des valeurs sont comprises entre le percentile 25 et la médiane, un quart entre la médiane et le percentile 75 et un dernier quart entre le percentile 75 et la valeur maximale.

Le tableau 14 illustre une stabilité assez frappante des inscriptions totales. Sur l'ensemble de la période d'évaluation, les EDD ont fonctionné avec un nombre d'enfants constant, en général quelques dizaines. Cette stabilité des inscriptions fait pourtant front à une demande croissante (cf. *infra* – 2.9.1. Listes d'attente).

Pour affiner cette analyse, nous avons stratifié les données par province.

Tableau 15 - Nombre d'enfants inscrits en EDD en 2008-2009, par province

Province	Minimum	Maximum	Moyenne	Médiane	Mode	Percentile 25	Percentile 75
Bruxelles	13	323	61	50	20	33	73
Brabant Wallon	17	238	47	35	17	23	48
Hainaut	13	456	57	33	17	24	52
Liège	17	139	57	53	22	32	76
Luxembourg	24	48	33	27	24	24	48
Namur	17	70	38	37	22	22	50

Source 24 - Tableaux administratifs de l'ONE 2008-2009

En 2008-2009, le nombre médian d'enfants est particulièrement élevé en province de Liège et à Bruxelles (53 et 50), ce qui signifie que la moitié des écoles de devoirs y accueille respectivement au moins 53 et 50 enfants.

En 2009-2010, les résultats par province sont fortement similaires aux résultats 2008-2009. Nous ne les présentons dès lors pas plus en détails.

Tableau 16 - Statistiques - Nombre d'enfants inscrits en EDD en 2010-2011, par province

	Min.	Max.	Moyenne	Médiane	Mode	Percentile 25	Percentile 75
Bruxelles	13	263	57	48	24	30	73
Brabant Wallon	17	514	61	41	41	24	53
Hainaut	15	512	58,5	34	20	27,5	54
Liège	14	150	58	50,5	21	35	70
Luxembourg	15	164	48,5	34,5	15	23,5	46,5
Namur	19	142	53	44	27	26,5	73

Source 25 - Tableaux administratifs de l'ONE 2010-2011

Si l'on compare les tableaux 15 et 16, c'est-à-dire les inscriptions en 2008-2009 et en 2010-2011, on constate que le nombre médian d'enfants accueillis a diminué dans les provinces où il était le plus élevé (Liège et Bruxelles) et augmenté ailleurs (Brabant Wallon, Hainaut, Luxembourg, Namur). Plus largement, les résultats par province tendent à s'homogénéiser :

alors que l'écart entre les médianes provinciales était de 27 à 53 enfants en 2008-2009, il réduit à un intervalle de 34 à 50,5 en 2010-2011.

Ces résultats, couplés à l'allongement des listes d'attente (cf. *infra* – 2.9.1. Listes d'attente), traduisent la saturation du secteur des écoles de devoirs.

2.7.2. Profil des enfants accueillis

En 2002, l'état des lieux réalisé par l'Observatoire indiquait que « *plus de la moitié des enfants accueillis dans les EDD sont originaires d'un pays hors Union Européenne et 1/3 sont belges. Plus de ¾ des EDD signalent accueillir des enfants originaires d'un pays hors Union européenne.* »²⁸

En 2002 toujours, « *près de la moitié des EDD signalent la fréquentation de primo-arrivants qui représentent 5% des enfants accueillis (...)* ».

Et pour ce qui est du niveau socio-économique du milieu d'origine des enfants, « *près de 90% des EDD disent accueillir des enfants dont le milieu d'origine est très défavorisé : ces enfants représentent 60% des enfants accueillis.* »

L'analyse des rapports d'activités 2008-2011 ne nous a pas permis de dresser un état des lieux aussi précis du public accueilli en EDD. Cependant, les caractéristiques reprises ci-dessus se confirment. Le public décrit par une très grande majorité des EDD, dans leur rapport d'activité 2010-2011, est d'origine étrangère et/ou issu de milieux précarisés. Les EDD veillent à intégrer ces dimensions dans leur plan d'action (cf. *infra*).

En plus de l'ensemble de leurs actions visant à développer les quatre missions du décret, les EDD expliquent prendre en compte les besoins spécifiques des enfants et de leur famille notamment au travers d'un travail de dialogue avec les parents et d'actions de soutien à la parentalité ciblées (cf. *infra*).

Signalons encore que concernant l'évolution de leur public, les EDD se disent particulièrement interpellées en 2010-2011 par l'augmentation du nombre d'enfants primo-arrivants et par une dégradation des conditions dans lesquelles vivent de nombreuses familles.

La difficulté du travail avec les enfants primo-arrivants a souvent été mise en avant lors de nos rencontres avec les écoles de devoirs. Ces enfants demandent en effet un encadrement important et spécifique que ne peut pas toujours offrir l'EDD. Les enfants primo-arrivants ont des demandes différentes des autres, principalement ciblées sur l'apprentissage du français. La communication avec les familles est rendue très difficile par la barrière de la langue. Certaines EDD pointent également des problèmes de comportement et de motivation. Pour répondre à ce public particulier, certaines EDD expliquent s'adapter : horaires spécifiques, collaboration avec les écoles, avec les CEFA, avec d'autres associations,...

²⁸ D. DELVAUX et M. VANDEKEERE, *Les écoles de devoirs en Communauté française : Enquête – mai 2002*, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, octobre 2002, 88p., disponible en ligne <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5279>.

A Bruxelles, l'intégration des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) en école de devoirs soulève également de nombreuses questions. Ceux-ci ont des besoins très spécifiques, des comportements parfois difficiles et vivent dans des conditions très instables qui rendent le travail incertain.

2.7.3. L'âge des enfants accueillis

Les données concernant l'âge des enfants ne sont disponibles que pour l'année 2010-2011. Elles ont en effet fait l'objet d'une nouvelle question dans le questionnaire développé en LimeSurvey.

Les données concernant l'âge des enfants accueillis sont intéressantes à considérer en regard des limites fixées par le décret en matière de reconnaissance et de subvention des EDD. Les articles 7, §3 et 17, § 1 fixent les critères de reconnaissance et de subventionnement sur base de l'accueil des enfants de 6 à 15 ans²⁹.

Les critères du décret n'empêchent pas les écoles de devoirs d'accueillir des enfants hors de cette tranche d'âge. Le tableau ci-dessous illustre l'amplitude des tranches d'âge des enfants accueillis.

Tableau 17 - Âges minimaux et maximaux des enfants accueillis en EDD, par province

	Âge minimal d'accueil		Âge maximal d'accueil	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Bruxelles	3	12	12	26
Brabant wallon	5	9	12	20
Hainaut	4	9	11	22
Liège	0	12	10	20
Luxembourg	5	6	12	15
Namur	2,5	6	12	20

Source 26 - Analyse des rapports d'activité 2010-2011

Ce tableau identifie les maxima et minima identifiés dans les rapports d'activité des EDD. Il est également intéressant de prendre en considération les âges moyens à partir desquels et jusqu'auxquels sont accueillis les enfants.

²⁹ Rappelons en parallèle que l'exposé des motifs du décret définit plus largement les écoles de devoirs comme des structures accueillant des enfants de 6 à 18 ans.

Tableau 18 - Âges minimaux et maximaux des enfants accueillis en EDD en moyenne, par province

	Âge minimal d'accueil	Âge maximal d'accueil
	Moyenne	Moyenne
Bruxelles	6,5	14,9
BW	6,1	15,4
Hainaut	5,9	13,1
Liège	5,8	14
Luxembourg	5,8	14,3
Namur	5,4	14,1

Source 27 - Analyse des rapports d'activité 2010-2011

Concernant l'âge minimal des enfants accueillis, Bruxelles se place très légèrement au-dessus des autres provinces en accueillant en moyenne les enfants à partir de 6 ans et demi. C'est la Province de Namur qui accueille en moyenne les enfants à partir du plus jeune âge (5,4 ans). Concernant l'âge maximal des enfants accueillis, c'est le Brabant wallon qui accueille en moyenne les enfants jusqu'à l'âge le plus avancé avec 15,4 ans, tandis que la moyenne du Hainaut est la plus basse, les enfants y étant en moyenne accueillis en EDD jusqu'à 13,1 ans.

La grille de la page suivante permet de visualiser les écoles de devoirs en fonction des tranches d'âge des enfants qu'elles accueillent. L'axe horizontal détermine l'âge minimal et l'axe vertical correspond l'âge maximal. La grille se lit ensuite comme un tableau à double entrée en fonction des âges minimaux et maximaux des enfants accueillis. La zone verte représente la tranche d'âge entrant en compte pour les subventions, soit la tranche 6-15 ans.

70% des EDD de notre échantillon entrent dans les limites inférieure et supérieure d'âge fixées par le décret.

Concernant **les limites inférieures exactes** d'âge, 80 % des EDD accueillent des enfants à partir de 6 ans³⁰. Cette limite correspond de manière claire avec l'entrée dans l'enseignement fondamental.

Concernant **la limite supérieure de 15 ans**, celle-ci correspond moins à la réalité des EDD : seules 18 % des EDD ont effectivement limité leur accueil aux enfants de 15 ans. Signalons que l'âge maximal le plus fréquemment rencontré en EDD est 12 ans (32 %). Cette limite s'apparente clairement à la fin de l'enseignement primaire. Ensuite, les limites supérieures de l'âge des enfants accueillis les plus fréquentes se situent entre 12 et 15 ans : on retrouve trois-quarts des EDD dans l'intervalle de ces quatre limites d'âge supérieures.

30% des EDD accueillent des enfants dont l'âge est inférieur à 6 ans et/ou supérieur à 15 ans. Notons que les EDD accueillant des enfants de moins de 6 ans sont moitié moins nombreuses que les EDD accueillant des plus de 15 ans (environ 12 % contre 22%).

³⁰ Cf. *infra* pour les détails concernant l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Tableau 19 - Tableau récapitulatif des tranches d'âges couvertes par les EDD

	N	%
EDD accueillant des enfants de moins de 6 ans	28	12%
EDD accueillant des enfants de plus de 15 ans	53	22%
EDD accueillant des enfants entre 6 et 15 ans	170	70%

Source 28 - Analyse des rapports d'activité 2010-2011

Grille 1 - Tranches d'âge des enfants accueillis par les EDD, en regard des limites du décret

Age max															
26										1					
25															
24															
23															
22					1									1	
21														1	
20						1			6						
19									1		1				
18	1			1	1	2			14	1	1				
17									3		1				
16						2			7			1			
15				1		4			36	1	1	1			
14				1	1	4			22	1	1	1			
13					1	2			30	1					
12			1		1	3			70	2					
11									1						
10									1						
9															
8															
7															
6															
5															
4															
3															
2															
1															
0															
	0	1	2,5	3	4	5	6	7	8	9	10	11			

Source 29 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2010-2011

2.7.3.1. L'accueil des enfants de moins de 6 ans

Sur les 242 écoles de devoirs dont le rapport d'activité 2010-2011 a été analysé, 28 indiquent accueillir des enfants de moins de 6 ans, soit 11,7% :

Ces écoles de devoirs se répartissent géographiquement comme suit :

Tableau 20- EDD accueillant des enfants de moins de 6 ans, par province

	Nombre	Pourcentage
Bruxelles	5	17,9%
BW	3	10,7%
Hainaut	6	21,4%
Liège	9	32,1%
Luxembourg	1	3,6%
Namur	4	14,3%
Total	28	100%

Source 30- Analyse des rapports d'activité des EDD 2010-2011

Sur ces 28 EDD, 18 EDD sont ouvertes aux enfants à partir de 5 ans.

Nous ne disposons pas du nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans pour chacune de ces 28 structures. En croisant ces données avec les informations administratives fournies par l'ONE, nous pouvons cependant donner un ordre d'importance en termes de capacité d'accueil : ces EDD accueillent de 18 à 140 enfants, la moyenne est de 69 enfants et la médiane de 64 enfants.

2.7.3.2. L'accueil des enfants de plus de 15 ans

Sur les 242 EDD dont le rapport d'activité 2010-2011 a été traité, 54 déclarent accueillir des jeunes de plus de 15 ans, soit 22%.

Tableau 21 - EDD accueillant des enfants de plus de 15 ans, par province

Province	EDD	Nombre d'EDD accueillant des enfants de plus de 15 ans	Proportion par province (%)
Bruxelles	87	31	35,6%
Brabant wallon	20	9	45,0%
Hainaut	60	2	3,3%
Liège	55	10	18%
Luxembourg	6	0	0%
Namur	14	1	7,1%
Total	242	53	22,3%

Source 31 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2010-2011

Nous ne disposons pas d'informations précises quant au nombre de jeunes de plus de 15 ans réellement accueillis. Il serait évidemment intéressant de pouvoir croiser ces informations avec le profil des EDD.

Cependant l'accueil des 15-18 ans est une question d'actualité. En Région bruxelloise, la coordination y a d'ailleurs consacré deux numéros de sa publication « A Feuille T)³¹.

Lors des tournées, plusieurs EDD accueillant des enfants au-delà de 15 ans sont intervenues pour mettre en avant la demande croissante à laquelle elles sont confrontées. Ces écoles de devoirs nous ont également fait part des spécificités liées au soutien scolaire organisé pour les enfants de l'enseignement secondaire : matières plus difficiles, nécessitant des animateurs davantage formés et donc difficiles à recruter, appréhension différente des missions des EDD, ...

2.7.4. Mixité et égalité des genres dans les EDD

Les rapports d'activité des EDD subsidiées pour 2010-2011 nous permettent de dresser un aperçu de la manière dont est approchée la question de la mixité garçons/filles en EDD.

Trois catégories d'EDD émergent en ce qui concerne la perception de la question du genre.

Tout d'abord, il y a les EDD, majoritaires (93), qui ne voient aucun problème en matière de mixité, voire même qui estiment la question « sans objet ». La question se résume comme suit : l'EDD est ouverte à toutes et tous, point à la ligne. La mixité est ressentie comme naturelle sans plus de réflexion quant aux pratiques des animateurs, ni aux interactions avec et entre les enfants. Parmi celles-ci, 15 EDD indiquent clairement que la question de la mixité n'est pas du tout abordée et qu'elle n'est en aucun cas un critère intervenant dans

³¹ V. MARISSAL, « 15-18 ans ... seuls face aux études ? », *L'A Feuille T*, n°152, février 2010 et MARISSAL V., « 15-18, derrière les chiffres... des jeunes ! », *L'A Feuille T*, n°156, juin 2010.

l'équilibrage des inscriptions. Soulignons encore qu'un petit nombre d'EDD ne perçoit pas bien l'enjeu de la question.

Il se dégage ensuite une deuxième catégorie d'EDD (67) qui décrivent les activités qu'elles organisent comme « mixtes », c'est-à-dire « adaptées tant aux garçons qu'aux filles ». Notons que, parmi cette catégorie, près de $\frac{3}{4}$ des EDD disent vouloir encourager la mixité dans une visée égalitaire. On y veille ainsi par exemple à ce que les regroupements des enfants par genre ne soient pas une constante, on encourage les duos filles-garçons pour certaines activités, on équilibre les inscriptions....

Certaines EDD tempèrent cependant l'enthousiasme avec lequel elles affirment vouloir atteindre l'objectif d'égalité de genre. Les enfants ont naturellement tendance à se regrouper par sexe. Et si la mixité fonctionne pour bon nombre d'activités, dès que l'on passe au domaine sportif, les choses commencent à « coincer ». 16 EDD soulignent d'ailleurs les difficultés qu'ont les filles et les garçons à se mélanger quand il s'agit de jouer au foot. Les filles sont quant à elles plus nombreuses au soutien scolaire dans certaines EDD. Le problème s'accroît au fur et à mesure que les enfants grandissent, l'adolescence est décrite comme période critique en la matière. Deux EDD déclarent d'ailleurs devoir organiser des activités unisexes pour éviter les comportements sexistes... 5 EDD font état des problèmes qu'elles ont rencontrés en matière de mixité en lien avec la culture d'origine des enfants. Les difficultés sont diverses : pas facile d'imposer l'accomplissement des « tâches » communes de manière égalitaire, pas évident pour des animatrices de se faire entendre d'un public de garçons.

La troisième et dernière catégorie d'EDD qui se dégage de l'analyse des rapports d'activités sont les EDD proactives, qui travaillent la question du genre et de la mixité avec les enfants. Elles sont 37 à organiser des débats, à réfléchir à la question dans le cadre d'un atelier journalisme ou d'un atelier philo. L'une d'entre elles souligne avoir travaillé la question dans le cadre de son règlement d'ordre intérieur. D'autres encore ont pris part au Parcours de la diversité³². Parmi celles-ci signalons également quelques partenariats avec les plannings familiaux pour une approche plus en lien avec l'éducation à la vie affective et sexuelle.

Au-delà des constats dressés ci-dessus, nous souhaitons également signaler que certaines réponses laissent transparaître la persistance de stéréotypes. C'est le cas par exemple à travers des sous-entendus qui classifient les activités selon les genres, ou lorsqu'une équipe prend la peine de déclarer expressément qu'elle ne porte pas de jugement sur les garçons qui adopteraient des comportements identifiés comme féminins, ou encore lorsque qu'une équipe souligne qu'elle « masculinise » pour ses garçons les activités proposées considérées comme des activités de filles en leur en proposant une variante footballistique. Dans ces commentaires, la stigmatisation n'est pas loin.

A l'analyse des rapports d'activité, il nous semble donc que la marge de progression en la matière est importante et mérite d'être réfléchie en lien avec les priorités en matière de formation des animateurs.

Lors de notre rencontre avec les EDD, cette analyse s'est confirmée : les EDD ne semblaient en majorité pas conscientisées à la question de la mixité et de l'égalité des genres et n'y accordent pas spécialement d'attention. Pourtant, il nous revient notamment au travers de

³² Une organisation de la Mission locale de Saint-Gilles.

l'ONE que la participation des petites filles et la mixité des activités posent problèmes dans certaines écoles de devoirs, à partir d'un certain âge.

2.8. Encadrement

Article 7. - Pour obtenir sa reconnaissance par l'O.N.E. comme école de devoirs, le pouvoir organisateur : (...)

§ 4. Répond aux critères relatifs à l'encadrement suivants :

1°) disposer d'une équipe pédagogique composée d'au moins trois personnes dont au minimum un coordinateur et un animateur qualifiés au sens de l'article 12. Tous les membres de l'équipe pédagogique possèdent une maîtrise suffisante de langue française;

2°) proposer et permettre aux membres, bénévoles ou rémunérés, de son équipe pédagogique de participer à des formations qualifiantes ou continuées en rapport avec leur fonction d'animation ou de coordination;

3°) assurer un encadrement effectif dont les normes minimales sont : d'un animateur présent par groupe de 12 enfants de 6 à 15 ans accueillis et d'un animateur qualifié au sens de l'article 12, 2° par tranche entamée de 3 animateurs obligatoirement présents en vertu du a.

En présence de plus de six enfants, chaque école de devoirs garantit la présence minimum de deux adultes ou le fait qu'un deuxième adulte puisse être présent dans un délai raisonnable d'intervention.

Décret du 28/04/2004 relatif à la reconnaissance et à la subvention des écoles de devoirs

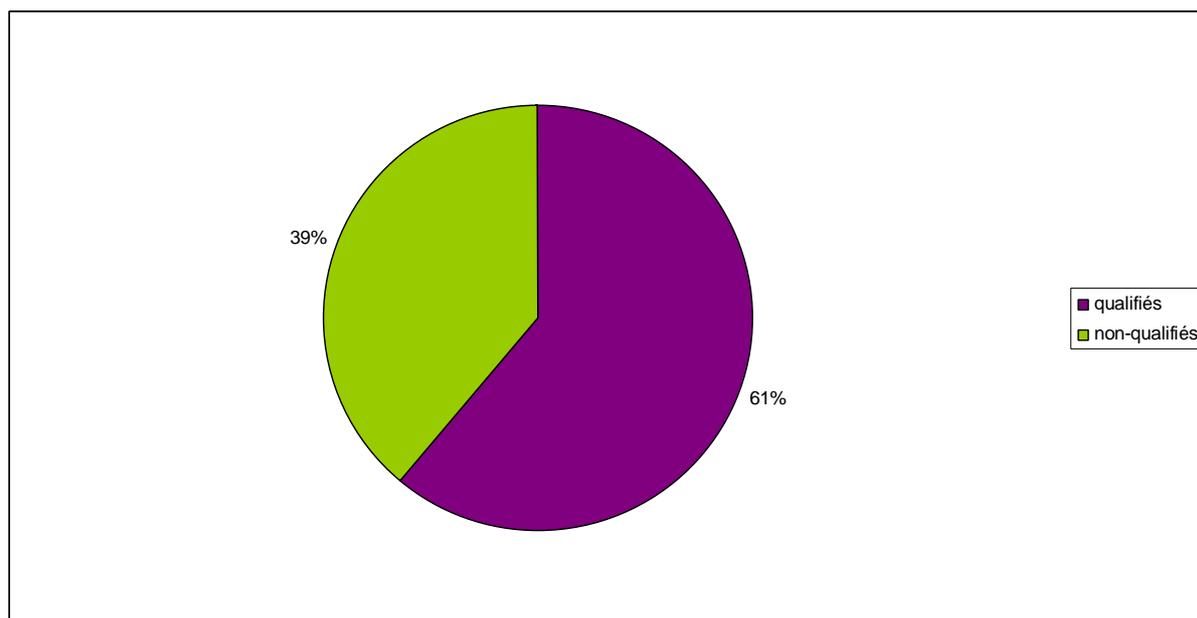
2.8.1. Qualification des animateurs

Nous n'aborderons ici que la question des animateurs. En effet, puisque la présence d'un coordinateur qualifié est une condition pour l'accès aux subsides, toutes les EDD subsidiées disposent d'un coordinateur. Nous préférons donc nous intéresser aux animateurs pour lesquels davantage de variété existe entre les écoles de devoirs. Attention, l'obligation décrétalement d'un coordinateur par EDD ne signifie pas cependant que nous recensons autant de coordinateurs que nous comptons d'EDD subsidiées : un même coordinateur peut répartir son temps de travail sur plusieurs sites.

En 2008-2009, d'après les tableaux administratifs de l'ONE, 2.504 animateurs ont été recensés dans les 277 EDD subsidiées à cette période.

Parmi ceux-ci, 1.532 animateurs ont été déclarés qualifiés et 972 non-qualifiés (selon les termes du décret), soit respectivement 61% et 39%.

Figure 10 - Proportion d'animateurs qualifiés dans les équipes des EDD



Source 32 - Tableaux administratifs de l'ONE 2008-2009

En moyenne, une EDD compte 5,8 animateurs qualifiés et 3 animateurs non-qualifiés. Signalons tout de même que 5 EDD ne renseignent pas d'animateurs non-qualifiés.

En 2009-2010, sur les 271 EDD subsidiées, 2.588 animateurs étaient recensés au total dans les tableaux administratifs de l'ONE. La répartition entre animateurs qualifiés et non-qualifiés est parfaitement stable par rapport à l'année précédente. **Il faudra poursuivre le suivi de cette donnée en étant attentifs aux effets de la mise en place du brevet des animateurs.**

2.8.2. Formations continues des équipes pédagogiques

En 2010-2011, sur les 242 EDD dont nous avons analysé le rapport d'activité, près de 20% d'entre elles n'ont recensé aucune formation suivie par leurs équipes (animateurs ou coordinateur) au cours de l'année. Comment expliquer cela ? De manière générale, les raisons invoquées par les écoles de devoirs rejoignent les freins à la formation décrits ci-dessous (*cf. infra*) : turn-over des équipes, difficultés de déplacement, manque de temps.

Tableau 22 - Proportion d'EDD dont les équipes pédagogiques n'ont suivi aucune formation

	Nombre d'EDD	Nombre d'EDD dont les équipes n'ont suivi aucune formation	Proportion d'EDD dont les équipes n'ont pas suivi de formation
Bruxelles	87	19	21,8%
BW	20	8	40,0%
Hainaut	60	4	6,7%
Liège	55	10	18,2%
Luxembourg	6	3	50,0%
Namur	14	2	14,3%
Total	242	46	19%

Source 33 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2010-2011

2.8.2.1. Contenu des formations

L'analyse des rapports d'activité nous informe sur le contenu des formations suivies par les EDD. Cependant, il s'agit d'informations qualitatives : les EDD décrivant par un texte libre les formations continues suivies par leur équipe pédagogique. Il faut dès lors signaler que les EDD recensent sur le même pied des moments de formations de nature très différentes tels que des colloques, des débats, des formations organisées en interne ou par les coordinations, voire de la supervision.

Au niveau du contenu des formations, les rapports d'activité 2009-2010 mettent en lumière la grande diversité des sujets et des approches en fonction des EDD, mais certains grands thèmes émergent cependant. On constate ainsi le succès majeur des formations liées à la gestion mentale et à la gestion des émotions. De manière générale, des formations liées à l'accompagnement de l'enfant, que ce soit dans ses aspects psychologiques ou plus largement dans tout ce qui concerne son développement, ont souvent été suivies. Les approches sont multiples, allant de la stimulation de l'estime de soi à l'écoute active en passant par le coaching, la motivation et la médiation, ainsi que par des formations en psychologie *stricto sensu*. Plusieurs EDD ont aussi suivi une formation en gestion des conflits ou en gestion de l'agressivité, ou encore une formation à la communication non-violente. Ces différentes formations sont significatives de l'approche développée par les EDD dans leur travail avec les enfants. On est loin ici de l'approche scolaire où l'enfant est élève, mais plutôt dans une dynamique de souci du bien-être et du développement de l'enfant, dans une logique d'accompagnement et de compréhension.

Les apprentissages ne sont pas pour autant oubliés par les équipes. Un grand nombre d'écoles de devoirs a suivi des formations sur les matières scolaires mais aussi sur la pédagogie et les méthodes d'apprentissage qui peuvent être mis en œuvre en école de devoirs.

Les formations touchant à l'animation que ce soit via une approche généraliste ou par des formations ciblées sur une activité particulière (contes, vidéo, théâtre, grimages, créativité, etc.) sont également très sollicitées.

Les formations aux premiers secours et à la sécurité rencontrent également un très grand succès auprès des EDD. Elles sont plusieurs dizaines à avoir formé un ou des membres de leur équipe sur ces aspects en 2009-2010.

Quelques EDD indiquent encore des formations liées au travail avec des publics spécifiques : primo-arrivants, enfants porteurs de handicap, dyslexiques, ... Des formations liées à la diversité des publics ont également été citées. Notons encore que des formations concernant l'accompagnement des familles, notamment dans leurs relations avec l'école, ont été recensées dans une grande quantité d'EDD.

En fonction des statuts et des origines multiples des EDD, certaines écoles de devoirs référencent également des formations en lien avec d'autres aspects de leur association : aide à la jeunesse, santé mentale, alphabétisation, ...

Enfin, bon nombre d'EDD ont suivi des formations liées à leur fonctionnement propre, que ce soit en ce qui concerne la gestion de l'association (comptabilité, gestion d'équipe, gestion de projets) mais aussi par rapport au fonctionnement interne de l'EDD. Citons par exemple la question du règlement d'ordre intérieur et la problématique des sanctions à appliquer qui ont été travaillés dans le cadre de formations continues.

Dans les rapports d'activité 2009-2010, les formations liées au brevet d'animateur et de coordinateur en EDD font leur apparition. Le succès de ce brevet devra être analysé lors du prochain exercice évaluatif.

Au niveau des opérateurs de formations, le panel est large. La Fédération des EDD et les coordinations régionales sont bien sûr très largement citées. Mais à leurs côtés sont recensées une multitude d'ASBL offrant des formations : Badje, C-Paje, CEMEA, COALA, CGeE, Université de Paix, CFA, Croix-Rouge, ... Des coordinations locales et divers opérateurs communaux ont également été cités.

D'une manière générale, l'analyse des rapports d'activité tend à montrer que les EDD investissent très variablement dans la formation continue. Tandis que dans certaines EDD, les différents animateurs ont parfois suivis plus de dix formations sur une même année, une trentaine d'EDD déclarent explicitement qu'aucun membre de son équipe n'a suivi de formation en 2009-2010. La plupart de ces EDD avancent alors des palliatifs, en mettant en avant la formation initiale de leurs animateurs ou les échanges et supervisions qui peuvent exister en interne. Notons qu'une vingtaine d'EDD n'ont par ailleurs pas répondu à la question concernant la formation continue, ces non-réponses pouvant par hypothèse être considérées comme des réponses négatives.

Malgré leur implication variable dans la formation continue des équipes, toutes les EDD semblent en tout cas conscientes des incitations existant vis-à-vis de la formation : exigences de l'ONE, incitation des coordinations, etc.

2.8.2.2. Partage des informations

Sur les 196 EDD indiquant avoir suivi des formations, 185 (soit 94%) déclarent collectiviser les acquis des formations. Dans la plupart des cas, ces retours se font en réunion d'équipe, de manière informelle ou encore par le biais de PV, de notes ou d'une centralisation des documents.

2.8.2.3. Besoins en formation

Dans le questionnaire 2010-2011, les EDD avaient la possibilité d'exprimer les besoins de leur équipe en matière de formation. Du texte libre des 242 EDD constituant notre échantillon pour cette année ont été relevées quelques 300 demandes concrètes en matière de formation.

Les réponses ainsi recueillies au travers de cette question peuvent s'organiser en trois catégories :

- **Les contenus :**

La gestion de conflit et la gestion mentale sont les contenus de formation les plus souvent recensés dans les besoins de formation. Suivent directement les formations en lien avec les enfants dits « difficiles » ou en difficulté, la gestion de l'agressivité et les formations en secourisme.

Les besoins en formations en lien avec le soutien aux apprentissages constituent un panel assez étendu couvrant les matières scolaires de base (principalement le français et les mathématiques), la pédagogie et la didactique, l'aide aux devoirs (mais aussi le questionnement autour du devoir), l'apprentissage du français pour les primo-arrivants, la nécessité d'outils.

Signalons aussi les formations en informatique qui se dégagent des demandes. De même que des formations en lien avec la gestion d'équipe, l'évaluation, la motivation mais aussi, les impératifs administratifs en lien avec le décret.

Il semble donc que, au niveau des contenus, les besoins en formation sont similaires aux formations effectivement suivies. On peut en conclure que l'offre de formation est adaptée aux besoins des EDD en termes de contenu. Les difficultés en ce qui concerne la formation continue des équipes proviennent dès lors davantage des comportements différents des équipes vis-à-vis de la formation et des conditions dans lesquelles se déroulent ces formations.

- **Les « formations-supervisions » :**

Beaucoup d'EDD ont évoqué l'importance des supervisions et interventions.

Parmi celles-ci, une majorité d'écoles de devoirs a exprimé la nécessité de mettre en place ce type de moments, importants dans la dynamique de l'équipe.

Il est tout de même interpellant de noter que certaines EDD considèrent les supervisions comme des formations en tant que telles et les estiment suffisantes ou les considèrent pour répondre aux besoins de formation de l'équipe.



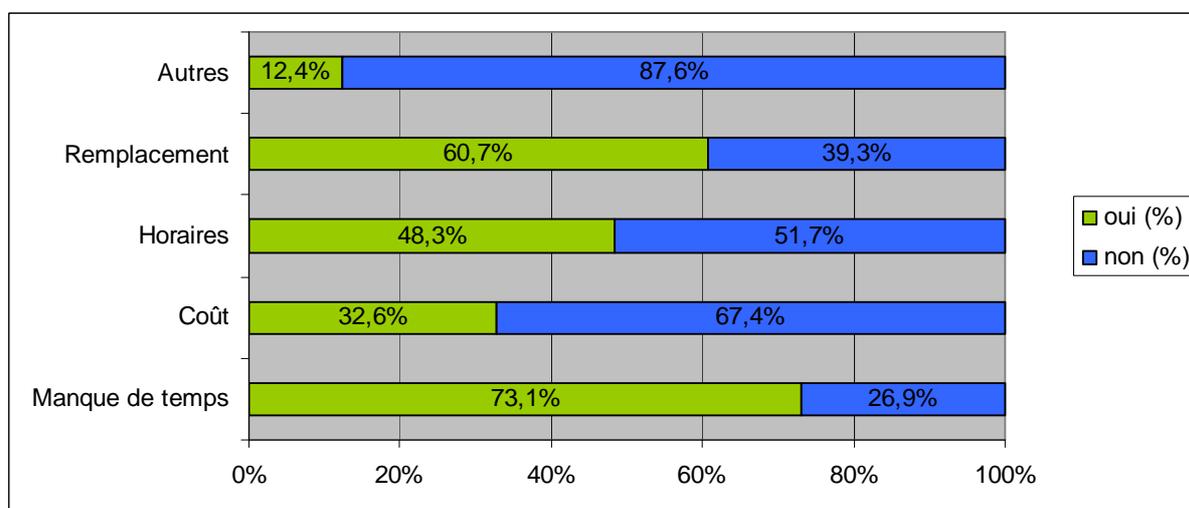
- **Les conditions :**

La nécessité de formations à faible coût, proches géographiquement et organisées selon des horaires adaptés au travail en EDD a été soulignée par les EDD. Ces problématiques seront davantage approfondies en lien avec les freins à la formation (cf. *infra*). Deux EDD ont également souligné le besoin d'applicabilité des formations car le transfert entre les acquis de la formation et la réalité de terrain est difficile.

2.8.2.4. Freins à la formation des salariés

Remarque préalable : Lors de la refonte du questionnaire en 2010-2011, nous avons souhaité investiguer les freins à la formation pouvant exister pour les animateurs en EDD. Nous avons alors choisi d'inclure une question à cet égard dans le rapport d'activité en distinguant les animateurs salariés des animateurs volontaires, les obstacles rencontrés par les uns et les autres vis-à-vis de la formation continue nous apparaissant a priori différents. Malheureusement, nous avons manqué de prévoyance car les rapports d'activité ne nous permettent pas de connaître la composition des équipes en termes de salariés et de volontaires. Les données relatives aux freins à la formation pour les salariés et les volontaires ne nous permettent du coup pas d'isoler les EDD fonctionnant uniquement avec des salariés et celles fonctionnant uniquement avec des volontaires. Les résultats demeurent intéressants mais expriment plutôt des tendances générales que des chiffres absolus.

Figure 11 - Freins à la formation des salariés (2010-2011)



Source 34 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2010-2011

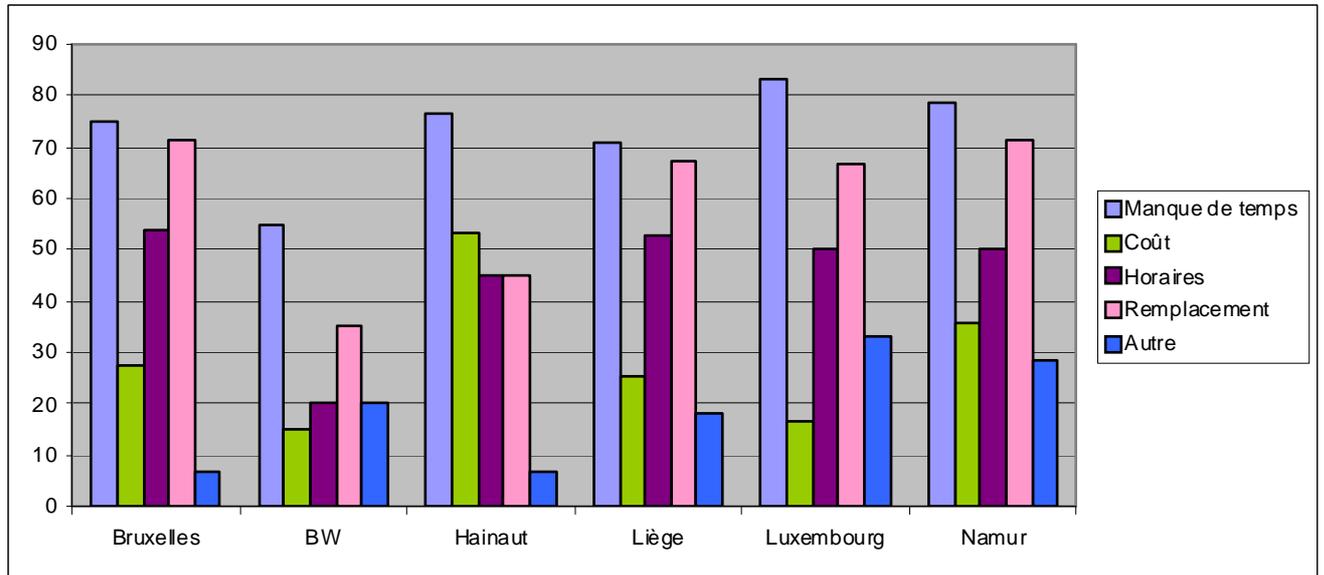
Le manque de temps apparaît comme étant le premier frein à la formation des animateurs salariés, avec trois-quarts des réponses allant en ce sens. Ceci s'explique notamment par le grand nombre d'animateurs salariés employés à temps partiel, ce qui limite le temps disponible pour des formations.

Les remplacements et les horaires constituent des freins à la formation des salariés pour une EDD sur deux. Quant au coût des formations, il pose problème pour un tiers des EDD.

12% des EDD ont également signalé d'autres types de freins, parmi lesquels les problèmes de mobilité figurent en première place. La question de la mobilité est logiquement surtout

mise en avant dans les provinces à caractère plus rural, comme on le voit dans la figure de la répartition des proportions de réponses par province.

Figure 12 - Freins à la formation des salariés (2010-2011), par province

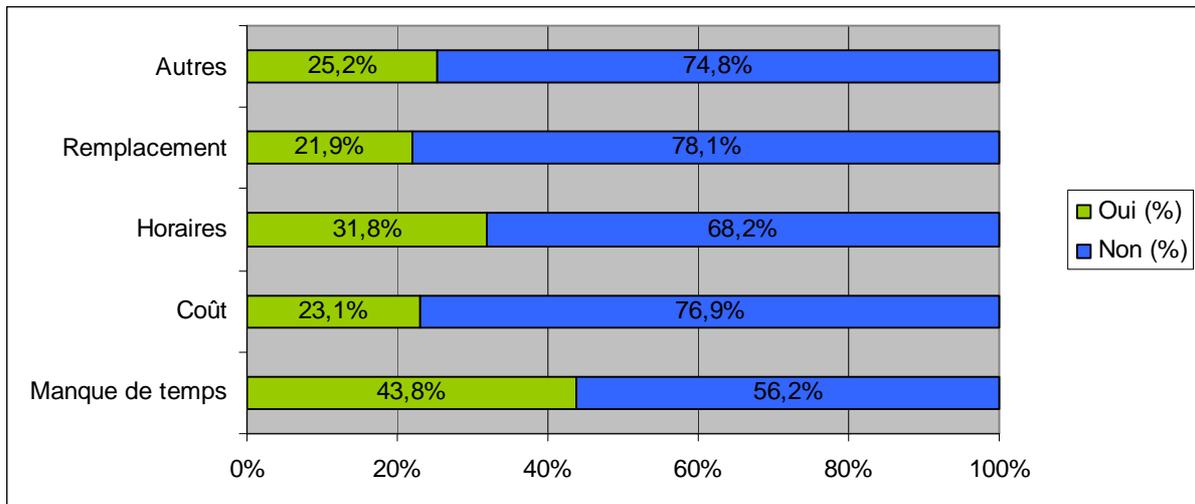


Source 35 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2010-2011

Les différences notables issues du découpage par province par rapport aux pourcentages généraux se situent en Hainaut où le coût des formations apparaît être le deuxième frein le plus fréquent. La province du Brabant wallon semble quant à elle un peu moins impactée en matière de freins à la formation que les autres provinces, mais il faut préciser que c'est dans cette province que la proportion d'EDD dont les équipes n'ont pas suivi de formation est la plus importante (40 %) juste après le Luxembourg (50 %) (cf. tableau 21).

2.8.2.5. Freins pour les volontaires

Figure 13 – Freins à la formation des volontaires (2010-2011)



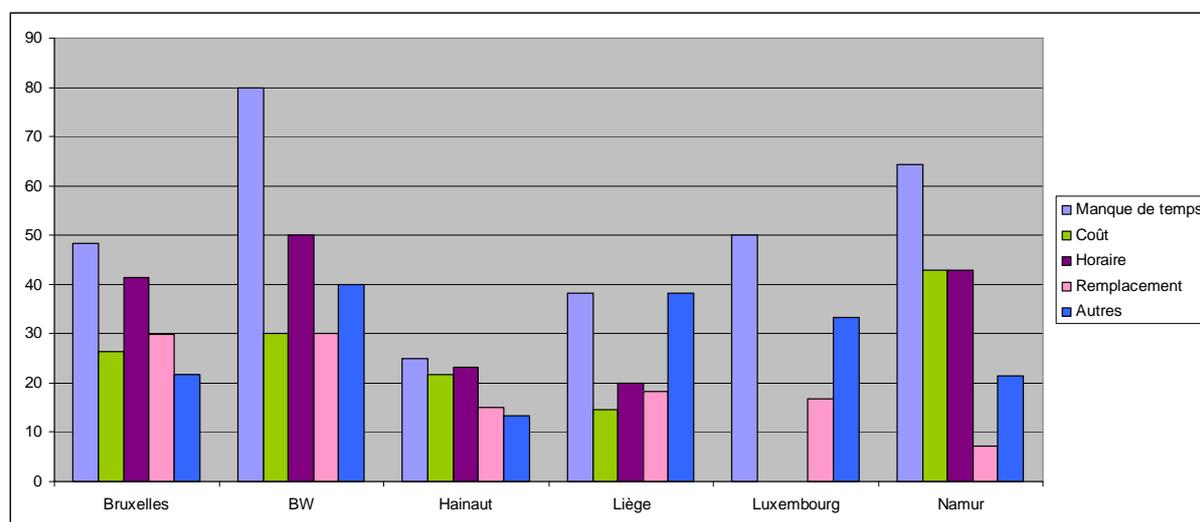
Source 36 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2010-2011

Tout comme pour les animateurs salariés, c'est le manque de temps qui apparaît comme étant le premier frein à la formation des animateurs volontaires. Suivent ensuite la question des horaires et dans une moindre mesure le coût des formations et les problèmes de remplacement.

De manière générale, les pourcentages de réponse aux catégories prédéfinies du rapport d'activité (temps, coût, etc.) sont moins élevés pour les animateurs volontaires que pour les animateurs salariés. Par contre, la catégorie « autre » a été plus fréquemment sélectionnée pour les animateurs volontaires.

Outre les items « autres » liés plus largement au manque de temps, les EDD identifient comme autres freins à la formation des volontaires des éléments en lien avec le statut même du volontaire. Il leur semble difficile de demander aux volontaires de consacrer un temps supplémentaire aux formations alors qu'ils sont là pour travailler en direct avec les enfants. Plus largement, les rapports d'activité abordent la question de la motivation des volontaires et les problèmes de mobilité (souvent en lien avec l'âge des volontaires).

Figure 14 - Freins à la formation des volontaires (2010-2011), par province



Source 37 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2010-2011

Pour les volontaires du Brabant wallon et de la Province de Namur, le manque de temps apparaît comme un frein plus important qu'ailleurs (même si cet item est la première difficulté recensée dans l'ensemble des provinces).

Dans toutes les provinces, les freins à la formation des volontaires sortent également davantage des catégories préétablies. Nous l'indiquons ci-dessus, les questions de mobilité (difficulté de déplacement) et de motivation sont reprises par les EDD dans toutes les provinces.

Lors de nos tournées auprès des EDD dans les différentes provinces, la question de la formation des volontaires a été largement abordée. Beaucoup d'écoles de devoirs soulignent la difficulté de motiver les volontaires pour autre chose que le travail avec les enfants. Ceux-ci ont souvent des emplois du temps fort chargés car ils sont actifs au sein de diverses associations ou parce qu'ils sont étudiants, ou alors ils n'en voient pas l'intérêt. C'est le cas notamment pour les volontaires qui ont une formation initiale d'enseignant. L'âge de

certains volontaires pensionnés peut également constituer un frein à la formation, de même que les problèmes de mobilité liés au contexte rural. Les écoles de devoirs expliquent plus largement la difficulté à impliquer les volontaires davantage que pour l'aide aux devoirs stricto sensu car ils ne comprennent pas toujours l'ampleur des missions de l'EDD dans laquelle ils ne sont présents que ponctuellement, quelques heures par semaine, et pour laquelle ils ne s'engagent parfois qu'à court-terme.

Cependant, des échos divergents émanent de l'ONE ou de certaines coordinations qui sont parfois en relation directe avec les volontaires. Il semblerait que ceux-ci sont rarement informés des opportunités de formation, alors que certains seraient demandeurs. D'aucuns expriment se sentir peu impliqués dans le fonctionnement global de l'EDD car on ne les inclut pas dans une dynamique d'équipe. Une distorsion apparaît donc entre l'image que les EDD portent sur leurs volontaires et l'investissement potentiel que ceux-ci serait prêt à déployer.

2.8.3. Diversité dans les équipes

Les informations qui se dégagent de la lecture des rapports d'activité 2010-2011 ne nous permettent pas de livrer un état des lieux précis de la composition des équipes. Cependant, une question portant sur la diversité dans la composition des équipes des EDD subsidiées³³ nous permet d'avoir quelques éléments de réponses sur le profil des équipes travaillant en EDD. Signalons que dans le questionnaire 2010-2011, nous avons préalablement indiqué, en « infobulle », les critères pour lesquels nous souhaitons recueillir de l'information : mixité, origine, âge, qualification et niveau socio-économique.

Soulignons d'emblée qu'une série d'EDD ont indiqué que la diversité de l'équipe n'était pas un critère intervenant dans le recrutement des animateurs salariés ou volontaires. Soit parce que les EDD privilégient les compétences psychopédagogiques ou relationnelles des personnes souhaitant travailler en EDD (« savoir faire » et « savoir être »). Soit parce que l'équipe est décrite comme stable, sous-entendant que les personnes engagées ou volontaires « d'alors » n'ont pas évolué de la même manière que le public accueilli. Soit encore parce que le recrutement des animateurs n'est pas aisé : des EDD soulignent la difficulté de prendre la diversité comme fil rouge de la composition de l'équipe lorsqu'elles bénéficient d'aide à l'emploi (Contrats Rosetta, APE, ACS, etc.). Quelques EDD indiquent également que face à la pénurie de volontaires, aucun critère n'est pris en compte (une formation est alors mise en place pour ces animateurs).

De manière générale, en ce qui concerne la **diversité de genres**, très nombreuses sont les EDD à souligner la difficulté d'arriver à une réelle mixité. Le discours des EDD rejoint en cela les constats généralement admis en matière de féminisation des fonctions socio-éducatives. Pour résumer : temps partiel, salaires très bas, champ éducatif, ... tout concourt à voir davantage de femmes travailler dans le secteur. Certaines EDD soulignent les efforts déployés pour viser davantage d'hommes dans le recrutement des volontaires ou des étudiants stagiaires. La mixité est en tous cas ressentie comme un élément concourant aux bonnes relations entre enfants et animateurs.

³³ Intitulé de la question « Quelle a été la diversité dans la composition de votre équipe en 2010-2011? »

Concernant l'**âge**, nombreuses sont les EDD à souligner le caractère intergénérationnel de leur équipe. Les plus âgés semblent logiquement se compter parmi les volontaires.

La **pluridisciplinarité** traverse quant à elle pratiquement la totalité des réponses. Cet aspect apparaît comme fortement valorisé par les EDD. Les formations de base les plus souvent citées sont en lien avec le psychopédagogique : enseignants, éducateurs, logopèdes, psychologues, ... Quant aux statuts des animateurs, aux côtés des salariés et des volontaires, on trouve aussi dans une série d'EDD des stagiaires et des jeunes demandeurs d'emploi.

Concernant les critères d'**origine multiculturelle et de profil socio-économiques**, d'importantes disparités ont en effet émergé à l'analyse des réponses.

La Région de Bruxelles-Capitale se dégage en effet de manière importante en matière de diversité d'origines. Au extrême, deux EDD indiquent avoir mis en place une équipe à l'image du public accueilli. Contrairement à l'une d'entre elle qui souligne clairement ne pas souhaiter communautariser ses effectifs. Quelques EDD indiquent la provenance de certains animateurs du quartier-même de l'EDD. Les profils socio-économiques des membres des équipes sont également beaucoup plus variés à Bruxelles qu'ailleurs.

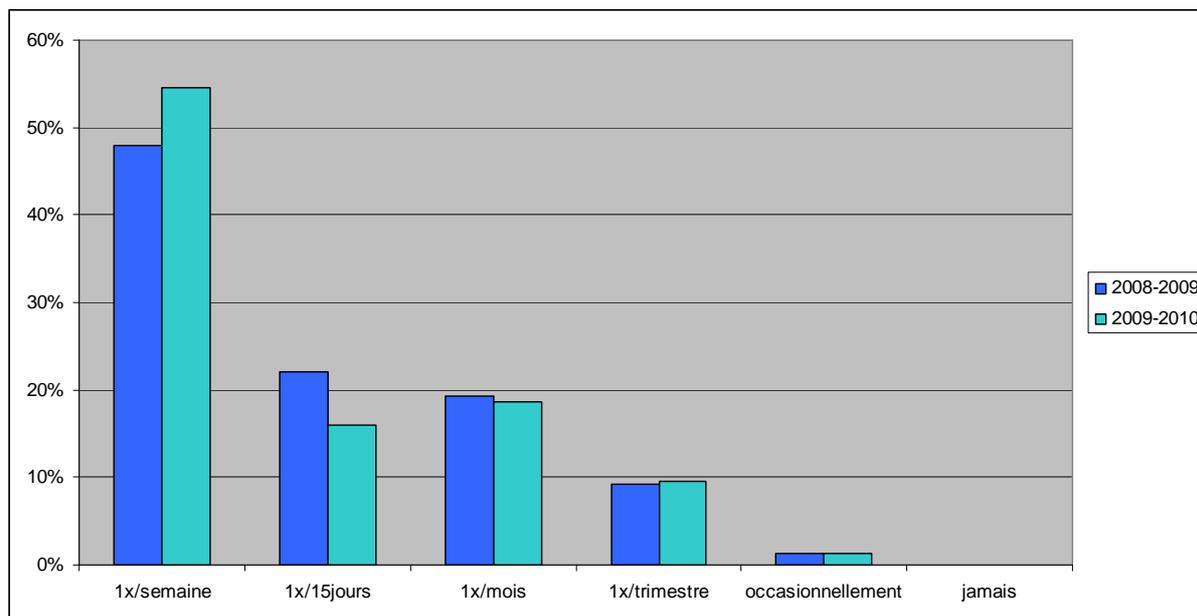
A l'inverse, la diversité d'origines et la diversité socio-économique des encadrants semblent moins marquées dans les autres provinces. Dans la province de Namur, trois EDD soulignent d'ailleurs explicitement le profil très homogène de leur équipe. Pour les autres, cette homogénéité peut se déduire de leur silence vis-à-vis de la question de la diversité ethnique et socio-économique.

2.8.4. Les réunions d'équipe

Pour mieux cerner l'encadrement en écoles de devoirs, il est intéressant de comprendre comment les équipes organisent leur travail et comment elles fonctionnent collectivement. L'analyse de la fréquence et des objets des réunions d'équipe va dans ce sens.

2.8.4.1. Fréquence des réunions d'équipe

Figure 15 - Fréquence des réunions d'équipe



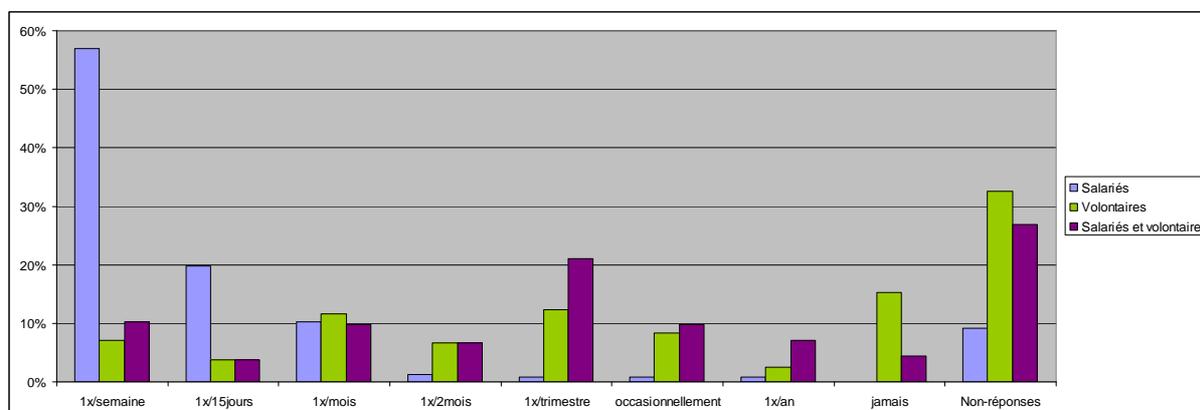
Source 38 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2008-2009 et 2009-2010

Les rapports d'activité 2008-2009 et 2009-2010, malgré les biais dus à l'échantillonnage, mettent en avant des informations similaires quant à la fréquence des réunions d'équipe. La périodicité hebdomadaire constitue la temporalité la plus fréquente des réunions d'équipe. La moitié des écoles de devoirs organisent chaque semaine une réunion d'équipe.

Par ailleurs, sous un angle plus large, on observe pour les deux années étudiées que près de 90% des EDD organisent au moins une réunion d'équipe par mois.

Le rapport d'activité 2010-2011 a permis d'approfondir et de préciser la question des réunions d'équipe en déclinant celles-ci en fonction des personnes concernées : salariés, volontaires ou les deux ?

Figure 16 - Fréquence des réunions d'équipe en fonction des participants



Source 39 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2010-2011

Il apparaît de manière incontestable que les réunions de l'équipe des animateurs salariés sont les plus fréquentes. Les taux de fréquence pour cette catégorie sont similaires aux fréquences annoncées dans les rapports d'activité 2008-2009 et 2009-2010 : la moitié des EDD organise des réunions de l'équipe salariée une fois par semaine et, cumulativement, dans 9 EDD sur 10, les animateurs salariés se réunissent au moins une fois par mois. La similitude des résultats permet de formuler l'hypothèse que les rapports d'activité 2008-2009 et 2009-2010 prenaient ce type de réunions pour référence.

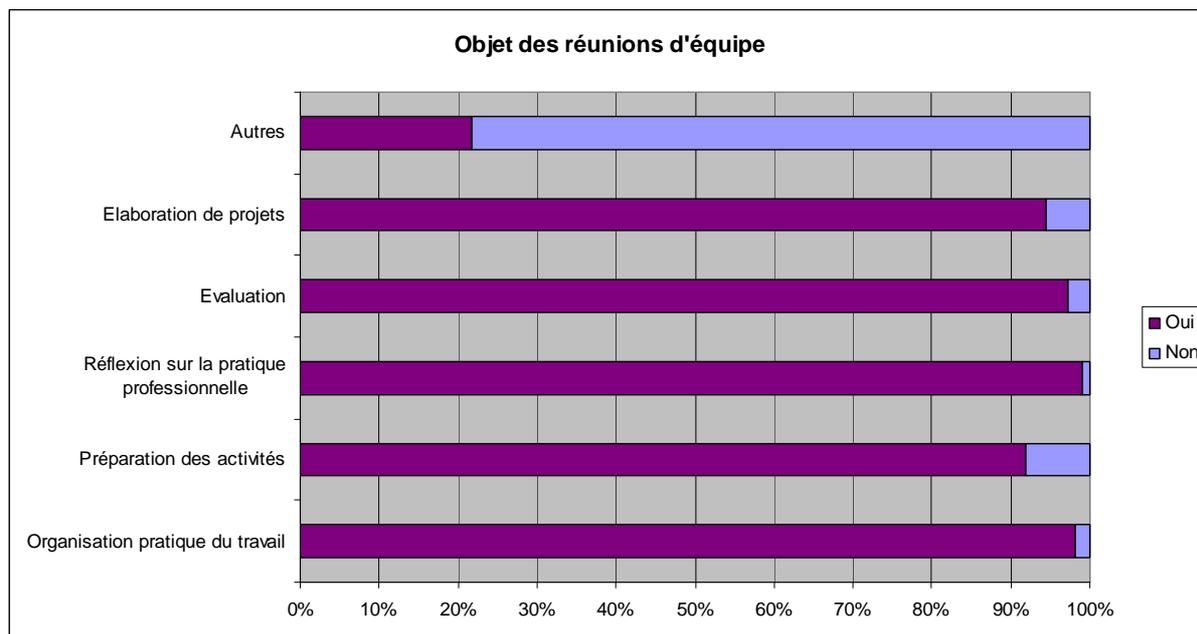
En ce qui concerne les réunions incluant les volontaires, que ce soit exclusivement ou associés au personnel rémunéré, les résultats doivent être approchés avec prudence car le rapport d'activité ne nous informe pas sur la présence ou non de volontaires au sein de l'EDD. On peut raisonnablement supposer que si l'équipe ne compte pas de volontaires, les répondants n'auront pas répondu à ces questions – ce qui expliquerait le haut taux de non-réponses pour les réunions de volontaires exclusivement et pour les réunions mixtes (volontaires et salariés). Il faut néanmoins aussi prendre en considération le fait que certaines EDD sans encadrant bénévole aient coché la périodicité « jamais ».

Au-delà de ces précautions méthodologiques, une tendance incontestable se dessine : **les bénévoles prennent moins souvent part à des réunions d'équipe que les encadrants salariés**. L'importance des non-réponses mais aussi le nombre d'EDD ayant répondu « jamais » (15 %) met en lumière la rareté des réunions entre bénévoles exclusivement. Si celles-ci ont lieu, il s'agit alors de périodicités espacées (12 % une fois par mois, 12 % une fois par trimestre, 8 % occasionnellement). Concernant les réunions mixtes, les proportions sont supérieures bien que globalement les fréquences restent similaires. Notons que, cumulativement, la moitié des EDD organise une réunion mixte salariés-volontaires au moins une fois par trimestre.

Afin de pouvoir affiner ces données, il conviendrait d'inclure dans le prochain questionnaire une question relative à la proportion d'animateurs salariés et bénévoles au sein de chaque EDD.

2.8.4.2. Objet des réunions d'équipe

Figure 17 - Contenu des réunions d'équipe (2009-2010)



Source 40 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2009-2010

Les hauts taux illustrés par ce graphique, de même que le faible pourcentage de réponses « autres » confirment la pertinence des catégories suggérées dans le rapport d'activité : la quasi-totalité des EDD consacre en effet leurs réunions d'équipe à une réflexion sur leurs pratiques professionnelles, à l'organisation pratique de leur travail, à des moments d'évaluation et à l'élaboration de projets. La préparation des activités occupe également la plupart des réunions d'équipe.

Des proportions très similaires ont été recueillies au sein des rapports d'activités 2008-2009. Seule progression notable : l'élaboration de projets occupait une place moins importante dans les réunions d'équipe (moins de 90% des EDD).

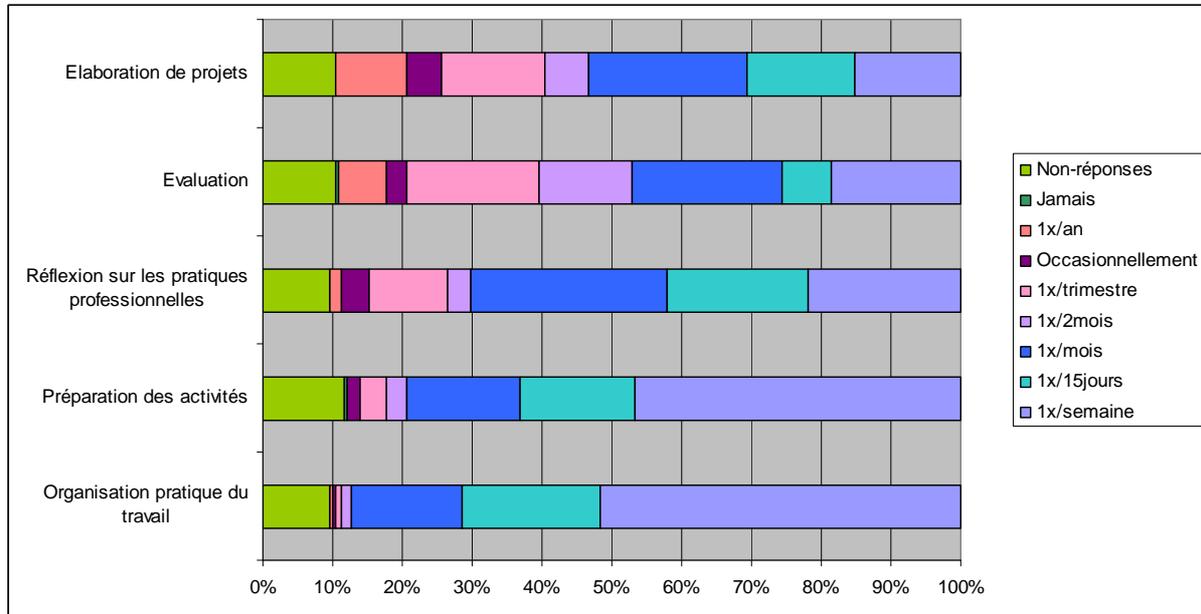
Dans la catégorie « autre », outre les éléments qui rejoignent les catégories prédéfinies, on peut regrouper les objets cités en quelques catégories supplémentaires :

- Gestion des difficultés et des conflits (internes à l'équipe ou liés à certains enfants) ;
- Gestion du personnel stagiaire et des bénévoles ;
- Accueil d'intervenants extérieurs (enseignants, associations partenaires, autres pans de l'association chapeau, etc.) ;
- Travail administratif lié à la reconnaissance, rédaction du projet pédagogique et du rapport d'activités ;
- Réunions formatives (échange de savoirs) ;
- Discussion du cas individuel de chaque enfant.

Ces thèmes rejoignent tout-à-fait les éléments « autres » contenus dans les rapports d'activité 2008-2009, notamment la rencontre de partenaires extérieurs, l'échange de bonnes pratiques et le retour sur les formations.

L'intérêt de ces résultats est limité par le manque d'informations relatives à la fréquence à laquelle sont abordés ces différents sujets. Chaque réunion d'équipe s'occupe-t-elle de l'ensemble de ces contenus ? Le canevas des rapports d'activité 2010-2011 nous a permis d'affiner de manière substantielle ces résultats en les sériant en fonction de la fréquence à laquelle sont abordés les différents points et en fonction du personnel concerné.

Figure 18 - Fréquence des contenus abordés en réunions des animateurs salariés

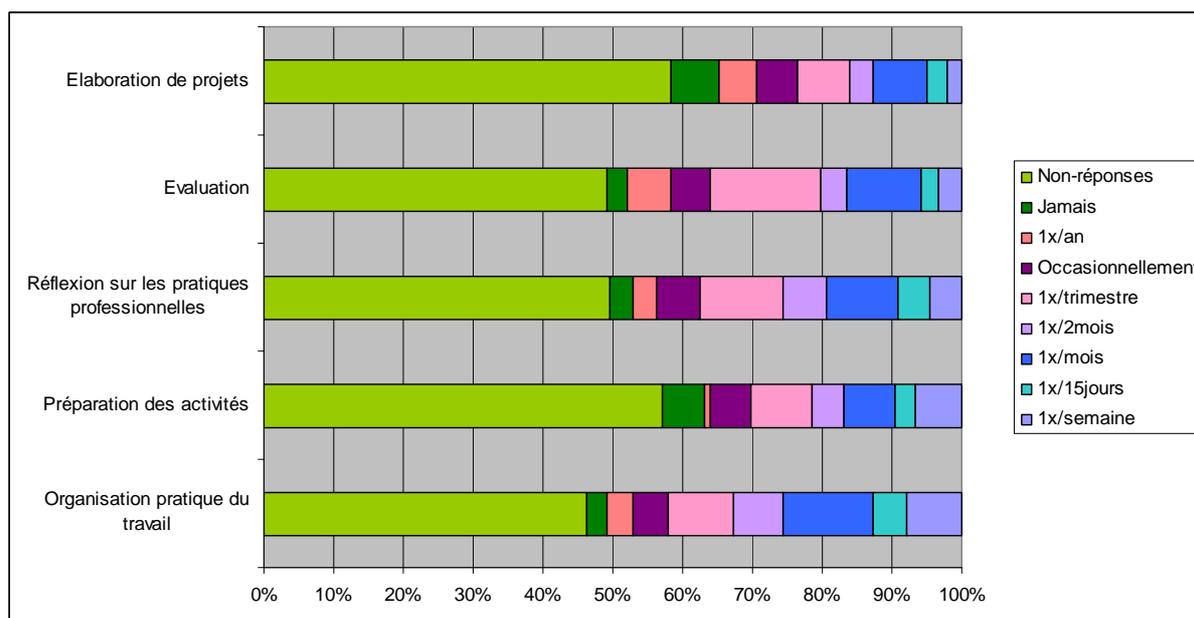


Source 41 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2010-2011

Ce premier graphique concerne exclusivement les réunions entre animateurs salariés. De manière assez naturelle, on observe que la préparation des activités et l'organisation pratique du travail sont les sujets abordés le plus fréquemment en réunions d'équipe : généralement selon un cycle hebdomadaire, voire bi-mensuel ou mensuel. Il est également intéressant de souligner qu'une réflexion sur les pratiques professionnelles est engagée au moins une fois par mois dans plus de 70% des EDD, il s'agit donc d'un objet courant des réunions d'équipe.

Concernant l'évaluation et l'élaboration de projets, les pratiques varient fortement selon les EDD. Le graphique illustre des rythmes de travail variables. Pour environ la moitié des EDD, l'analyse des rapports d'activité mettent en évidence des périodicités courtes : élaboration de projets et évaluation hebdomadaires, bi- ou mensuelles. Par contre, pour 30% des EDD, les cycles apparaissent plus longs : élaboration de projets et évaluation suivent des cycles de trimestriels à annuels.

Figure 19 - Fréquence des contenus abordés en réunions d'animateurs volontaires



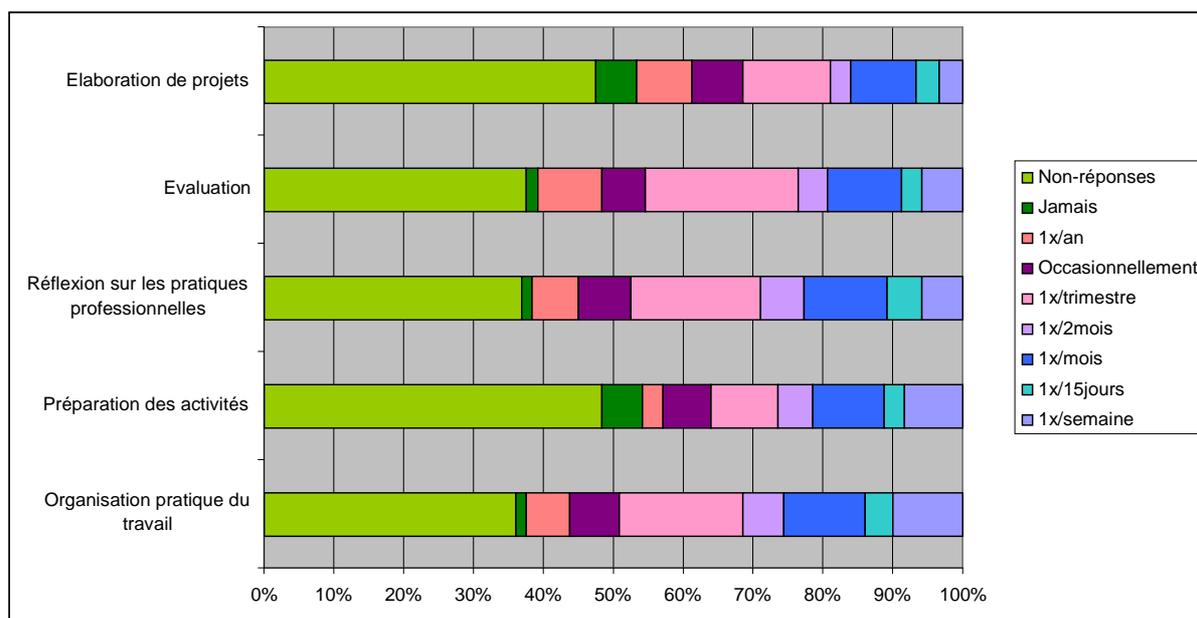
Source 42 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2010-2011

Le graphique ci-dessus illustre les réunions d'animateurs volontaires exclusivement. Le nombre de non-réponses met en avant la relative rareté de ce type de réunions, que ce soit parce que l'EDD n'organise pas de réunion propre aux bénévoles ou parce que l'EDD n'accueille pas de personnel bénévole. Ces informations rejoignent donc globalement les données exposées *supra* concernant la fréquence des réunions.

En ce qui concerne l'objet des réunions de volontaires, les thèmes les plus abordés concernent l'organisation pratique du travail, l'évaluation et la réflexion sur les pratiques. La préparation des activités et l'élaboration de projets semblent moins investis par les volontaires.

Au niveau des fréquences, les différents objets apparaissent abordés lors des réunions de volontaires dans des périodicités similaires d'un sujet à l'autre.

Figure 20 – Fréquence des contenus abordés en réunions mixtes (animateurs salariés et volontaires)



Source 43 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2010-2011

On retrouve au niveau des réunions mixtes les mêmes contenus que pour les réunions de volontaires : les sujets les plus abordés sont d'abord l'organisation pratique du travail, l'évaluation et la réflexion sur les pratiques professionnelles. Comme pressenti, l'organisation pratique du travail est le sujet abordé le plus fréquemment : un quart des EDD réunit ses animateurs salariés et volontaires sur ce sujet au moins une fois par mois.

Notons pour clôturer cette partie consacrée aux réunions d'équipe que le canevas du rapport d'activité 2010-2011 prévoyait également la possibilité d'ajouter d'autres objets de réunions d'équipe. Sans les recenser de manière exhaustive, nous signalons que ces ajouts ciblaient des moments de briefing en équipe, des temps de mise en commun et d'échanges concernant les enfants (notamment autour des cas les plus difficiles), des réunions comptables, ...

Des éléments « autres » n'ont toutefois été insérés que par une faible part des EDD (autour de 10%), confirmant que les catégories préétablies dans le canevas recouvrent de manière pertinente le contenu des réunions d'équipes.

Les réflexions formulées plus haut concernant la formation continue des animateurs volontaires rejoignent notre interrogation présente face à l'implication des volontaires dans les réunions d'équipe. Lors des présentations des résultats auprès des EDD, pour expliquer la faible participation des volontaires aux réunions, les mêmes arguments ont été formulés par les EDD quant à la difficulté de motiver les volontaires, a priori plus intéressés par l'action directe auprès des enfants et disposant de peu de temps, changeant souvent, ... Il nous semble cependant que, comme pour la formation, les EDD ont une image déformée de la motivation des volontaires qui pourraient être davantage mobilisés par leur intégration dans les réunions d'équipe.

2.9. Accessibilité

La question de l'accessibilité des écoles de devoirs s'articule principalement autour du problème des listes d'attente. En effet, les EDD font face à une demande croissante qui se traduit concrètement dans l'incapacité d'une grande partie d'entre elles à accueillir l'ensemble des enfants qui le souhaiteraient.

2.9.1 Listes d'attente

Les rapports d'activité abordent la question des listes d'attente et plus largement la question de l'accessibilité des EDD. Précisons directement que si nos informations sont fiables pour ce qui concerne l'existence ou non d'une file d'attente, les données quant à la longueur de celles-ci doivent être abordées avec davantage de précautions. En effet, il s'agit souvent d'estimations et d'approximations de la part du personnel de l'EDD. Par ailleurs, les problèmes d'échantillons provoquant des disproportions dans la représentativité des provinces (principalement pour la période 2008-2009) invitent également à la prudence dans l'utilisation des données.

Cependant, de grandes tendances émergent très clairement des rapports d'activité : le nombre d'EDD ne pouvant accueillir tous les enfants qui le souhaiteraient est en constante augmentation : 50 % en 2008-2009, 60 % en 2009-2010 et 63 % en 2010-2011.

Tableau 23 - Proportion d'EDD affichant une liste d'attente

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Bruxelles		88,1%	93,1%
BW		50,0%	50,0%
Hainaut		34,4%	30,0%
Liège		57,5%	63,6%
Luxembourg		20,0%	33,3%
Namur		25,0%	42,9%
Total	50,7%	59,5%	62,8%

Source 44 – Analyse des rapports d'activité des EDD 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011

Des différences importantes existent entre régions. Bruxelles est assurément la zone la plus touchée mais la progression des listes d'attente touche toutes les provinces.

Concernant la période 2008-2009, nos données par province ne sont pas suffisamment précises³⁴. Nous pouvons néanmoins préciser que dans les provinces de Hainaut, du Brabant Wallon, de Namur et du Luxembourg, presque aucune EDD n'affichait de liste d'attente. Les EDD de la province de Liège devaient davantage faire face à cette situation, tandis que c'est

³⁴ Rappelons que l'échantillon de rapports d'activité traités en 2009-2009 présentait une sous-représentation importante des EDD bruxelloises, ce qui aura certainement influencé la moyenne à la baisse.

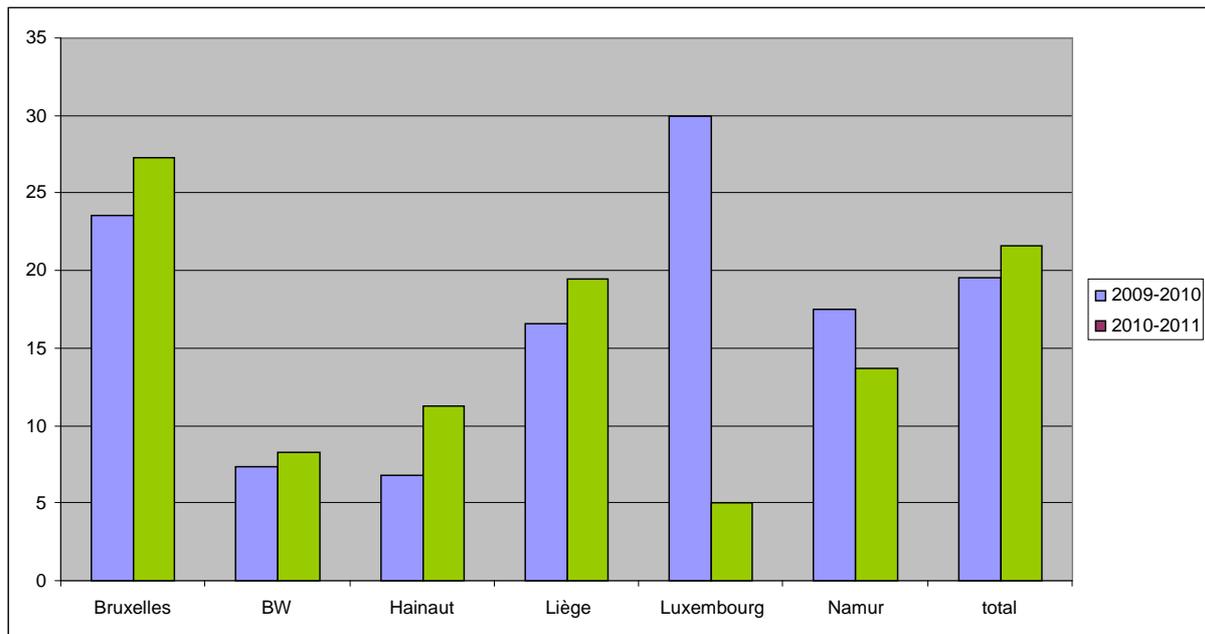
en Région bruxelloise que l'on répertoriait déjà la plus grande proportion d'EDD avec des enfants sur liste d'attente.

Pour la période 2009-2010, la tendance s'accroît : non seulement on recense davantage de listes d'attente mais ce phénomène s'étend également géographiquement, toutes les provinces étant désormais concernées. Une saturation apparaît par ailleurs clairement à Bruxelles où près de 90% des EDD établissent une liste d'attente.

La progression continue pour la période 2010-2011 pour toutes les provinces à l'exception du Hainaut³⁵. De manière générale, deux EDD sur trois doivent recourir à des listes d'attente. Cette situation pose clairement question en termes d'accessibilité. Il serait intéressant d'affiner ces résultats en portant attention à la question des « nouveaux » enfants de l'EDD afin de s'interroger sur le turn-over des enfants et sur les éventuelles EDD tournant « à bureaux fermés ».

Par ailleurs, si le nombre de listes d'attente augmente, la longueur de celles-ci s'allonge également. Selon les informations fournies dans les rapports d'activité, les listes s'étendaient de 1 à 70 enfants en 2008-2009, elles comptabilisent de 1 à 100 enfants en 2009-2010 et de 1 à 165 en 2010-2011. En moyenne, les listes d'attente étaient de 20 enfants en 2009-2010, elles sont de 27 enfants en 2010-2011.

Figure 21- Longueur des listes d'attente en moyenne par province



Source 45 – Analyse des rapports d'activité des EDD 2009-2010 et 2010-2011

La déclinaison par province confirme la tendance à l'allongement des listes d'attente. A part dans les provinces de Namur et du Luxembourg³⁶, les listes sont en moyenne plus longues dans toutes les provinces.

³⁵ Concernant la province du Hainaut, ce recul peut s'expliquer par le fait que ce soit dans cette province que l'on répertorie le plus de nouveaux sites reconnus pour la période 2009-2010.

³⁶ Le cas de Namur et du Luxembourg peuvent s'expliquer par des problèmes d'échantillonnage : ces provinces comptant relativement peu d'EDD, elles sont donc plus susceptibles de produire des résultats différents en fonction de la pondération des échantillons.

Nos données pour la période 2008-2009 sont trop peu précises que pour être insérées dans le graphique mais elles confirment une progression dans le même sens. Les listes d'attente étaient globalement plus courtes que les données affichées pour les périodes suivantes : en 2008-2009, les listes d'attente allaient de 2 à 3 enfants pour le Brabant wallon, de 3 à 7 enfants pour les provinces de Namur et du Luxembourg et de 2 à 10 enfants pour le Hainaut. Pour Bruxelles et pour la province de Liège, les listes pouvaient atteindre 70 enfants.

La longueur des listes d'attente accentue le problème d'accessibilité des EDD. En 2009-2010, plus de 2 000 enfants n'ont pas pu avoir accès à une école de devoirs³⁷.

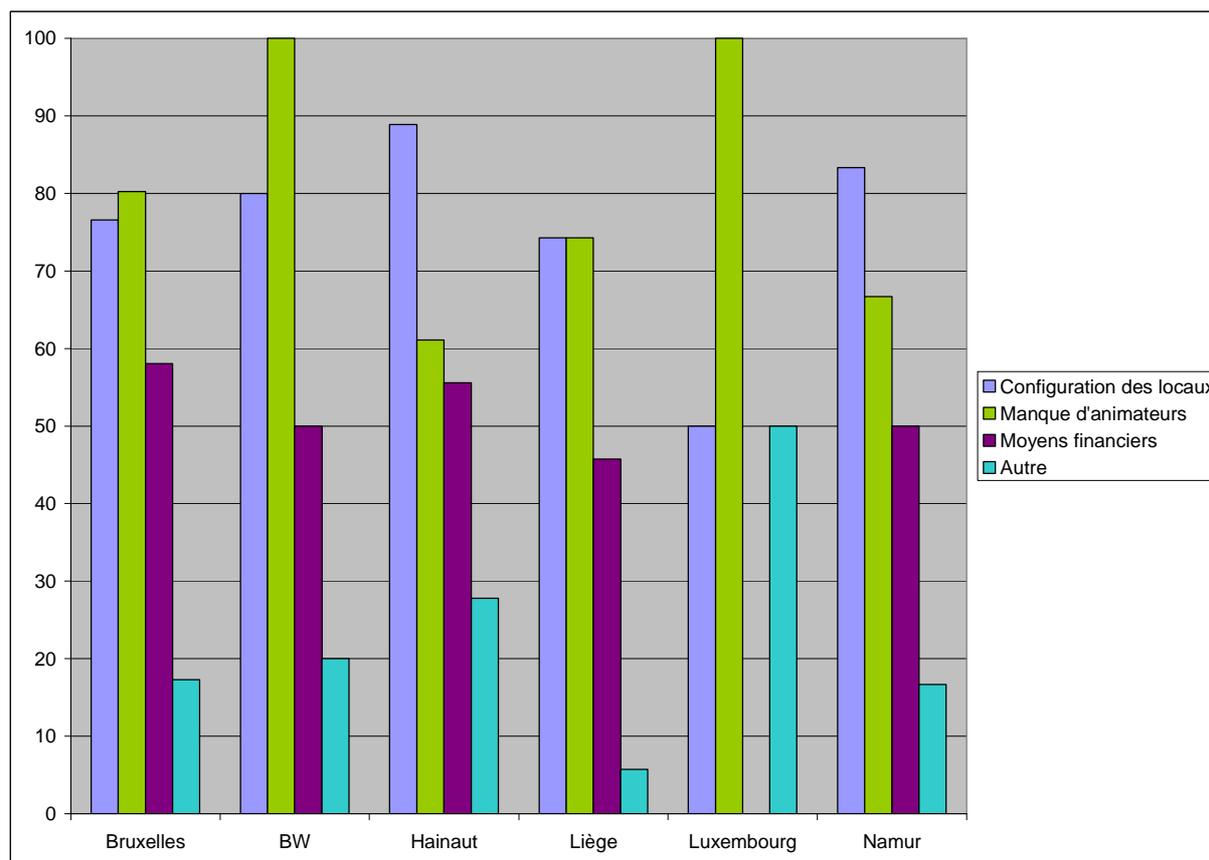
Ces informations confirment la croissance de la demande vis-à-vis des écoles de devoirs. La pression scolaire face à laquelle les parents se sentent impuissants, l'externalisation de la remédiation mais aussi les besoins des parents qui travaillent en matière d'accueil extrascolaire peuvent expliquer la forte sollicitation des EDD par les familles dont les moyens financiers sont limités. Le point suivant explore les raisons expliquant l'incapacité des EDD d'y répondre.

2.9.2. Les raisons expliquant l'existence des listes d'attentes

Le rapport d'activité 2010-2011 comprenait une question supplémentaire par rapport aux rapports précédents, concernant les raisons qu'attribuent les écoles de devoirs à l'existence de listes d'attente.

³⁷ Remarque : il est possible que des enfants soient inscrits sur plusieurs listes d'attente. Cette situation nous a été notamment rapportée à Bruxelles.

Figure 22 - Raisons invoquées pour expliquer l'existence de listes d'attente pour une EDD



Source 46 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2010-2011

Les écoles de devoirs expliquent majoritairement l'incapacité de répondre à la demande par des raisons liées au manque d'animateurs mais aussi à la configuration des locaux qui ne permettent d'accueillir qu'un certain nombre d'enfants. « *Les locaux ne sont pas extensibles !* » lit-on dans les rapports d'activité. La difficulté à recruter de nouveaux animateurs bénévoles ou professionnels est également très souvent pointée, tout comme la difficulté de mobiliser sur le long-terme les animateurs et de les motiver.

Pour la moitié des répondants environ, les moyens financiers empêchent d'accueillir davantage d'enfants. Notons cependant que cette raison n'intervient qu'en troisième position des motifs invoqués.

Le faible taux de réponses « autres » induit que les trois propositions expliquent en soi relativement bien la question des listes d'attente. 25 EDD sur 152 (16%) ont ainsi complété la rubrique « autre ». Elles ont principalement pointé des difficultés liées à l'augmentation d'un public particulier : primo-arrivants, enfants en décrochage scolaire, enfants en situation familiale difficile ; ... nécessitant un encadrement plus important et plus spécifique et pour lequel les animateurs n'ont pas toujours une formation suffisante. Trois d'entre elles soulignent la disparition des études dirigées organisées dans les écoles, renvoyant les élèves vers l'école de devoirs.

2.9.3. Priorisations dans les inscriptions

70% (107) des EDD qui fonctionnent avec des listes d'attente ont fixé des critères de priorité dans les inscriptions.

Tableau 24 - Proportion des EDD traitant leurs listes d'attente sur base de critères de priorité

	EDD ayant une liste d'attente	EDD fixant des critères de priorité	Proportion (%)
Bruxelles	81	60	74,1%
BW	10	5	50,0%
Hainaut	18	13	72,2%
Liège	35	22	62,9%
Luxembourg	2	2	100%
Namur	6	5	83,3%
Total	152	107	70,4%

Source 47 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2010-2011

Les EDD déclarant mettre en place des systèmes de priorité ont décrit les formules appliquées qui combinent en général plusieurs critères. En majorité, les EDD articulent au moins 2 critères pour organiser les priorités de leur liste d'attente.

Tableau 25 - Nombre de critères fixés par les 107 EDD pour traiter leurs listes d'attente

1 critère	2 critères	3 critères	4 critères	5 critères	6 critères
36	30	28	11	1	1
33,6%	28%	26%	10,3%	0,9%	0,9%

Source 48 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2010-2011

Ci-dessous sont repris les types de critères cités par les EDD. L'ordre d'arrivée, la fratrie et la précarité des familles et les difficultés scolaires figurent en tête de cette liste.

Rappelons tout de même que le décret impose aux EDD subventionnées d'accorder une priorité d'accès à leurs activités à un public qui maîtrise mal la langue française ou qui ne peut bénéficier à domicile d'un accompagnement scolaire ou social.

Tableau 26 - Critères de priorisation utilisés pour organiser les listes d'attente des EDD et pourcentages d'EDD qui utilisent ces critères

	Nombre d'EDD ayant une liste d'attente qui utilisent ce critère	Pourcentage d'EDD ayant une liste d'attente qui utilisent ce critère
Ordre d'arrivée	36	23,7%
Fratrie	30	19,7%
Enfants en difficultés sociales ou précarisés	29	19,1%
Difficultés scolaires	28	18,4%
Enfants ayant déjà été inscrits l'année précédente	24	15,8%
Proximité (quartier, école de quartier, commune)	24	15,8%
Primo-arrivants (ou grandes difficultés en français)	19	12,5%
Manque d'aide au sein de la famille	11	7,2%
Demande des services sociaux	10	6,6%
Enfants démarrant l'enseignement fondamental	5	3,3%
Parents qui travaillent	4	2,6%
Equilibre dans les différents établissements scolaires de provenance	3	2,0%
Parents en formation au sein de l'asbl	3	2,0%
Enfants inscrits dans une association partenaire	1	0,7%
Non précisé	4	2,6%
Total – EDD avec liste d'attente	152	

Source 49- Analyse des rapports d'activité des EDD 2010-2011

Lorsque nous avons rencontré des EDD lors de nos tournées, celles-ci ont réagi par rapport aux critères de priorité du décret : ceux-ci ne permettent pas de prioriser les listes d'attente

car l'ensemble des enfants qui souhaitent rejoindre une EDD ne bénéficie pas d'un accompagnement scolaire ou social à domicile.

Cependant, les critères que les EDD signalent utiliser dans leurs rapports d'activité posent question en terme d'accessibilité : quelle place est possible pour de nouveaux enfants lorsque ce sont les critères de fratrie, d'inscriptions antérieures, ou encore l'ordre d'arrivée (qui va de pair avec l'accès à l'information et donc favorise les enfants déjà en lien avec l'école de devoirs) qui organisent les listes d'attente ? Face à cette question, certaines EDD font valoir leur souhait de travailler à long-terme avec les enfants et de privilégier un travail de qualité avec quelques enfants plutôt que d'en accueillir davantage au détriment de l'aide apportée. D'autres EDD par contre sont elles-mêmes préoccupées par la question de l'accessibilité de leur EDD et ont donc mis sur pied des systèmes qui favorisent l'accès de nouveaux enfants : suppression des listes d'attente, procédures de ré-inscription trimestrielle, limitation du nombre de jours de présence d'un enfant par semaine, mobilisation des écoles pour identifier les enfants qui ont le plus besoin de l'aide de l'EDD, volonté de favoriser l'hétérogénéité du groupe.... Si ces mesures ont un impact réel sur les listes d'attente, les EDD témoignent également des effets négatifs qu'elles peuvent induire sur l'implication des enfants dans l'école de devoirs (par exemple, en cas de limitation des jours de présence).

Notons encore que certaines EDD nous ont confié favoriser l'accès d'un certain nombre d'enfants n'éprouvant pas de difficultés particulières, parce qu'ils permettent un encadrement plus souple et que l'équipe espère qu'ils aient un effet positif sur le groupe.

2.10. Jours et taux d'ouverture

Tableau 27 - Taux d'ouverture des EDD en période scolaire

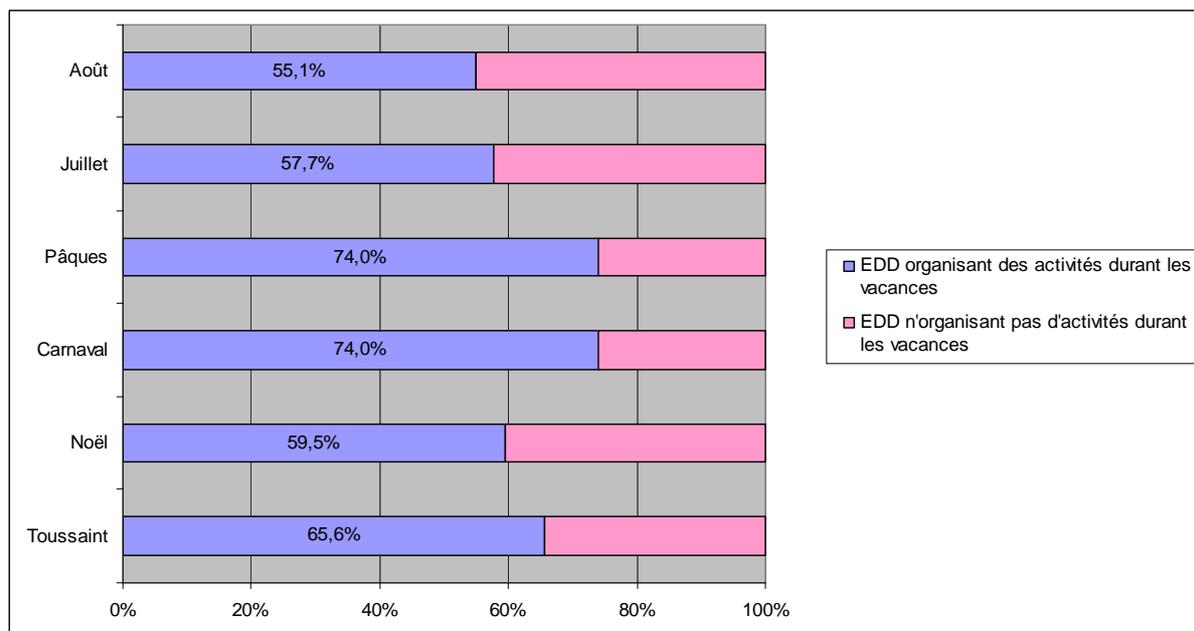
	Proportion d'EDD ouvertes (pourcentages cumulés)
5x ou +/semaine	55,9%
Au moins 4x/semaine	74,0%
Au moins 2 ou 3x/semaine	96,9%

Source 50 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2009-2010

Pour l'année 2009-2010, on a pu déduire, à partir des informations concernant les activités organisées et leurs fréquences, que près de $\frac{3}{4}$ des écoles de devoirs ouvrent au moins quatre jours par semaine. $\frac{3}{4}$ des EDD ouvrent donc plus souvent que ne le prévoit le Décret.

Compte tenu des conditions de subventionnement, exigeant une ouverture minimale de 3 jours par semaine (*cf. supra*), les 3,1% non-repris dans le tableau (c'est-à-dire les écoles de devoirs qui ouvriraient moins de deux fois par semaine) peuvent surprendre. A l'analyse, il apparaît qu'il s'agit apparemment soit d'EDD ayant connu des difficultés de fonctionnement au cours de la période 2009-2010 et qui ont dû suspendre une part ou l'intégralité de leurs activités, soit d'erreurs de codage et/ou d'encodage.

Figure 23 - Proportion d'EDD ouvertes pendant les vacances scolaires



Source 51 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2009-2010

Sur base des rapports d'activité 2009-2010, il nous a été possible de déterminer le nombre d'EDD ouvertes pendant les vacances scolaires. Près de $\frac{3}{4}$ des écoles de devoirs organisent

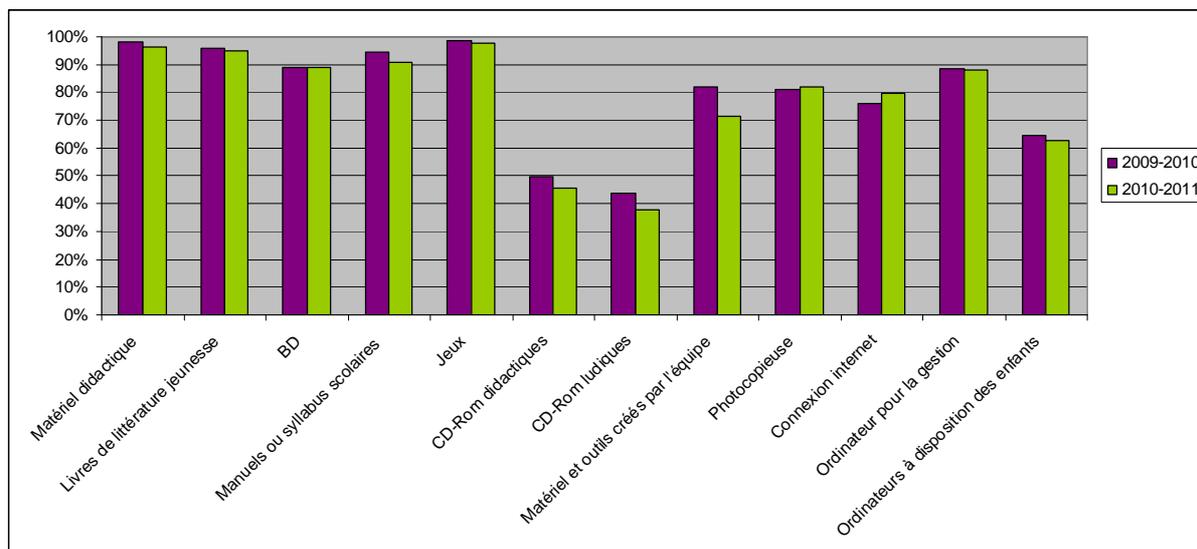
des activités lors des vacances de Carnaval et lors des vacances de Pâques. Les vacances de Noël et les deux mois d'été sont moins investis en moyenne. Les vacances de Toussaint se situent dans une position intermédiaire.

Rappelons que bon nombre de PO d'écoles de devoirs (environ un sur six) jouissent d'un agrément en tant que centres de vacances, alternant dès lors les casquettes en période de vacances. Davantage d'associations peuvent donc être actives durant les mois d'été que ce que ne révèle le graphe, mais sous un statut (et donc des missions) différent(es) d'une école de devoirs.

Lors de nos rencontres avec des EDD, celles-ci ont fait état de l'irrégularité des présences des enfants : en fonction des jours de la semaine ou en fonction des activités proposées, de nombreux enfants participent au soutien scolaire mais pas aux autres activités de l'EDD. Dans le même sens, il semblerait également que pour beaucoup d'écoles de devoirs, il est difficile de mobiliser les enfants pendant les vacances.

2.11. Matériel disponible dans les EDD

Figure 24 - Proportion des EDD disposant de matériels divers, par année (en %)



Source 52 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2009-2010 et 2010-2011

En 2009-2010 et 2010-2011, on observe des données très similaires concernant le matériel disponible dans les EDD. Seul le matériel et les outils créés par l'équipe connaissent un recul plus significatif.

Les types de matériel le plus fréquemment disponibles dans les EDD sont les livres de jeunesse, le matériel didactique et les manuels.

Ce sont les CD-Rom didactiques ou ludiques qui sont les moins représentés dans les réponses des écoles de devoirs. C'est sans doute en partie à mettre en lien avec le fait que seules 62% des EDD disposaient d'ordinateurs destinés aux enfants sur la période d'évaluation.

En 2010-2011, 12% des EDD ne disposaient pas encore d'un ordinateur pour la gestion administrative et 20% ne disposaient pas d'une connexion internet, malgré une légère augmentation par rapport à 2009-2010. Ceci est tout de même interpellant pour l'organisation pratique de l'EDD, notamment lorsque l'on sait que les rapports d'activité sont aujourd'hui à remplir en ligne.

3. Réalisations et enjeux des écoles de devoirs

Article 22. - Les écoles de devoirs bénéficiant d'une subvention en vertu de l'article 17, établissent un rapport d'activité annuel (...).

Le rapport d'activité annuel présente notamment une évaluation du projet pédagogique et du plan d'action annuel de l'école de devoirs, ainsi que la façon dont l'école de devoirs rencontre les missions définies à l'article 2, § 1er et les conditions fixées à l'article 7.

Décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs

Précisions : En 2008-2009 et 2009-2010, les EDD remplissaient librement les champs concernant les types d'action prévus dans leur plan d'action. La nature des données ainsi récoltées pouvait être très variable d'une EDD à l'autre. Par exemple, là où une EDD répondait globalement « activité sportive », une autre précisait « bowling » ou « piscine ».

Un travail important de recodage des activités a du être réalisé, principalement pour l'année 2009-2010. Ces possibilités ont du coup été réduites dans le canevas 2010-2011 où une série de catégories d'actions ont été présélectionnées, permettant de faire mieux comprendre aux EDD la nature des données attendues.

Etant donné les nuances de recodage des données d'une année à l'autre, nous avons pris le parti de présenter les résultats des traitements par année scolaire.

Signalons qu'en 2010-2011, le rapport d'activité et le plan d'action ont fait l'objet de deux questionnaires LimeSurvey distincts envoyés aux EDD de manière indépendante, pour des raisons techniques d'exportation des données. Cette procédure a créé une série de problèmes lors de la réception des rapports d'activité. L'échantillon sur lequel nous travaillons est de ce fait légèrement différent de celui sur lequel nous nous sommes basées pour l'état des lieux et les autres sous-chapitres de ce rapport. Autre faiblesse de cet échantillon, l'identification des EDD répondantes n'était possible que par l'adresse courriel.

3.1 Types d'activités présents dans les plans d'action

Les rapports d'activité 2008-2009 et 2009-2010 ne prédéfinissaient pas de catégories d'activités pour le plan d'action. Les EDD indiquaient librement les activités qu'elles avaient planifiées pour l'année, l'idée étant tout de même de préciser des types d'activités et non de lister l'ensemble des activités particulières prévues.

3.1.1 Année 2008-2009

Pour l'année 2008-2009, les 142 plans d'actions annuels analysés répertorient différents types d'activités.

Tableau 28 - Types d'activités recensés dans les plans d'action 2008-2009

Types d'activités	Nombre total	%
Accompagnement scolaire	195	18,4
Activités créatives	173	16,4
Activités culturelles	158	14,9
Activités ludiques	131	12,4
Stages et séjours	84	7,9
Activités sportives	67	6,3
Activités citoyennes	56	5,3
Activités de suivi et de développement personnel de l'enfant	55	5,2
Fêtes et goûters	36	3,4
Activités de gestion de l'EDD	36	3,4
Lecture	22	2,1
Activités culinaires	20	1,9
Informatique	17	1,6
Bibliothèque et ludothèque	8	0,8
Total	1 058	

Source 53- Analyse des plans d'action 2008-2009

Ce tableau met en lumière l'importante place occupée par les activités de type « accompagnement scolaire ». Les 142 plans d'actions 2008-2009 analysés comptabilisent **195 activités** de ce type, soit plus d'une par école de devoirs.

D'autres types d'activités sont organisés dans un grand nombre d'écoles de devoirs : activités créatives, culturelles, ludiques, mais aussi dans une moindre proportion des activités sportives et citoyennes.

Quelques précisions s'imposent concernant le codage des activités. Les activités autour du suivi et du développement propre de l'enfant regroupent des activités de développement de la confiance en soi et de l'estime de soi, de valorisation de soi, de gestion des émotions, ainsi que des activités de détente, de coopération, de psychomotricité et de bien-être. Un accompagnement individuel, voire un suivi psychologique ou logopédique, se retrouvent également dans cette catégorie.

Les activités de gestion de l'EDD reprennent des réunions d'équipes, des temps de formation, des moments de collaboration avec divers partenaires, l'accueil et les permanences, etc.

3.1.2 Année 2009-2010

Pour l'année 2009-2010, les 228 plans d'action qui ont été analysés ont fait l'objet d'une catégorisation plus précise et plus approfondie. Au total, 1 715 activités ont été recensées, avec une moyenne de 7,5 activités par EDD.

Tableau 29 - Types d'activités recensés dans les plans d'action 2009-2010

Types d'activités	Nombre total	%
Activités créatives	234	15,0
Soutien scolaire	212	13,6
Activités culturelles	174	11,1
Animations	155	9,9
Activités ludiques et/ou récréatives	127	8,1
Activités sportives	122	7,8
Activités citoyennes	101	6,5
Participation à la vie locale, partenariats	64	4,1
Soutien à l'apprentissage	64	4,1
Remédiation	55	3,5
Ateliers lecture/contes	54	3,5
Soutien à la parentalité	49	3,1
Divers	41	2,6
Animations festives	37	2,4
Sensibilisation à la nature et à l'environnement	36	2,3
Ateliers culinaires	36	2,3
Gestion interne	35	2,2
Camps et séjours	27	1,7
Permanence sociale	23	1,5
Ateliers méthodologiques	22	1,4
Activités pédagogiques	17	1,1
Goûters	11	0,7
Accueil	9	0,6

Apprentissage de la langue française	7	0,4
Lutte contre le décrochage scolaire	4	0,3
Total	1 561	

Source 54 - Analyse des plans d'action 2009-2010

Lors de l'analyse des rapports d'activité 2009-2010, nous avons détaillé la catégorisation des activités d'accompagnement scolaire. Cela nous a permis d'en apprendre davantage sur le travail réalisé par les EDD. L'accompagnement scolaire s'y décline en effet sous diverses formes : soutien scolaire, remédiation, ateliers méthodologiques, activités pédagogiques, soutien à l'apprentissage³⁸... Que recouvrent ces différentes catégories ?

Le **soutien scolaire** est décliné dans les rapports d'activité par un riche panel d'expression, représentatif de la richesse des approches des EDD vis-à-vis du soutien aux apprentissages : « aide aux devoirs », « soutien scolaire », « accompagnement scolaire », « soutien éducatif », « étude des leçons », « autonomie des devoirs », ... Dans les faits, la diversité provient principalement du degré d'implication de l'animateur dans le travail d'accompagnement de l'enfant : de l'aide à l'autonomisation, du soutien à l'espace libre de travail.

En ce qui concerne la **remédiation**, le champ de définition est plus restreint : il s'agit avant tout de l'individualisation de l'aide scolaire et plus largement du « rattrapage » scolaire. Certains vont jusqu'à parler de « renforcement », voire de « coaching », des termes plus courants dans les organismes privés de remédiation scolaire.

Les **ateliers méthodologiques** regroupent les activités pédagogiques visant à apprendre à apprendre, l'accent étant mis sur les méthodes de travail et l'aspect didactique. Cette catégorie a finalement été peu investie par les EDD, ce qui laisse à penser que ce genre de travail se réalise en lien avec les devoirs concrets mais pas de manière distincte.

Les **activités de soutien à l'apprentissage** peuvent par ailleurs également être assimilées à l'accompagnement scolaire. Cette catégorie « soutien à l'apprentissage » regroupe les activités « annexes » en appui au parcours scolaire : informatique, cours de langue, logopédie, documentation, analyse des médias, psychomotricité, ateliers de gestion de soi, etc.

Si l'on additionne ces différentes catégories, l'accompagnement scolaire reste donc le type d'activité le plus recensé dans les plans d'action, comme c'était déjà le cas en 2008-2009. Contrairement à ce que certains discours ont pu laisser entendre, les EDD organisent largement des activités de soutien à la scolarité et sous diverses formes. L'analyse des plans d'actions identifie clairement que le suivi scolaire demeure une priorité pour les EDD.

Les plans d'actions font également la part belle aux activités artistiques. Ce sont les activités créatives qui arrivent en tête position, suivies des activités culturelles. Ces dernières doivent

³⁸ Dans le tableau 28, ces catégories sont identifiées en couleur orange.

être comprises tant comme l'initiation aux arts et à la culture que comme l'ouverture à la multiculturalité.

Il est intéressant de relever notamment le nombre élevé d'activités citoyennes (en lien avec la mission d'apprentissage de la citoyenneté et de la participation) Celles-ci sont parfois détaillées : participation à des projets caritatifs, sensibilisation à la démocratie et à l'état de droit, ateliers de paroles, projets participatifs au sein de l'EDD, visites visant à faire prendre conscience des réalités de vie de personnes fragilisées, mais aussi initiation à la philosophie, gestion participative de l'EDD ou encore éducation aux droits humains. Nous y avons également classé les animations intergénérationnelles car elles participent selon nous à la construction du sens citoyen de l'enfant. Ce type d'activités est par ailleurs organisé par une part importante d'EDD, ce qui peut notamment s'expliquer en Région Wallonne par le subventionnement de ce type de projet dans le cadre des plans de cohésion sociale.

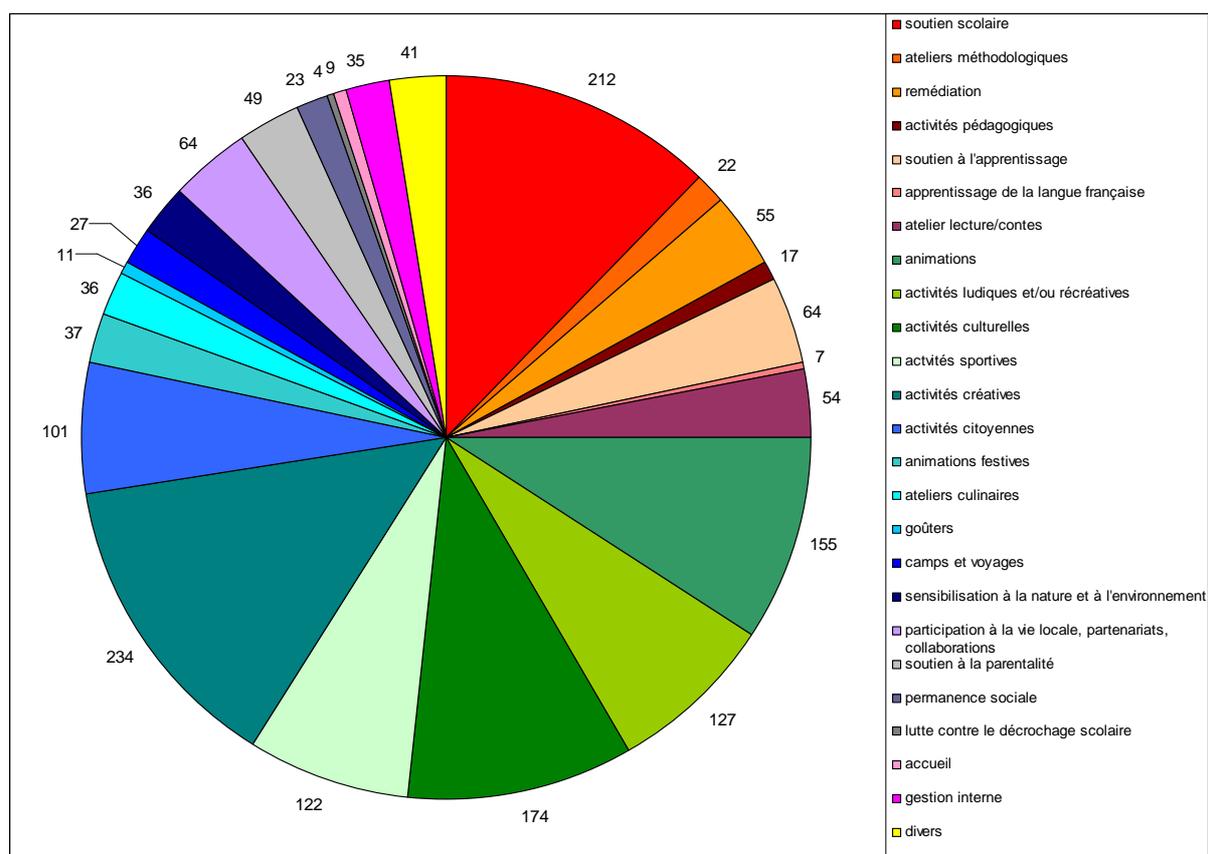
Les activités de soutien à la parentalité, d'accompagnement social ou encore d'accueil occupent également une part importante des plans d'actions. La catégorie « partenariats locaux » peut aussi être lue en parallèle parce qu'elle se rapporte entre autres aux partenariats avec les écoles et les autres associations qui gravitent autour de l'enfant. On y retrouve également les coopérations locales plus festives ou liées à l'organisation d'évènements particuliers.

Enfin, nous souhaitons également souligner la **place du jeu et de l'amusement** au sein des EDD. Au-delà des activités répertoriées comme ludiques et récréatives, des activités sportives et des activités festives, on remarque une tendance générale à placer les activités sous le signe de la détente et du divertissement.

De manière générale, les plans d'actions reflètent une tendance au **brassage des genres**. Beaucoup d'animations prévues mêlent en effet différents types d'activités, ce qui rend leur typologie difficile. Les chiffres du tableau ci-dessus ont d'ailleurs été pondérés pour tenter de refléter les catégories mixtes (ex. : activités créatives et culturelles). Le grand nombre d'activités que nous avons dû classer dans une catégorie « animations » par manque de précisions supplémentaires (ou lorsque celles-ci étaient au contraire toutes les catégories à la fois !) est aussi révélateur de la difficulté de classer les activités des EDD. Le mélange des activités s'explique également par l'organisation fréquente d'ateliers concomitants, chaque atelier pouvant concerner un type d'activité différent, ainsi que par l'organisation de stages durant les périodes de vacances, au cours desquels différentes catégories d'activité sont prévues.

Le graphe ci-dessous représente la proportion des activités prévues dans les plans d'action.

Figure 25 - Types d'activités recensés dans les plans d'action 2009-2010



Source 55 - Analyse des plans d'action 2009-2010

Le lecteur veillera à garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas de fréquences ou de temps consacrés aux activités mais bien simplement des activités énumérées dans les plans, certaines pouvant être organisées tous les jours, d'autres annuellement.

3.1.3 Année 2010-2011

Pour les plans d'action 2010-2011, comme nous l'indiquions plus haut, le canevas a été modifié par rapport aux années précédentes. Nous proposons en effet aux EDD des catégories d'activités prédéfinies en collaboration avec la Commission d'avis des EDD :

- Soutien scolaire
- Atelier méthodologique
- Remédiation
- Apprentissage de la langue française
- Atelier lecture/contes
- Activités ludiques
- Activités culturelles
- Activités sportives

- Activités créatives
- Activités citoyennes
- Animations festives
- Sensibilisation à la nature et l'environnement
- Autre

Il n'était par ailleurs plus possible d'inscrire plus de 12 types d'action par plan.

En 2010-2011, les 242 EDD subsidiées qui constituent notre échantillon ont totalisé 1.938 activités dans leur plan d'actions. Les EDD ont, en moyenne, prévu 8 activités dans leur plan d'action.

Tableau 30 - Types d'activités recensées dans les plans d'action 2010-2011

Types d'activité	Nombre total	%
Soutien scolaire	241	12,4
Activités créatives	238	12,3
Activités culturelles	220	11,4
Activités ludiques/récréatives	204	10,5
Activités sportives	163	8,4
Activités citoyennes	159	8,2
Animations festives (en ce compris les goûters)	117	6,0
Atelier lecture/contes	100	5,2
Sensibilisation à la nature et l'environnement	100	5,2
Remédiation	95	4,9
Apprentissage de la langue française	40	2,1
Stages ou séjours durant les vacances	37	1,9
Activités de soutien aux apprentissages	27	1,4
Partenariat (enseignement, ...) et participation à la vie locale	27	1,4
Activités culinaires	27	1,4
Ateliers méthodologiques	25	1,3
Divers	23	1,2
Soutien aux parents/liens	20	1,0
Accompagnement social	15	0,8
Gestion interne (en ce compris la formation)	13	0,7
Bien-être des enfants	11	0,6
Expression et participation des enfants	10	0,5
Activités intergénérationnelles	7	0,4

Activités du mercredi	5	0,3
Activités scientifiques	4	0,2
Activités socio-culturelles	4	0,2
Activités éducatives	3	0,2
Temps libre	3	0,2
Total	1938	

Source 56 - Analyse des plans d'action 2010-2011

Toutes les catégories prédéfinies (identifiées *en rose dans le tableau*) ont toutes été mobilisées. On note cependant un taux relativement faible pour la proposition d'atelier méthodologique (25 occurrences). Ces propositions ont couvert 85% des activités recensées. Sur les 15% restant, une partie a pu être redistribuée dans les catégories prédéfinies (principalement lorsqu'il s'agissait d'activités « mixtes » qui regroupaient plusieurs catégories différentes). Les autres ont été regroupées sous différentes catégories supplémentaires (en gris dans le tableau). Il est intéressant de noter le nombre d'EDD ayant spécifiquement ajouté les activités culinaires, de même que les partenariats locaux, les stages ou séjours et les activités de soutien aux apprentissages au sens large. **Ces items devraient être inclus dans le prochain canevas de plan d'action.**

Si l'on additionne les actions entrant dans la sphère scolaire (soutien scolaire, remédiation et atelier méthodologiques) qui ont parfois posé des problèmes de différenciation pour certaines EDD, on touche 18% des actions reprises dans les plans d'action. Suivent ensuite de manière quasi équivalente les activités créatives, culturelles et ludiques.

Notons également que les actions en lien avec le soutien scolaire ou la remédiation se placent dans la quasi-totalité des plans d'action en première ligne (212 EDD sur 242).

L'accompagnement scolaire conserve donc une place centrale dans la programmation des EDD en 2010-2011, comme dans les deux exercices précédents. De plus, au-delà des variations dues à l'échantillonnage et au codage, les commentaires formulés par rapport à l'année 2009-2010, notamment quant au brassage des activités et à la place du jeu, conservent toute leur pertinence pour l'année 2010-2011.

Lors des tournées, les EDD ont exprimé la difficulté à faire comprendre la diversité des activités qu'elles organisent aux acteurs extérieurs qu'ils soient parents, enseignants mais aussi par exemple auprès des volontaires ou des partenaires locaux. Ceux-ci peuvent avoir tendance à réduire les activités de l'école de devoirs aux devoirs. Or, leurs plans d'action sont bien plus larges et riches. Mais, face à la pression scolaire, le travail des EDD, notamment leur approche du jeu, peut souffrir de mécompréhensions.

3.2 Mise en œuvre des missions par les plans d'action

Les plans d'action des EDD ont pour finalités les quatre missions prévues par le décret :

- 1. Favoriser le développement intellectuel de l'enfant ;**
- 2. Favoriser son développement et son émancipation sociale ;**
- 3. Favoriser la créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures ;**
- 4. Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.**

La question posée aux EDD était libellée comme suit :

Indiquez quelle(s) mission(s) est (sont) plus particulièrement rencontrées par ce type d'activité :

Choisissez toutes les réponses qui conviennent :

- o Le développement intellectuel de l'enfant*
- o Le développement et l'émancipation sociale de l'enfant*
- o La créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures dans leurs différentes dimensions*
- o L'apprentissage de la citoyenneté et de la participation*

Au vu de l'analyse des plans d'action 2009-2010, la quasi-totalité des écoles de devoirs investissent les quatre missions (96%). Les quelques EDD qui ne remplissent pas cette exigence sont majoritairement soit des écoles de devoirs qui ont dû suspendre leurs activités en cours d'année ou qui ont subi des problèmes de personnel, soit des EDD dont les plans d'action ont été mal remplis ou mal encodés. Mais l'analyse des plans d'action 2009-2010 identifie tout de même deux EDD qui n'organisent que du soutien scolaire et qui ne prévoient donc pas d'activités en lien avec les autres missions. Rappelons que ces missions sont pourtant imposées par le décret et que les EDD concernées bénéficient du subside de l'ONE.

Dans leur plan d'action, les EDD ont pu lier les différents types d'activités organisées avec les missions que celles-ci visent à remplir. Très souvent, les EDD ont identifié plusieurs missions impactées par une même activité. En moyenne, une activité prévue dans le plan d'action 2009-2010 cible environ 2,9 missions. Ce chiffre représente bien la transversalité des activités organisées par les EDD qui ne se limitent pas à planifier des animations ciblées sur l'une ou l'autre mission mais qui, au contraire, mettent sur pied des activités qui fédèrent l'ensemble des missions.

Tableau 31 - Missions visées par les activités planifiées par les EDD (en % des EDD qui ont renseigné ce type d'activités dans leur plan d'action)

	développement intellectuel	développement social	créativité et cultures	citoyenneté et participation
soutien scolaire	99,0%	83,6%	39,3%	63,2%
ateliers méthodologiques	89,5%	73,7%	21,1%	21,1%
remédiation	93,5%	73,9%	26,1%	32,6%
activités pédagogiques	94,1%	82,4%	52,9%	58,8%
soutien à l'apprentissage	76,6%	73,4%	70,3%	46,9%
apprentissage de la langue française	100,0%	85,7%	57,1%	57,1%
atelier lecture/contes	92,2%	58,8%	92,2%	47,1%
animations	80,6%	95,5%	92,9%	92,9%
activités ludiques et/ou récréatives	72,2%	90,7%	77,8%	80,6%
activités culturelles	73,5%	84,1%	89,4%	68,9%
activités sportives	38,7%	91,0%	36,0%	67,6%
activités créatives	68,7%	77,4%	93,1%	63,6%
activités citoyennes	49,0%	88,8%	54,1%	91,8%
animations festives	33,3%	88,9%	86,1%	69,4%
ateliers culinaires	77,8%	80,6%	69,4%	55,6%
goûters	40,0%	80,0%	50,0%	80,0%
camps et voyages	70,4%	100,0%	77,8%	100,0%
sensibilisation à la nature et à l'environnement	66,7%	72,2%	47,2%	86,1%
participation à la vie locale, partenariats, collaborations	31,3%	83,3%	60,4%	89,6%
soutien à la parentalité	45,8%	81,3%	31,3%	75,0%
permanence sociale	59,5%	83,3%	35,7%	71,4%
lutte contre le décrochage scolaire	100,0%	100,0%	50,0%	75,0%

accueil	77,8%	100,0%	55,6%	88,9%
gestion interne	60,0%	68,6%	37,1%	48,6%
divers	31,3%	83,3%	60,4%	89,6%

Source 57 - Analyse des plans d'action 2009-2010

Ce tableau met en évidence que les activités liées à l'accompagnement scolaire au sens large (soutien scolaire, remédiation, activités pédagogiques, ateliers méthodologiques mais aussi apprentissage du français) sont principalement perçues comme des activités visant le développement intellectuel et social de l'enfant. Les animations par contre, que ce soient les activités culturelles, créatives ou ludiques ou les animations « non-précisées » et les camps ou séjours, sont présentées comme visant souvent l'ensemble des quatre missions du décret.

Les données présentées soulignent également qu'il n'y a pas que par les activités de type soutien scolaire ou remédiation que les EDD travaillent au développement intellectuel de l'enfant. L'ensemble des activités organisées vont être articulées pour viser cette mission. Ainsi, des activités *a priori* éloignées de la sphère scolaire vont permettre le développement intellectuel de l'enfant par la manière dont l'EDD va mettre en œuvre ce type d'animations. C'est le cas par exemple pour les activités culinaires ou les activités ludiques et récréatives. Cet aspect illustre une fois de plus la transversalité des activités organisées en EDD et l'approche globale du développement de l'enfant qu'elles promeuvent.

Par ailleurs, la mission de développement et d'émancipation sociale de l'enfant est celle qui est en moyenne le plus souvent impactée par une activité. On comprend en effet que cette mission s'inscrit dans l'ensemble du fonctionnement de l'EDD, notamment par l'apprentissage de la vie en groupe et les valeurs proposées aux enfants.

Il devrait en être de même pour la mission d'apprentissage de la citoyenneté et de la participation. Or, on remarque que cette mission reste encore peu ciblée par certaines activités. Il est en effet regrettable que la participation ne soit pas davantage travaillée que ce soit en lien avec les apprentissages ou lors des différentes animations organisées, voire d'ailleurs dans le cadre de la gestion interne de l'EDD.

Des questions ouvertes étaient prévues dans le canevas des rapports d'activité afin que les EDD puissent expliquer la manière dont elles prennent en compte les différentes missions dans leur plan d'action. L'analyse de ces réponses permet d'affiner les hypothèses formulées sur base du tableau 30 et d'opérer des distinctions entre les approches des écoles de devoirs.

3.2.1. Première mission : Favoriser le développement intellectuel de l'enfant, notamment par le soutien à sa scolarité, par l'aide aux devoirs et par la remédiation scolaire

Les écoles de devoirs appréhendent cette première mission de manière différente. Deux postures se dégagent à la lecture des rapports d'activité.

D'une part, un quart des écoles de devoirs expliquent au travers de leur rapport d'activité ne concevoir la réalisation de cette première mission de développement intellectuel

uniquement qu'au travers du soutien scolaire ou de la remédiation. Parmi celles-ci, environ la moitié souligne par ailleurs mettre à disposition des enfants des outils ou du matériel pédagogique dans leur bibliothèque.

D'autre part, plus nombreuses sont les EDD qui indiquent investir cette mission au travers de leur projet global. Si le soutien scolaire, la remédiation ou le soutien aux apprentissages sont cités spontanément comme les premiers types d'actions en lien avec le développement intellectuel de l'enfant dans la plupart des cas, ces EDD soulignent également l'importance :

- De l'ouverture vers le monde au travers de visites culturelles, de liens avec une bibliothèque, ... ;
- De la réflexion et de l'expression au travers de débats, de projets de journaux, d'ateliers d'écriture, ... ;
- De la créativité et de la découverte par le biais de l'expérimentation, notamment.

De manière générale, d'un point de vue temporel, l'accompagnement scolaire apparaît comme la première action menée à l'arrivée de l'enfant dans la plupart des EDD. Les autres types d'activités s'organisent souvent « après » les devoirs, mais aussi le mercredi et/ou le vendredi après-midi ou lors de vacances (*cf. infra* - fréquence des activités organisées par les EDD).

L'approche de cette première mission par le jeu (dit « didactique » ou « pédagogique ») est également très présente dans les deux catégories d'EDD qui se dégagent par rapport à cette question.

Très peu nombreuses sont les EDD à citer les activités sportives dans cette sphère. Celles qui y font référence soulignent l'importance de la psychomotricité dans le développement intellectuel de l'enfant (latéralité, équilibre, ...).

Des commentaires, il semble également transparaître que le développement intellectuel de l'enfant est appréhendé dans une perspective davantage individuelle que les autres missions travaillées plus collectivement. On se situe ici sur un axe davantage centré sur l'enfant : une trentaine d'EDD soulignent expressément mettre en place un suivi scolaire individualisé. Une trentaine d'autres EDD expriment leur volonté de permettre à chaque enfant de gagner en autonomie, en esprit critique et en estime de soi au travers de cette mission. Signalons par contre que la participation (au sens de prise en considération de leur parole) des enfants aux actions mises en œuvre n'est évoquée que par 9 EDD, ce qui nous semble regrettable³⁹.

3.2.2. Deuxième mission : Favoriser le développement et l'émancipation sociale de l'enfant, notamment par un suivi actif et personnalisé, dans le respect des différences, dans un esprit de solidarité et dans une approche interculturelle

Au contraire de la première mission, les EDD investissent clairement la mission de développement et d'émancipation sociale de l'enfant sur deux plans : l'individuel et le collectif.

³⁹ Ce constat rejoint l'hypothèse formulée plus haut à l'analyse du tableau 30.

Si l'on se reporte à l'axe individuel, centré sur l'enfant, les EDD mettent en avant le développement de l'autonomie, de l'estime de soi et du bien-être, de la participation de l'enfant et de son esprit critique comme autant d'objectifs à atteindre.

Concernant le bien-être de l'enfant, un suivi individualisé est organisé par une série d'EDD : logopédie, aide psychologique ou sociale, ... Les EDD mettent en place également des mécanismes de motivation et de valorisation de l'enfant et de ses références culturelles: ateliers culinaires dédiés à la cuisine d'un pays, exposition des travaux créatifs des enfants à l'extérieur, attitude et discours positifs de l'équipe quant aux capacités de l'enfant, aide aux parents (dans le lien avec l'institution scolaire, notamment)... Ces activités renforcent l'estime que les enfants ont d'eux-mêmes.⁴⁰

Le soutien scolaire de l'enfant est également cité par une quarantaine d'EDD. En contribuant à la réussite scolaire de l'enfant et à son autonomisation, ces EDD y voient la meilleure manière de participer à son émancipation. Rappelons qu'à la lecture des descriptions des EDD, il apparaît que ce type de soutien est particulièrement individualisé.

Notons que des actions telles que l'organisation de cercles de parole, de conseils d'enfants, de débats qui articulent écoute de chaque enfant avec la dimension collective du groupe sont aussi souvent évoquées⁴¹.

Sur le second axe, collectif celui-là, les EDD visent l'apprentissage du « vivre ensemble » et de la solidarité au travers d'une action multi- ou interculturelle, de la dynamique de groupe et de la gestion de conflit. Elles travaillent les règles de vie en commun (et de respect du matériel) qu'elles souhaitent « partager » - ... ou « inculquer » - avec les enfants au travers de la rédaction de règlements ou de chartes, en collaboration avec les enfants pour certaines d'entre-elles. Avec aussi, pour un certain nombre d'entre elles, des systèmes de sanctions plus ou moins élaborés. Les séjours de vacances sont décrits comme un extraordinaire moyen d'expérimenter la vie en groupe. Enfin, la solidarité dans le groupe se décline aussi au travers de la responsabilisation des plus grands envers les plus petits, dans les activités mais aussi par des systèmes de tutorat scolaire.⁴²

L'ouverture vers l'extérieur est également un élément important qui contribue à l'axe « collectif » de la deuxième mission : ouverture sur le quartier et implication dans la vie du quartier, mais également importance de dépasser le quartier en prenant les transports en commun ou en expérimentant d'autres réalités que la sienne (urbain/rural, par exemple).

Pour conclure, nous remarquons que par rapport à la première mission, le discours des EDD s'ancre ici plus dans le champ sémantique des valeurs (solidarité, vivre ensemble, ...) qui traversent l'ensemble de leur action envers les enfants et les interactions dans leur groupe.

⁴⁰ La même idée ressort également de l'analyse de la prise en compte de la troisième mission des EDD (ouverture aux cultures et développement de la créativité de l'enfant).

⁴¹ La question de la participation sera traitée plus largement plus loin (Cf. *infra* – 3.5. La participation des enfants).

⁴² Les apprentissages liés à la vie en groupe sont également développés en lien avec la question de la citoyenneté (mission 4).

3.2.3. Troisième mission : Favoriser la créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures dans leurs différentes dimensions

Dans leur ensemble, les écoles de devoirs sont soucieuses de travailler cette mission dans une double approche : dans l'ouverture à la diversité des cultures et à la richesse du brassage culturel existant au sein de l'école de devoirs d'une part et, d'autre part, en ne se limitant pas à une position de consommation culturelle mais en promouvant la créativité artistique des enfants.

Concernant la première approche, la multiculturalité est principalement abordée au travers d'activités de découvertes permettant aux enfants de s'ouvrir à la diversité, ainsi qu'au travers d'échanges internes à l'EDD (repas mettant en valeur les cuisines des pays d'origines des enfants, danses traditionnelles, rencontres avec les parents, etc.).

La seconde approche, l'articulation de la consommation et de la production culturelle, prend principalement la forme d'ateliers ou d'activités diverses, de visites, de jeux, de participation à des festivités locales, voire encore de mise à disposition de matériel de dessins, de bricolage, de déguisements, etc.

Les modalités de ces activités varient, tout comme l'investissement qui y est consacré. Un certain nombre d'EDD organise ces activités autour de thèmes choisis périodiquement. Les écoles de devoirs tentent pour la plupart que la programmation rencontre les attentes et les goûts des enfants, certaines EDD laissant d'ailleurs les enfants maîtres de la planification dans un esprit participatif. Il convient également de souligner que plusieurs EDD font appel à des partenaires divers pour l'organisation d'activités artistiques : centres d'expression et de créativité, centres culturels,⁴³ artistes, etc.

Les rapports d'activité mettent en lumière l'extrême diversité des activités créatives organisées. Il faut souligner l'originalité et l'ingéniosité dont font preuve les EDD. Citons à titre d'exemples : activités stylisme sur base de matériaux de récupération, percussions coréennes, initiation au molki⁴⁴, mosaïques, atelier crochet, réalisation de fresques murales, tissage, chorale intergénérationnelle, gravure, jeux de rôles, création de chapeaux, réalisation de cinéma d'animation, jonglage, théâtre d'ombres, techniques fusain, ... Certaines EDD étendent par ailleurs de manière large la notion de « culture », y intégrant par exemple l'environnement, l'éducation aux médias, le sport, ...

Au travers des rapports d'activité, on peut voir émaner différentes finalités associées par les EDD à cette troisième mission. Pour une partie, il s'agit avant tout d'éveiller les enfants au respect de la diversité des cultures et par là à la tolérance envers la différence. La créativité artistique est d'ailleurs souvent travaillée en EDD dans le rejet de l'uniformité, en accueillant au contraire toutes les originalités dont sont capables les enfants. D'autres mettent aussi en avant l'émancipation culturelle des enfants, leur souhait d'ouvrir le champ d'actions et la vision des enfants, leur permettre de découvrir des choses qui ne leur seraient pas accessibles sans l'EDD. D'autres encore (mais ces approches ne sont pas exclusives) mettent davantage l'accent sur la confiance en soi et l'estime de soi que peut procurer l'expression

⁴³ Rappelons que plusieurs PO d'EDD sont également agréés en tant que CEC ou centres culturels. (Cf. *supra* – Profil des PO)

⁴⁴ Le molki est une forme de jeu de quilles finnois.

artistique à un enfant. Par ce biais, des enfants peuvent trouver une autre voie de valorisation que la voie scolaire.

Plus largement, dans une approche globalisante des missions des EDD, un certain nombre de rapports d'activité soulignent explicitement l'articulation entre les différentes missions. La troisième mission participe également au développement intellectuel et à l'émancipation sociale, tout comme elle contribue à l'apprentissage de la citoyenneté et à la participation des enfants.

3.2.4. Quatrième mission : Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation

Cette quatrième mission comporte deux versants, indubitablement liés mais cependant distincts : l'apprentissage de la citoyenneté et la participation. Si une partie des écoles de devoirs s'est bien approprié ce double aspect dans leur programmation, une autre part semble ne pas avoir distingué les deux faces de cette mission. Ces dernières expliquent la manière dont elles ont abordé la quatrième mission exclusivement en lien avec l'apprentissage de la citoyenneté. Les rapports d'activité contiennent toutefois des informations sur la participation au sein de l'EDD mais dans une rubrique suivante, lorsque des questions plus précises du canevas ciblent spécifiquement la place accordée à l'opinion de l'enfant et à sa capacité d'initiative. Nous reviendrons sur la question de la participation plus loin, en y consacrant un point entier⁴⁵, mais il nous semblait important de souligner cette mécompréhension de la quatrième mission par une part importante des écoles de devoirs.

Concernant l'apprentissage de la citoyenneté, les EDD travaillent cette question de deux manières différentes : soit par des activités spécifiques destinées à sensibiliser la conscience citoyenne des enfants, soit au quotidien par l'organisation de la vie en groupe au sein de l'école de devoirs. Ces deux approches sont bien évidemment le plus souvent combinées.

Parmi les activités spécifiques en lien avec la citoyenneté, les rapports d'activité font état de projets multiples et variés. Une grande partie d'EDD s'engagent dans des projets caritatifs, sociaux ou humanitaires avec pour objectif d'inscrire les enfants dans une démarche de solidarité. Certaines EDD ont également invité les enfants à découvrir en profondeur leur quartier, leurs racines, les autres habitants, leurs histoires à travers diverses approches. Ce type de démarches est présenté comme visant à faire prendre conscience aux enfants de leur insertion dans une société, de leur place au sein d'une collectivité. Beaucoup d'EDD ont par ailleurs travaillé les questions de citoyenneté en lien avec l'environnement et l'écologie. Les enfants ont été sensibilisés à ces enjeux, parfois de manière très pragmatique, par exemple au départ du tri des déchets, ou de manière plus large et plus systémique. D'autres écoles de devoirs abordent la citoyenneté par la mise en débats de questions d'actualité ou par une conscientisation aux enjeux globaux. D'autres insistent sur l'ouverture au monde et ont à cœur de faire découvrir aux enfants d'autres réalités que la leur, afin de les éveiller à la diversité et d'ouvrir leurs horizons. Beaucoup d'EDD inscrivent également en lien avec la citoyenneté des activités intergénérationnelles. Enfin, plusieurs écoles de devoirs

⁴⁵ Cf. *infra* – 3.5. La participation des enfants.

approchent la citoyenneté politique au sens strict, en initiant les enfants à la démocratie représentative, à la loi, aux institutions, ...

Mais, à côté de ces activités spécifiques, l'apprentissage de la citoyenneté se travaille au quotidien en écoles de devoirs par l'expérience de vie en groupe⁴⁶. Un grand nombre d'EDD insistent sur cet aspect : l'EDD constitue une collectivité avec ses règles propres au sein de laquelle l'enfant apprend ses droits et ceux des autres. Dans le groupe, l'enfant doit apprendre à respecter les autres enfants mais aussi le matériel, les règles propres au fonctionnement de l'EDD, les animateurs,... Dans leur fonctionnement interne, chaque EDD tente de transmettre les valeurs qui lui tiennent à cœur : tolérance, respect (des autres, du groupe, de soi), mais aussi politesse, autonomie, respect de l'environnement, etc. en fonction des différentes équipes. Par ailleurs, les solidarités internes sont encouragées, notamment au travers du tutorat. L'implication des enfants dans la gestion quotidienne de l'EDD est également fréquemment citée comme moyen d'apprentissage de la citoyenneté.

Plusieurs écoles de devoirs précisent que cet aspect d'apprentissage de la vie en groupe est particulièrement prégnant lors des camps ou séjours qui sont organisés. L'expérience de vie en collectivité y prend une place prépondérante.

Notons que, en lien avec la quatrième mission, certaines écoles de devoirs insistent particulièrement sur le respect des règles et sur les obligations qui incombent aux enfants. Ces EDD abordent ces questions en lien avec leur réflexion interne sur le mode de sanctions et sur la manière dont les enfants assimilent les règles internes. En fonction des EDD, les sanctions vont être réfléchies avec les enfants ou au contraire déterminées par l'équipe d'animateurs. Un travail est souvent réalisé pour en assurer la publicité.

Lors de nos tournées provinciales, la question des modes de sanction en école de devoirs a été abordée. Les règlements d'ordre intérieur (ROI) des EDD varient fortement à ce propos. Certaines coordinations régionales ont par ailleurs travaillé cette question dans le cadre de formations. La thématique suscite pourtant des controverses entre les EDD qui estiment un système de sanctions indispensable au bon fonctionnement de l'EDD et celles qui refusent cette dynamique assimilée au contexte scolaire. Dans ce second cas, travailler le ROI avec les enfants apparaît être une méthode très positive au vu des expériences rapportées.

⁴⁶ Cet aspect rejoint largement les arguments avancés en lien avec la deuxième mission (émancipation sociale des enfants).

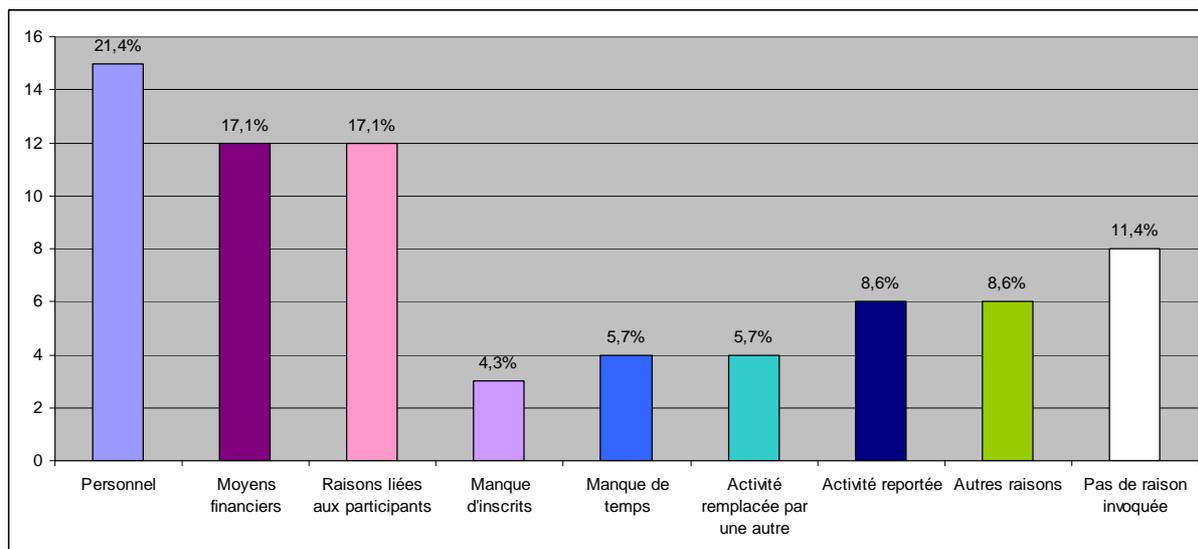
3.3. Réalisation des plans d'action

Selon les rapports d'activité 2009-2010, 96% des activités planifiées dans les plans d'action ont été effectivement réalisées. Ce taux s'avère impressionnant. Au-delà du reflet de la bonne organisation des EDD, il peut peut-être également s'expliquer par le fait que le rapport d'activité et le plan d'action constituaient un seul et même questionnaire à remplir par les EDD. Le taux de réalisation aurait peut-être été moins élevé si la rédaction de ces documents avait été différée dans le temps, un questionnaire unique ayant pu conduire à réadapter le plan d'action en fonction des réalisations. Gardons également à l'esprit qu'on ne peut supprimer la crainte du contrôle dans le chef des EDD lorsqu'elles remplissent ces documents, ce qui peut les conduire à « embellir » la situation.

Pour les rapports d'activité 2010-2011, on obtient également un très haut taux de réalisation des activités prévues dans les plans d'actions : 97%. Le rapport d'activité et le plan d'action étaient pourtant cette année-là compilés en deux questionnaires différents (néanmoins concomitants dans le temps). Cet aspect n'a apparemment pas modifié le taux de réalisation.

Quant aux activités non-réalisées, les rapports d'activité fournissent des informations sur les raisons qui ont empêché leur mise en œuvre. Il a été possible de classer les arguments majoritairement avancés pour expliquer cette situation.

Figure 26 - Raisons invoquées pour la non-réalisation d'activités prévues dans le plan d'action



Source 58 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2009-2010

Ce sont principalement les problèmes de personnel qui ont empêché la réalisation d'activités, que ce soit le manque de personnel ou l'indisponibilité de celui-ci pour l'activité. Le manque de moyens financiers, notamment pour l'achat de matériel, est ensuite souvent invoqué. Plusieurs EDD expliquent par exemple avoir répondu à un appel à projets pour organiser une activité mais suite au refus de subvention, elles ont été contraintes d'annuler le projet.

Les raisons liées aux participants regroupent les annulations d'activités à la demande des enfants et les annulations dues à la perception par les animateurs que l'activité n'était pas

adaptée ou opportune par rapport au public. Par exemple, certaines EDD expliquent que les lacunes scolaires des enfants les ont obligées à se recentrer sur le soutien scolaire. Cette catégorie regroupe encore les annulations liées au faible enthousiasme suscité par l'activité, que ce soit au niveau du contenu ou des modalités d'organisation (ex. : horaire inadéquat pour le public). Comme l'illustre le graphe, les raisons liées à l'inadéquation de l'activité aux participants sont plus fréquentes que le manque d'inscrits, bien que ces deux catégories puissent dans les faits se rejoindre.

3.4 Fréquence des activités réalisées

Comme nous le précisons plus haut, toutes les activités des plans d'action ne sont pas organisées à la même fréquence. Il est de ce fait intéressant d'analyser plus précisément la périodicité des activités.

Tableau 32 - Périodicité des activités organisées par les EDD (2009-2010)

	5x/sem. ou +	4X/sem.	2 ou 3x/sem.	1x/sem.	1x/15j	1x/mois	1 ou 2x/an
soutien scolaire	25,4%	38,3%	30,3%	4,0%	1,0%	0,5%	0,5%
ateliers méthodologiques	10,5%	0,0%	15,8%	31,6%	0,0%	0,0%	42,1%
remédiation	17,4%	2,2%	30,4%	26,1%	4,3%	4,3%	15,2%
apprentissage de la langue française	0,0%	28,6%	57,1%	14,3%	0,0%	0,0%	0,0%
atelier lecture/contes	17,6%	2,0%	19,6%	25,5%	13,7%	15,7%	5,9%
activités ludiques et/ou récréatives	23,1%	8,3%	18,5%	13,0%	8,3%	10,2%	17,6%
activités culturelles	6,6%	2,0%	6,0%	6,0%	10,6%	33,8%	35,1%
activités sportives	6,3%	2,7%	21,6%	18,9%	12,6%	19,8%	18,0%
activités créatives	12,9%	4,6%	15,7%	34,6%	6,9%	11,1%	14,3%
activités citoyennes	9,0%	3,0%	9,0%	7,0%	7,0%	32,0%	33,0%
animations festives	19,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	80,6%
sensibilisation à la nature et à l'environnement	19,4%	5,6%	2,8%	11,1%	2,8%	19,4%	38,9%
participation à la vie locale, partenariats, collaborations	7,8%	1,6%	1,6%	3,1%	12,5%	20,3%	53,1%
soutien à l'apprentissage	15,6%	4,7%	23,4%	31,3%	6,3%	6,3%	12,5%
soutien à la parentalité	8,2%	2,0%	4,1%	26,5%	6,1%	20,4%	32,7%
goûters	10,0%	20,0%	10,0%	0,0%	0,0%	0,0%	60,0%
permanence sociale	26,1%	21,7%	13,0%	4,3%	8,7%	21,7%	4,3%
lutte contre le décrochage scolaire	50,0%	0,0%	25,0%	0,0%	0,0%	0,0%	25,0%
camps et voyages	7,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	7,4%	85,2%
ateliers culinaires	13,9%	2,8%	5,6%	19,4%	2,8%	36,1%	19,4%
accueil	11,1%	11,1%	33,3%	11,1%	0,0%	0,0%	33,3%
gestion interne	8,6%	0,0%	11,4%	17,1%	11,4%	40,0%	11,4%

divers	23,1%	2,6%	2,6%	28,2%	2,6%	17,9%	23,1%
activités pédagogiques	29,4%	0,0%	23,5%	23,5%	5,9%	5,9%	11,8%
animations	27,1%	7,7%	10,3%	23,2%	3,2%	5,2%	22,6%

Source 59 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2009-2010

Le tableau ci-dessus permet de mettre en avant différents rythmes dans l'organisation des activités des EDD. D'une part, ce sont les activités de soutien scolaire qui sont organisées de la manière la plus fréquente : près de 2/3 de ces activités sont organisées au moins 4 fois par semaine. Il en va de même pour les autres activités liées à l'accompagnement scolaire au sens général, telles que la remédiation, les activités de soutien à l'apprentissage et l'apprentissage du français, qui s'organisent en général toutes les semaines. Par contre, les animations culturelles, citoyennes, festives ou encore culinaires s'organisent plutôt selon des périodicités mensuelles voire annuelles. Ces informations viennent une fois de plus contredire les discours de certains en réaffirmant clairement que, **au niveau du temps consacré, le soutien des enfants dans leur scolarité demeure une préoccupation centrale des écoles de devoirs.**

Un second constat apparaît : les activités ludiques et récréatives, les activités sportives et les activités créatives s'inscrivent dans les deux cycles. Celles-ci sont organisées d'une part de manière fréquente, selon des rythmes hebdomadaires, mais aussi de manière plus ponctuelle. Ces activités sont donc consacrées dans l'ensemble des rythmes de l'EDD, soulignant une fois de plus l'importance du jeu, du sport et de la créativité dans l'approche des EDD.

Pour l'année 2010-2011, les mêmes tendances sont globalement observées. Pour éviter toute surcharge d'informations, nous ne développerons pas plus précisément ces résultats.

3.5. Respect du code de qualité

Pour obtenir une reconnaissance, les EDD doivent respecter le Code de qualité de l'accueil de l'enfant, quel que soit l'âge des enfants ou des jeunes accueillis conformément au décret.

Dans leurs rapports d'activité, les EDD sont amenées à s'auto-évaluer en estimant leur situation sur base d'une échelle de satisfaction reprenant les objectifs du code de qualité suivants.

Tableau 33 - Auto-évaluation par les EDD de leur respect du Code de qualité de l'accueil

	Tout à fait satisfaisante	Plutôt satisfaisante	Entre les deux	Plutôt insatisfaisante	Tout à fait insatisfaisante
Préserver et encourager le désir de découvrir chez l'enfant	37,8	54,4	5,0	1,2	0,8
Permettre à l'enfant de s'exprimer personnellement et spontanément	53,5	40,2	3,3	0,4	0,8
Favoriser le développement de la confiance en soi et de l'autonomie chez l'enfant	39,0	49,4	6,6	0,8	0,8
Développer la socialisation de l'enfant	44,0	46,1	6,6	1,7	0,0
Favoriser le développement de la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération	43,6	44,8	8,7	0,4	1,2
Offrir les conditions propices au bon déroulement des activités	34,0	44,8	17,0	2,1	0,0
Veiller à établir une relation de qualité entre enfants et accueillants	58,5	34,9	1,7	0,8	0,4
Prendre en compte les besoins et attentes des enfants	36,9	52,7	7,5	1,7	0,0
Faire place à l'initiative de chacun des enfants	23,7	52,7	20,7	0,8	0,4
Préserver la notion de temps libre	36,1	44,0	14,9	2,1	0,4
Assurer une vie saine aux enfants	33,6	45,6	15,4	0,8	0,4
Eviter les comportements discriminatoires basés sur le sexe, sur la race, sur l'origine socio-culturelle ou socio-économique	64,3	25,7	4,1	0,8	0,4
Favoriser les comportements de respect face aux différences de sexe, de race, d'origines socio-culturelles ou socio-économiques	59,8	32,0	3,3	0,8	0,4
Favoriser l'intégration des enfants ayant des besoins spécifiques	33,6	42,7	14,9	2,5	0,8
Tenir compte des possibilités de participation financières des parents	73,9	15,4	3,7	0,8	1,2
Veiller à l'égalité des chances de tous les enfants	65,1	26,6	3,7	0,4	0,8
Veiller à un encadrement qualifié	55,6	35,7	5,8	0,8	0,4

Encourager les accueillants à suivre une formation continue en rapport avec leur fonction	30,7	36,1	18,7	10,8	0,4
Informier les personnes qui confient l'enfant sur le projet de l'EDD	36,1	41,1	17,8	1,7	0,8
S'informer des attentes des personnes qui confient l'enfant	36,1	49,8	10,0	2,5	0,0
Développer la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant	19,9	52,7	22,0	4,6	0,0
Tenir compte des caractéristiques sociales, culturelles, économiques environnementales du milieu de vie de l'enfant accueilli	56,0	37,8	2,9	1,2	0,4
Favoriser les relations avec les collectivités et associations locales	29,5	46,5	18,7	2,1	1,2

Source 60- Analyse des rapports d'activité des EDD 2010-2011

C'est une constante sur les trois années analysées, le taux de satisfaction est globalement très élevé. Ce n'est qu'à la marge des 80% pour les critères « tout-à-fait satisfaisant » et « plutôt satisfaisant » que nous pouvons déceler des variations.⁴⁷

On suppose ici la tentation des EDD de répondre de manière très favorable à cette question de leur auto-évaluation. Le code de qualité, très en lien avec l'ONE, induit sans doute la crainte de contrôle. Un autre effet à noter est lui en lien avec la présentation du questionnaire sous forme d'un long tableau à cocher qui peut encourager à un remplissage de type automatique.

Ces précautions prises, il nous est possible de mettre en avant une série d'éléments :

Au deux extrêmes :

- C'est la formation qui remporte le moins de suffrage avec 66,8% de satisfaction⁴⁸ (en jaune dans le tableau).
- Ce sont les items « Permettre à l'enfant de s'exprimer personnellement et spontanément » et « Tenir compte des caractéristiques sociales, culturelles, économiques environnementales du milieu de vie de l'enfant accueilli » qui remportent le plus de suffrages avec 93,7% de satisfaction (en orange dans le tableau).
- L'item « Tenir compte des possibilités de participation financières des parents » comptabilise pour sa part le plus haut taux de « tout-à-fait satisfaisant » (en rose dans le tableau).

⁴⁷ Nous les combinons pour l'analyse les items « très satisfaisant » et « plutôt satisfaisant » sous le vocable de « satisfaction ».

⁴⁸ Nous renvoyons le lecteur au point 2.8.2. consacré à la formation des équipes éducatives et plus particulièrement à la question des freins à la formation.

Les items se plaçant entre 70% et 80% de satisfaction, c'est-à-dire présentant un score moins enthousiaste que les autres, sont les suivants (en gris foncé dans le tableau) :

- « Offrir les conditions propices au bon déroulement des activités »
- « Faire place à l'initiative de chacun des enfants »
- « Assurer une vie saine aux enfants »
- « Favoriser l'intégration des enfants ayant des besoins spécifiques »
- « Informer les personnes qui confient l'enfant sur le projet de l'EDD »
- « Développer la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant »
- « Favoriser les relations avec les collectivités et associations locales »
- « Préserver la notion de temps libre »

Ces éléments donnent un éclairage intéressant sur différents aspects abordés dans ce rapport : les freins à la formation, les partenariats locaux et la difficulté de faire comprendre les missions des EDD aux acteurs extérieurs, le manque de moyens. Notons également, en matière de participation, les résultats relativement paradoxaux obtenus : un très haut score pour l'expression libre des enfants mais un faible score pour la place de l'initiative des enfants, ce qui confirme le besoin de clarification du concept de participation⁴⁹.

Parmi les items présentant des scores élevés, soit plus de 90% de taux de satisfaction⁵⁰, on retrouve principalement les éléments ayant trait à la qualité des relations interpersonnelles : non-discrimination, respect, développement de la socialisation de l'enfant, qualité de la relation enfants-accueillants. Par ailleurs, il est à noter que l'item relatif à la qualification des accueillants obtient un score élevé, ce qui apparaît en contraste avec le mauvais score attribué à la formation continue des animateurs.

3.5.1. Difficultés rencontrées par l'EDD pour mettre en œuvre le Code de qualité et de l'accueil

Les EDD ont développé en texte libre les principales difficultés rencontrées pour mettre en œuvre le Code de qualité.

En tête de ce diagnostic (pour 2010-2011), c'est la question du manque de personnel et de moyens financiers « en adéquation avec les missions du décret » qui reviennent pour près d'un quart des EDD.

Concernant le personnel, les EDD souhaiteraient pouvoir stabiliser leur équipe tant sur le plan des animateurs salariés que sur le plan des volontaires. Les EDD regrettent l'important turn-over de ces volontaires. Ce turn-over a des implications sur la formation des équipes, comme nous l'avons déjà souligné par ailleurs,.

Côté moyens, la recherche de subsides est décrite comme chronophage : le manque de temps est d'ailleurs l'une des difficultés pointées également par les EDD. La charge administrative en est un facteur. Le manque de temps est aussi pointé au travers de la

⁴⁹ Cf. *infra* – 3.5. La participation des enfants.

⁵⁰ Ces éléments sont identifiés en orange clair dans le tableau.

question de la pression autour du devoir (comment faire quand un enfant n'a pas fini ses devoirs, comment gérer la pression des parents qui ne comprennent pas la spécificité du projet EDD, ...). Le nombre grandissant d'enfants accueillis est également pointé (voir ci-dessous).

Autre difficulté relevée par 48 EDD (soit 20 %) : le manque de locaux et d'espace appropriés pour mener à bien leur travail. La question des locaux conditionne évidemment l'accès des enfants aux structures. Les EDD regrettent également de ne pouvoir disposer d'espaces permettant de mener des activités de différents types en même temps (coin lecture, espace devoirs, espace extérieur ou plus vaste pour des activités sportives). Une EDD souhaite la mise en place de partenariat avec les établissements scolaires pour la mise à disposition de locaux tels qu'une salle de gymnastique.

Beaucoup d'EDD soulignent l'augmentation des demandes d'inscriptions et le nombre important d'enfants à gérer. Cette donnée a des répercussions sur les objectifs en lien avec la participation des enfants et la question du temps libre, difficile à gérer quand les enfants sont trop nombreux.

La question du manque d'assiduité des enfants est pointée comme un élément déstabilisant pour la continuité de l'action pour 7 EDD. Un système de sanction peut dans ce cas être mis en place. De même que le comportement des enfants (souvent en lien avec la taille importante du groupe) est pointé par 8 EDD.

Lors de nos tournées auprès des EDD, la question de la régularité des enfants en EDD a été soulevée à plusieurs reprises. En effet, inscription n'équivaut pas nécessairement à présence et beaucoup d'écoles de devoirs nous sont apparues en questionnement vis-à-vis des présences irrégulières des enfants et ce d'autant plus que de plus en plus d'écoles de devoirs ont des enfants en attente d'inscription. Face à cette situation, certaines EDD en arrivent à exclure des enfants pour cause d'absences répétées. D'autres EDD s'opposent sur base éthique à cette pratique qui peut en effet risquer de fragiliser encore davantage des enfants déjà en difficultés scolaires et/ou sociales.

Autre difficulté, nous l'indiquons plus avant en lien avec les activités des écoles de devoirs, la bonne compréhension des spécificités des EDD est difficile à faire passer tant du côté des parents que de l'école ou des autres partenaires.⁵¹

Les relations avec les parents sont citées par 20 EDD (soit 8%) comme problématiques. Certains parents sont décrits comme peu engagés dans le suivi de leur enfant, ou au contraire comme très pressants quant à la question des devoirs et de la remédiation scolaire. Un grand décalage existe entre les attentes de ces parents et les missions des EDD.

Certaines EDD notent également les grandes difficultés rencontrées lorsqu'il n'est pas possible de communiquer dans la langue des parents. La barrière de la langue est également relevée par rapport aux enfants primo-arrivants.

Les liens avec l'école sont fréquemment pointés comme un facteur rendant difficile le bon respect du Code de qualité. On sent aussi dans les réponses de quelques EDD le regret de

⁵¹ Les rapports entretenus par les EDD avec les parents, les écoles et les autres partenaires seront abordés au point suivant.

voir le système scolaire avoir un impact très négatif sur certains enfants qu'il devient de plus en plus difficile d'aider.

Enfin, quatre EDD ont clairement indiqué les raisons pour lesquelles il leur était impossible d'accueillir un public d'enfant ayant des besoins spécifiques : manque d'encadrement et de locaux adéquats sont invoqués.

3.6 Partenariats

Art. 7. § 2. Pour obtenir sa reconnaissance par l'O.N.E. comme école de devoirs, le pouvoir organisateur (...) répond aux critères administratifs suivants : (...)

5° veiller à la coordination de son travail avec les autres acteurs sociaux et éducatifs de l'accueil de l'enfant et du jeune dans son environnement direct, en collaborant notamment avec les établissements scolaires d'où proviennent les enfants qui la fréquentent et leurs familles; (...).

Décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs

En 2010-2011, nous avons davantage développé la partie du rapport d'activité des EDD concernant les différents types d'acteurs avec lesquels elles doivent veiller à coordonner leur travail, conformément au décret.

Pour répondre à cette question, trois catégories de partenaires étaient définies *a priori* :

- Les parents,
- Les enseignants,
- Les directions.

Pour ces trois types de partenaires, nous définissons ci-dessous la nature des contacts (structurels, informels ou les deux), les partenaires à l'initiative de ces contacts (les EDD, les partenaires ou les deux) et enfin la fréquence à laquelle se déroulent ces contacts.

Nous analysons également plus loin le degré de satisfaction des EDD quant à ces contacts ainsi que les commentaires libres des EDD concernant leurs liens avec les parents et le monde scolaire.

Outre les trois catégories de partenaires définies ci-dessus, une quatrième catégorie reprend tous les « autres partenaires » avec lesquels travaillent les EDD. En 2010-2011, on recense ainsi 229 occurrences cumulées sous les items « autre 1 », « autre 2 » et « autre 3 » du questionnaire.

La palette des partenaires est très large : plus de 35 catégories se sont démarquées et ce, dans de nombreux secteurs sociaux et culturels.

Les partenariats les plus souvent cités sont :

- les CPMS (18%),
- les Coordinations des écoles de devoirs et la Fédération (13,9%),
- le secteur de l'Aide à la Jeunesse (9,6%).

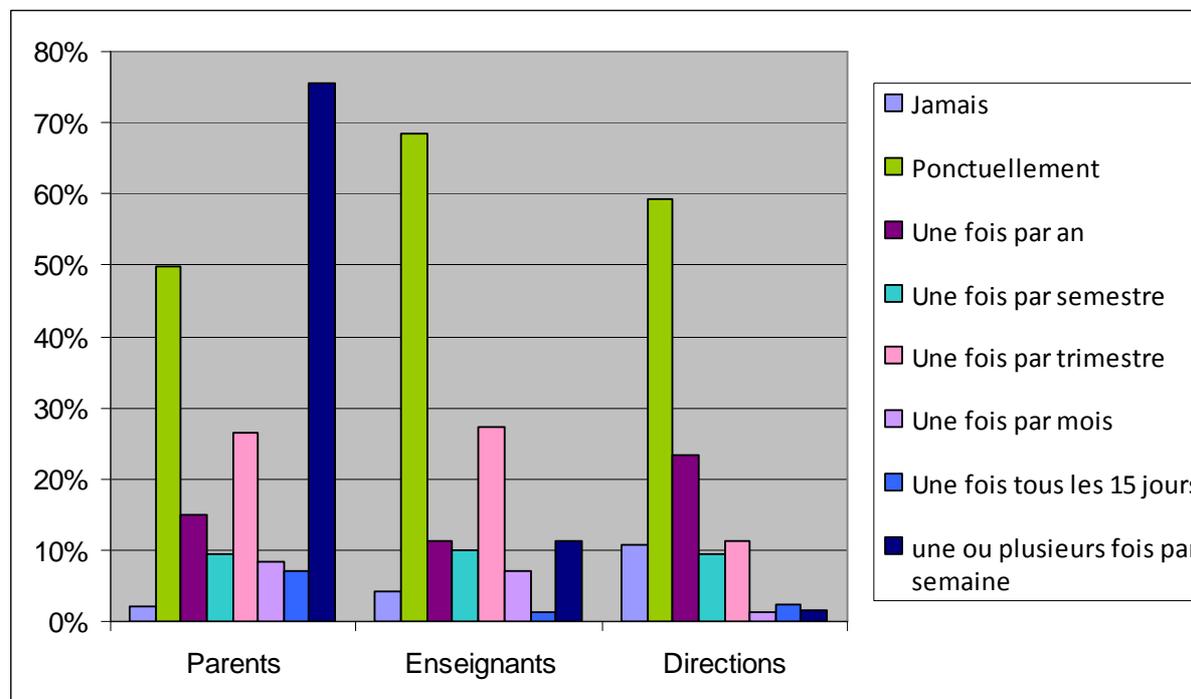
Suivent ensuite les communes au travers notamment de la dynamique de coordination de l'accueil temps libre et du dispositif de cohésion sociale, les associations de quartier et les CPAS.

Pour ces autres partenaires, il était difficile de différencier chaque sous-catégorie dans une analyse de la fréquence, de la nature, de l'origine (ou initiative) de ces contacts. Nous avons donc choisi quant à leurs contacts avec ces « autres » partenaires de nous limiter à analyser

la question de la satisfaction générale des EDD ainsi que les commentaires libres dont vous pourrez découvrir les conclusions ci-dessous (cf. *infra* – 3.4.4.).

3.6.1. Fréquence des contacts

Figure 27 - Fréquence des contacts entre les EDD et leurs partenaires (%)



Source 61- Analyse des rapports d'activité des EDD 2010-2011

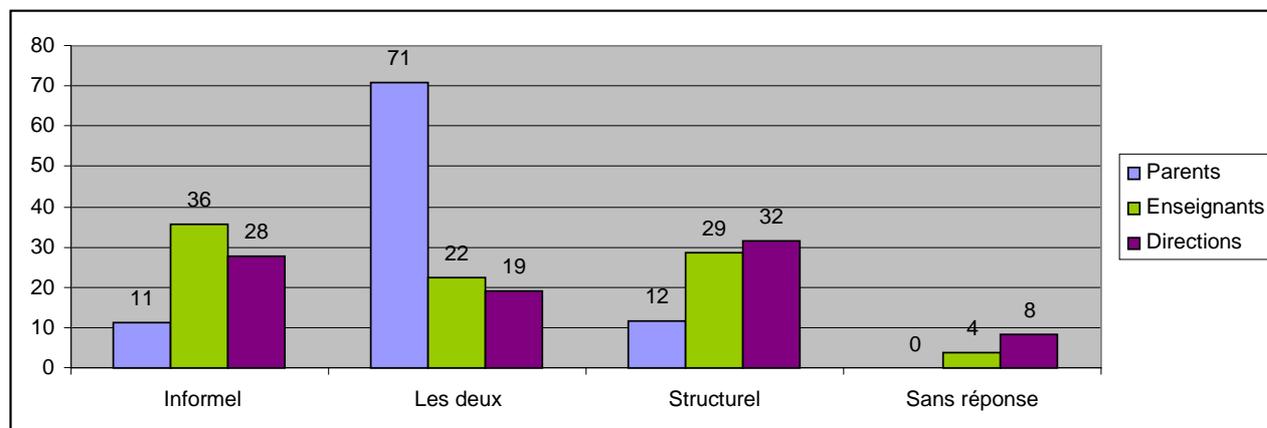
Signalons d'emblée que les modalités de réponse à cette question permettaient aux EDD de nuancer leurs réponses relatives à la fréquence des contacts en indiquant si ces contacts étaient « ponctuels » ou « structurels ».

Comme la figure ci-dessus l'indique, ce sont les contacts entre les EDD et les parents qui sont les plus fréquents. Près de ¾ des contacts se font une ou plusieurs fois par semaine. Il faut ajouter à ces contacts, des contacts plus ponctuels pour 50% des répondants.

Concernant les enseignants et les directions, ce sont les contacts « ponctuels » qui sont le plus fréquemment recensés (près de 70% pour les enseignants et de 60% pour les directions). On le verra ci-dessous, c'est surtout en début d'année ou à la demande que se font les contacts avec le monde scolaire.

3.6.2. Nature des contacts avec les partenaires

Figure 28 - Nature des contacts avec les partenaires (%)



Source 62 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2010-2011

On remarque ici également une différence importante dans le type de liens entre les EDD et les parents d'une part, qui sont plus souvent structurels et informels) et les liens entre EDD et monde scolaire (enseignants et directions) d'autre part, qui sont le plus souvent soit informels, soit structurels.

3.6.2.1. Contacts avec les parents

Les contacts de l'EDD avec les parents présentent un caractère mixte, c'est-à-dire une combinaison de contacts structurels et conjoncturels, pour la grande majorité des EDD. Les contacts de type informel sont évidemment nombreux lorsque les parents viennent conduire ou rechercher leurs enfants à l'EDD. Sous l'appellation de contacts structurels, on retrouve aussi bien des moments de rencontres institués : par exemple des moments festifs, l'invitation pour les parents à prendre part aux échanges entre enfants et animateurs à la fin des activités, mais aussi des actions de soutien à la parentalité.

Ces actions de soutien à la parentalité (recensées pour certaines dans les plans d'action des EDD) se déclinent en plusieurs types d'action : orientation vers des services compétents, aide d'assistantes sociales, travail des liens entre parents et enfants. Certaines EDD se déplacent dans les familles ou prennent part à des médiations.

« On est de plus en plus sollicités par les parents pour répondre à des situations autres que le soutien scolaire. Ils profitent de leur présence à l'EDD pour être aidés dans les diverses problématiques qu'ils rencontrent : problèmes administratifs, médiation familiale, rédaction de CV ou de lettres de motivation, aide au remplissage de formulaires, aides relatives à l'orientation ou l'inscription scolaire de leurs enfants, ... » (RA 2010-2011)

Notons que l'accompagnement social est également une catégorie d'action reprise par les EDD dans certains plans d'action. A la lecture des commentaires libres relatifs à cette question, nous formulons d'ailleurs l'hypothèse que le soutien à la parentalité est considéré comme une action à part entière de type transversal par les EDD.

Signalons encore que le rôle que jouent les EDD dans le soutien aux parents peut parfois leur poser question : jusqu'où aller dans l'accompagnement ?

3.6.2.2. Contacts avec le monde scolaire

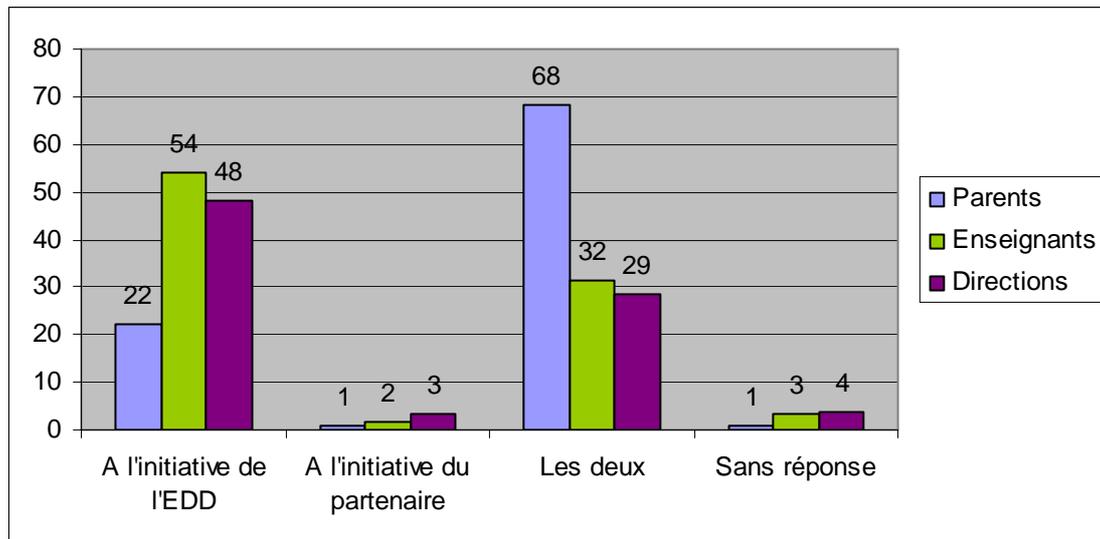
Concernant les enseignants et les directions, les différences entre les catégories sont nettement moins marquées. Pour les enseignants, moins d'un tiers des contacts sont décrits comme structurels. Ce sont les contacts informels qui sont cités légèrement plus souvent.

Côté directions, le structurel et l'informel sont au coude-à-coude.

Nous le verrons plus loin, les relations avec le monde scolaire ne sont pas toujours évidentes pour les EDD.

3.4.3. Initiative des contacts avec les partenaires

Figure 29 - Acteurs à l'initiative des contacts avec les partenaires (%)

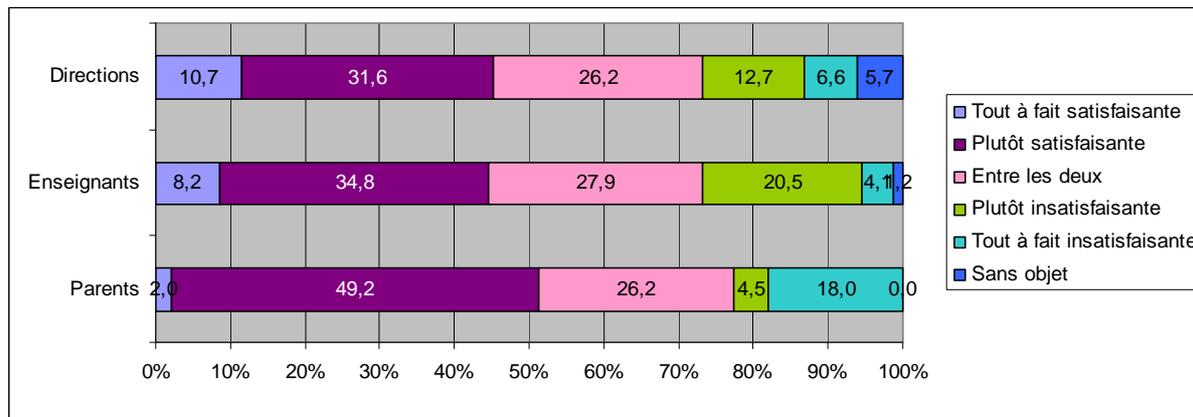


Source 63 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2010-2011

Les contacts avec les parents sont majoritairement pris à l'initiative conjointe des EDD et des parents (68%). Concernant les liens avec les enseignants et les directions, ce sont principalement les EDD qui sont à l'initiative. Très peu de contacts sont pris à l'initiative des partenaires scolaires.

3.6.4. Degré de satisfaction

Figure 30 – Satisfaction des EDD vis-à-vis de partenariats (%)



Source 64 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2010-2011

On le voit ici, les relations avec les parents sont jugées majoritairement « plutôt satisfaisantes ». Si l'on compare le degré de satisfaction concernant les relations entre les EDD et leurs partenaires, les parents remportent à la fois les pourcentages les plus élevés concernant la satisfaction mais aussi le taux le plus élevé de totale insatisfaction (18 % des EDD).

L'analyse des commentaires libres permettent d'affiner ces données.

3.6.4.1. Les relations avec les parents

La moitié des EDD se déclarent plutôt satisfaites des relations avec les parents contre un quart d'EDD plutôt insatisfaites et tout à fait insatisfaites. Le quart restant comprend des EDD qui se situent « entre les deux ». Ces tendances se confirment dans les commentaires libres des EDD.

A l'analyse de ceux-ci, deux profils-types de parents se dégagent. D'une part, « les parents impliqués » (voire sur-impliqués) et d'autre part « les parents fantômes » ou démissionnaires.

Les parents « impliqués » :

Au sein de cette catégorie, les EDD font encore la distinction entre les « bons » parents, attentifs à la scolarité de leurs enfants, présents aux activités (ateliers cuisine, goûters, réunions, opérations de recherche de fonds, ...) et les autres « sur-impliqués » dans la scolarité de leurs enfants et qui ne comprennent pas ou ne veulent pas comprendre la spécificité du projet « EDD » et mettent la pression sur le soutien scolaire. Cette seconde catégorie (nettement moins représentée que la première) est décrite comme très difficile à gérer.

Cette implication des parents ne va pas nécessairement de soi : seules 16 EDD (7 %) indiquent entrer en relation de manière satisfaisante avec les parents par un biais purement informel. Pour la plupart des EDD, des moments de rencontre structurels ont également dû

être mis en place (cf. *supra* - 71% des EDD identifient les relations avec les parents comme à la fois informelles et structurelles).

Les rencontres structurelles se déclinent en plusieurs types d'actions : rencontre à l'inscription (avec présentation du ROI), rencontres festives (goûter, ...), activités mixtes parents-enfants (ateliers cuisine,...), réunions, « café parents », « plateforme parents », moments de rencontre en fin d'activité,... Au-delà du contact, ces actions ont très souvent une visée émancipatrice pour les parents. A titre d'exemple, deux EDD indiquent clairement leur volonté de permettre aux parents de devenir ou de redevenir des acteurs à part entière dans leur relation avec l'école en favorisant notamment leur compréhension du système scolaire.

Les effets de ces moments d'échange, s'ils sont énergivores en termes d'organisation, sont globalement ressentis comme très positifs. Ils permettent notamment aux équipes de prendre conscience des difficultés rencontrées par les parents avec leurs enfants ou dans leur vie quotidienne.

La participation du parent aux activités de l'association dont dépend l'EDD est également pointée comme un élément facilitateur des relations parents-EDD. Les parents (principalement les mères) sont alors décrits comme plus en confiance, connaissant les membres de l'équipe, les locaux, ...

La confiance, l'empathie, le dialogue et la convivialité sont définis par 30 EDD (soit 12 %) comme conditions aux bonnes relations avec les parents.

Les parents « fantômes » ou « démissionnaires » :

A l'autre extrême, on retrouve dans les rapports d'activité de certaines EDD une description des parents dits « démissionnaires »⁵², ceux qui se « déchargent de leurs missions d'éducation sur les EDD », mais aussi ceux qui « ne se remettent pas en question », ceux qui « ne respectent pas les règles » (assiduité, ponctualité), ceux qui « confondent l'EDD avec une garderie », ceux qui sont en décalage avec les missions de l'EDD. Pour ceux-là, le discours des EDD se durcit ou laisse poindre un sentiment de découragement.

En effet, en dépit des actions mises en place pour tenter d'entrer en contact avec ce type de parents, les EDD (61) regrettent leur manque d'implication. Une petite frange d'entre elles ont un discours se plaçant sur le mode d'une divergence de valeurs. Celles-ci mettent en place des systèmes de sanctions.

Cependant, parmi les EDD regrettant le manque d'implication des parents, la plupart définit une série de facteurs expliquant une communication plus difficile⁵³. La barrière de la langue en est un. Toutes les EDD ne disposent pas d'interprètes. Les parents sont aussi souvent décrits comme complètement dépassés par d'autres contraintes ou difficultés sociales. « Certains parents ont vraiment une vie très dure. », souligne ainsi une EDD.

Lors de nos rencontres avec des EDD, celles-ci ont plusieurs fois souligné la difficulté de faire comprendre les missions des EDD aux parents. Les EDD ont l'impression que beaucoup de

⁵² Signalons que les pères sont plus particulièrement pointés du doigt par 5 EDD.

⁵³ Cet aspect sera davantage détaillé en lien avec les difficultés éprouvées par les EDD dans la mise en œuvre du Code de qualité.

parents ne sont demandeurs que de soutien scolaire. Les EDD se sentent sous pression, contraints par le souhait des parents de voir l'enfant rentré avec ses devoirs terminés. Pour exemplifier cette mécompréhension des missions des écoles de devoirs par les parents, une EDD nous a par exemple raconté qu'une mère avait envoyé son enfant à l'EDD à titre de punition.

3.6.4.2. Les relations avec l'école

Comme nous l'avons vu ci-dessus, les relations avec le monde de l'école ne vont pas nécessairement de soi. A l'analyse des commentaires libres des EDD (2010-2011), la tendance se confirme. Si la majorité des EDD sont convaincues de l'intérêt et de la plus-value des collaborations avec les enseignants pour les enfants – seules 2 EDD indiquent ne pas trouver ces contacts nécessaires -, les contacts sont décrits comme inexistantes ou trop peu nombreux pour 88 EDD. En cause : le manque de temps, de disponibilité des enseignants (les horaires sont difficilement compatibles), l'incompréhension de l'école face aux missions des EDD, la méfiance parfois aussi (cf. *infra*).

Quelques exemples des difficultés rencontrées par les EDD :

« (...) certains enseignants ne nous prennent pas toujours au sérieux. » (RA 2010-2011)

« (...) il y a certaines écoles où le travail effectué en école de devoirs est dévalorisé. » (RA 2010-2011)

« (...) certains enseignants, sans connaître réellement notre démarche pédagogique, sont encore hostiles au travail des écoles de devoirs... » (RA 2010-2011)

Une quarantaine d'EDD indiquent que les relations avec les enseignants sont très dépendantes des personnes et des établissements scolaires.

Situation extrême décrite par une EDD :

« La direction de l'école communale la plus proche (+/- 50% des enfants bénéficiaires) interdit à ses institutrices d'échanger avec nous. » (RA 2010-2011)

Nous en parlons ci-dessus, les commentaires de quelques EDD (15) décrivent de manière éloquente la méfiance que peuvent éprouver les enseignants vis-à-vis de ces structures extrascolaires jugées concurrentes. Ces EDD expliquent la crainte des enseignants d'être jugés par des tiers voire même contrôlés (une EDD utilise le mot « espions »).

Nombreuses sont les EDD à souligner la nécessité de mieux communiquer leur projet pédagogique aux écoles. Cette clarification doit permettre de changer les idées préconçues des enseignants notamment en ce qui concerne le soutien scolaire :

« Certains enseignants considèrent l'école de devoirs comme un lieu de soutien scolaire uniquement où l'on "termine ce qu'on n'a pas eu le temps de faire en classe". » (RA 2010-2011)

Mais aussi :

« Certains enseignants considèrent que, si l'enfant est aidé en école de devoirs, il est moins méritant que s'il travaillait à la maison... nous essayons d'être vigilants quand nous présentons notre soutien. » (RA 2010-2011)

Les contacts des EDD avec les directions d'école, nous l'avons vu, sont plus limitées encore. En cause, notamment, le manque de temps et la surcharge administrative.

Bonnes pratiques :

Tout n'est cependant pas noir dans le tableau que nous dressons. Une cinquantaine d'EDD déclarent avoir de très bons et fructueux contacts avec les enseignants.

« (...) il est clair que ces bonnes relations ont profité aux enfants, qui avaient besoin de se sentir soutenus par une ligne de conduite commune (parents, professeurs et animateurs EDD), librement consentie par tous. » (RA 2010-2011)

Ces contacts sont plus facilement pris avec les enseignants de l'enseignement primaire qu'avec ceux du secondaire (plus nombreux, manque de personnes référentes).

Cinq EDD soulignent que les établissements partenaires reconnaissent leur travail et les recommandent auprès des parents d'enfants qui rencontrent des problèmes dans leur scolarité.

Signalons que l'action de certaines EDD semble plus intégrée à la vie des établissements scolaires que d'autres. C'est le cas des asbl qui sont présentes dans les écoles pour d'autres types d'activités extrascolaires ou de remédiation. Cette proximité s'avère un élément facilitateur de la communication.

Concrètement, les moyens de contacts cités sont : le journal de classe, les contacts par téléphone, les rendez-vous à la demande de l'enseignant, des parents, voire des enfants. Soulignons que ces EDD indiquent pour la plupart ne pas souhaiter se substituer aux parents dans ce cas. Citons encore l'organisation de rencontres festives, la participation des EDD aux réunions de parents ou aux remises de bulletins.

Pour établir une réelle collaboration, une dizaine d'EDD soulignent qu'il faut du temps pour permettre aux partenaires de bien se connaître et de l'énergie (les contacts, nous l'avons vu, sont pris par les EDD dans plus de 50% des cas).

D'autres outils ont été mis en place par les EDD pour rentrer en contact avec les enseignants : un courrier avec une fiche-type demandant de décrire la situation de l'élève, un carnet de communication, une enveloppe collée en fin de journal de classe.

La clarification des rôles, des missions, des spécificités des EDD semble donc prioritaire en la matière. Comme l'indiquait une EDD semblant quelque peu découragée : « que fait-on de l'intérêt de l'enfant ? » lorsque l'école et l'école de devoirs ne peuvent collaborer.

Concernant les directions, soulignons encore que les liens durables se tissent plus facilement hors des murs de l'école. Plusieurs EDD soulignent ainsi la qualité des relations avec les directions présentes dans les Commissions communales de l'accueil (CCA) ou dans d'autres structures de coordination locale (D+, contrat de quartier, ...). Les collaborations vont alors dans les deux sens : prêt de locaux par l'école, mise à disposition d'animateurs par l'EDD.

Quelques EDD sont membres de conseils de participation des écoles, ce qui permet d'avoir un contact structurel récurrent avec l'école.



Ces bonnes pratiques concernent un nombre restreint d'EDD et d'écoles et l'on peut supposer que les directeurs et directrices participant à ce type de coordination sont, à la base, plus enclins à favoriser les partenariats.

Les EDD que nous avons rencontrées nous ont confirmé leurs difficultés d'approcher le monde scolaire. La méfiance des enseignants qui craignent d'être jugés, les rumeurs selon lesquelles les EDD feraient les devoirs à la place des enfants, la méconnaissance du rôle des EDD assimilés à des organismes de remédiation privés, le manque de temps et les divergences d'horaires... les obstacles aux relations entre l'école et l'EDD sont importants.

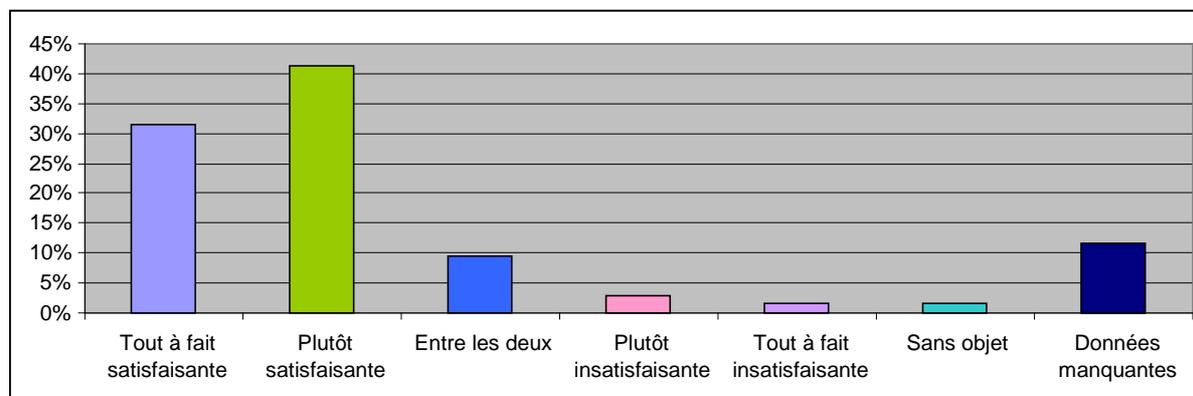
Face à la mécompréhension des missions des EDD par les écoles, les EDD doivent souvent être proactives et entreprendre elles-mêmes les démarches pour entrer en contact avec les enseignants et les directions. Les écoles de devoirs qui ont une démarche volontariste à l'égard des écoles, en privilégiant les contacts interpersonnels directs et en expliquant systématiquement le rôle des EDD témoignent de résultats très encourageants. Il est également important de s'adapter aux horaires et aux cadres des enseignants. Mais ce type de démarche demande du temps (que les EDD n'ont pas toujours) et les résultats varient bien sûr aussi en partie d'une direction et d'un enseignant à l'autre. L'implication des parents dans une relation triangulaire est également présentée comme positive. D'autres acteurs peuvent également être mobilisés pour améliorer la relation, comme par exemple l'échevin en charge de l'école, la CCA, etc.

3.6.4.3. Les relations avec les autres partenaires des EDD

Nous l'indiquons ci-dessus, les EDD soulignent les nombreux partenariats qu'elles entretiennent avec différentes catégories d'acteurs, principalement locaux. Bon nombre d'EDD s'inscrivent dans un véritable réseau.

En 2010-2011, les EDD se disent majoritairement « plutôt satisfaites » et « tout à fait satisfaites » de leurs collaborations avec les autres associations ou institutions avec lesquelles elles travaillent.

Figure 31 - Degré de satisfaction des EDD quant aux contacts avec leurs autres partenaires (%)



Source 65 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2010-2011

Pour rappel, les CPMS, les coordinations et la Fédération des EDD et le secteur de l'aide à la jeunesse apparaissent comme les principaux partenaires des EDD en ordre d'importance (*cf. supra*).

Concernant les contacts avec les CPMS, nombreuses sont les EDD à souligner les points positifs des partenariats qui se nouent avec ces acteurs. Les CPMS permettent de réunir autour de la table parents, enfants, enseignants et EDD pour un suivi optimal de l'enfant. Les EDD soulignent également l'importance de pouvoir bénéficier de l'expertise et de l'appui de psychologues ou de logopèdes.

Concernant les Coordinations et la Fédération des EDD, les commentaires libres reviennent peu sur leurs apports dans cette partie du questionnaire⁵⁴.

Le secteur de l'aide à la jeunesse est décrit au travers des liens tissés entre EDD et AMO (qui développent elles-mêmes aussi des activités de type EDD). Les AMO se rangent aux côtés des autres associations locales et de terrain dont les EDD soulignent pour la plupart la qualité des relations. Ce réseautage est important à souligner. Il se définit librement ou au sein de dynamiques en lien avec d'autres politiques publiques, telles que la coordination de l'accueil temps libre. On y souligne également le rôle positif des coordinations locales de l'accueil (CCA), de la cohésion sociale, etc. Le réseautage permet le développement de réflexions et d'actions communes.

Les liens avec le SAJ ne sont décrits que par quelques EDD. Ces liens vont dans les deux sens : demande d'aide de la part des EDD qui rencontrent des problèmes avec leur public et orientation par le SAJ d'enfants vers des structures telles que les EDD.

Signalons encore que les liens avec le secteur de la jeunesse (centres et maisons de jeunes) sont décrits par quelques EDD comme les structures qui permettent d'accueillir les jeunes trop âgés pour rester en EDD dans le « prolongement » de leur action éducative et culturelle.

⁵⁴ Pour plus d'informations concernant les collaborations entre EDD et Coordinations et Fédération, nous renvoyons à la partie 4 consacrée aux coordinations.

3.7 La participation des enfants

Le questionnaire du rapport d'activité aborde la participation des enfants au travers de différentes questions : la place laissée aux projets des enfants, leurs possibilités d'initiatives mais aussi de choix dans la programmation des activités et les espaces de paroles prévus pour les enfants. En abordant la participation au travers de ces différentes catégories, le rapport d'activité guide l'EDD dans une définition de la participation dans ses différents aspects.

Cette démarche n'est pas inutile car on remarque que ce concept n'est pas encore bien compris par toutes les EDD. Cette affirmation repose notamment sur le fait que pour quelques EDD, la participation des enfants est tout-à-fait incomprise et perçue comme se résumant à la présence des enfants aux activités ou à leur enthousiasme et leur motivation à prendre part aux animations. De plus, pour une part des EDD, la quatrième mission décrétalement, à savoir l'apprentissage de la citoyenneté **et** la participation, n'est abordée qu'exclusivement en termes d'apprentissage de la citoyenneté⁵⁵. Par ailleurs, Enfin, un dernier indice de mécompréhension provient des résultats paradoxaux obtenus par rapport au respect du code de qualité⁵⁶ : alors que la parole de l'enfant semble très encouragée, peu de place est laissée à leurs initiatives.

Au-delà de ces quelques compréhensions erronées, les rapports d'activité mettent en lumière un large panel d'interprétations par les EDD de la participation.

3.7.1. L'écoute des enfants

Tout d'abord, une partie des écoles de devoirs centre la participation des enfants sur **l'écoute** de ceux-ci. Selon les EDD, l'écoute des enfants va s'articuler soit de manière informelle, dans la relation de confiance qui existe avec l'animateur, dans des moments propices tels que par exemple le goûter ou les tâches ménagères ; soit de manière davantage instituée, lors de moments consacrés à l'expression des enfants (temps de paroles routiniers, conseils de jeunes, etc.). Les deux approches présentent des avantages. Si en théorie, des moments institués semblent plus profitables à l'écoute de tous et à la mise en place d'une culture de la participation, les temps informels et l'écoute individuelle sont présentés comme plus intimes et spontanés.

« (...) ces moments ne sont jamais programmés. En effet, par expérience, on a remarqué que certaines activités étaient propices et naturelles. C'est ainsi que lors des promenades, des activités de jardinage, de courses pour l'EDD et de soins aux animaux, les enfants se confient et sont très ouverts au dialogue. Ce type d'activité est réalisé au moins 2 fois par semaine mais s'il est réclamé par l'un ou l'autre enfant, l'équipe sait que c'est le signe qu'un moment de confidences risque de se passer. » (RA 2009-2010)

Entre ces deux tendances, des alternatives existent, notamment l'instauration de « lieux » de paroles où l'enfant sait qu'il peut en permanence s'y confier à un animateur. Pour allier

⁵⁵ Cf. *supra* – 3.1.2.4. – Analyse de la quatrième mission.

⁵⁶ Cf. *supra*- 3.3. Respect du code de qualité.

confidentialité et expression de tous, certaines EDD recourent également à l'écrit (tableaux, boîtes aux lettres, etc.).

Mais l'écoute des enfants n'est pas pratiquée avec la même envergure dans toutes les EDD. Pour une partie de celles-ci, l'écoute des enfants est à la base de leur travail et de leur fonctionnement. Les rapports d'activités de certaines autres EDD traduisent moins d'investissement. On y écoute bien sûr ce que les enfants ont à dire mais sans que l'expression de l'enfant n'y soit particulièrement encouragée. La participation des enfants est dans ce cas présentée comme la compréhension par l'équipe des envies des enfants et, en fonction, l'adaptation de la programmation. Or, la participation implique justement que l'on ne présume pas que les besoins sont connus.

Par ailleurs, pour d'autres EDD, ce sont les activités créatives et artistiques qui sont l'occasion pour les enfants de s'exprimer.

Il est intéressant de rappeler en parallèle que dans le cadre de l'autoévaluation du respect du code de qualité, les EDD se sont généralement très bien notées sur les items « permettre à l'enfant de s'exprimer personnellement et spontanément » et « prendre en compte les besoins et attentes des enfants ».

3.7.2. La participation des enfants dans les activités de l'EDD

Une partie des écoles de devoirs vont plus loin que la simple écoute des enfants et consacrent la participation des enfants au travers de leurs programmations. Plusieurs modalités sont possibles : certaines activités sont organisées sur base des propositions des enfants, les enfants sont concertés pour l'élaboration du programme d'activités, ou bien ils évaluent les activités réalisées, ou encore les enfants s'impliquent dans l'organisation de projets. Selon les cas de figures, les enfants vont être plus ou moins acteurs de l'EDD.

Une première manière d'impliquer les enfants dans les activités est de leur laisser la possibilité d'initiative. Rappelons au passage que l'item « faire place à l'initiative de chacun des enfants » était parmi les moins bien notés dans l'autoévaluation du respect du code de qualité par les EDD. Ce résultat laisse entendre que la possibilité d'initiatives des enfants est perçue comme un stade avancé de participation des enfants qui n'est pas toujours facile à mettre en place. Selon les EDD, la place laissée à l'initiative de l'enfant varie fortement.

Il convient de distinguer la possibilité d'initiative à l'intérieur d'une activité définie et l'initiative vis-à-vis d'une activité en tant que telle, comme capacité de proposition de l'enfant. La seconde approche s'apparente à un niveau de participation plus abouti, mais qui englobe par ailleurs encore divers degrés d'implication des enfants. Dans certaines EDD, les enfants vont simplement pouvoir proposer une activité ou un thème dans un cadre défini et limité, par exemple pour une sortie de fin d'années ou pour sélectionner le thème d'une activité. Pour d'autres EDD par contre, l'initiative des enfants peut toucher tous les sujets et intervenir à tout moment.

Les modalités de proposition à disposition des enfants varient aussi. Des écoles de devoirs ont prévu des boîtes à suggestions ou des moments spécifiquement consacrés aux idées des enfants. Pour d'autres, cela se réalise de manière plus informelle.

Le degré de participation des enfants va de plus être influencé par les suites données à son initiative. Alors que les rapports d'activités indiquent dans certains cas que les animateurs décident de la faisabilité, du sérieux ou de l'opportunité des projets proposés par les enfants, des écoles de devoirs en font un suivi réellement participatif en incluant les enfants dans l'évaluation des propositions.

« L'enfant peut amener des idées par le biais d'une boîte à suggestions. Lors de la réunion de programmation avec les enfants, nous ouvrons la boîte, consultons les suggestions et procédons à un vote démocratique dans le choix des activités. Les animatrices elles aussi, amènent leurs idées, en expliquant l'intérêt de l'activité pour ainsi éviter de tomber dans des activités de consommation. » (RA 2009-2010)

Dans l'exemple ci-dessus, l'implication des enfants dans la programmation est maximale puisque ceux-ci sont même amenés à discuter les propositions de l'équipe d'animation. Ce faisant, les enfants prennent conscience des facteurs à prendre en compte et des limites existant à l'établissement du programme d'activités. Cela peut bien sûr aussi se réaliser par une communication appropriée par les animateurs.

« C'est essentiellement à partir de l'expression et des souhaits des enfants que les projets sont développés. Les enfants étant toujours informés du cadre dans lequel peuvent se concrétiser les actions (encadrement, moyens, finalités), les enfants sont conscients et prennent l'habitude de mener une petite réflexion quand ils proposent une activité directement ou à partir d'un thème que nous leur proposons. » (RA 2009-2010)

Une deuxième manière de faire participer les enfants est de les impliquer dans l'évaluation des activités. On constate qu'une quantité importante d'écoles de devoirs s'inscrivent dans cette démarche. Cependant, il faut bien entendu garder à l'esprit que cela peut se faire de manière plus ou moins formalisée, plus ou moins fréquente et les suites données à cette évaluation varient en fonction des EDD.

Un troisième moyen de permettre la participation des enfants est de veiller à leur offrir le choix entre différentes activités, ainsi que le choix de ne pas prendre part aux activités. Ce libre choix peut concerner l'ensemble des activités d'une EDD ou au contraire être restreint à des ateliers, aux activités du mercredi, à des temps particuliers, ... Par ailleurs, si une marge de liberté vis-à-vis des activités semble exister dans l'ensemble des EDD, cela n'empêche pas diverses contraintes selon les cas : nécessité de régularité ou de continuité dans l'engagement une fois l'activité commencée, démarches d'inscription, respect des horaires, nécessaire accord des parents sur les choix, éventuelles tournantes pour que chacun puisse participer à tous les ateliers, participation obligatoire à au moins un atelier, etc. Notons que quelques EDD précisent que si le libre-choix est garanti, elles essaient tout de même de toujours encourager l'enfant à participer.

Enfin, une manière plus globale d'organiser la participation des enfants est de les associer à l'ensemble de l'activité. Les enfants sont concertés, ils collaborent avec les animateurs pour l'organisation. Cette association peut bien sûr recouvrir différents degrés d'implication. De nombreuses écoles de devoirs articulent cette concertation à travers des projets particuliers portés par les enfants, certaines faisant d'ailleurs explicitement référence dans leur rapport d'activités à la pédagogie du projet ou par projet. Les enfants participent alors activement à l'ensemble des étapes.

« Les mercredis après-midi, nous organisons des ateliers créatifs ou des sorties. Nous travaillons par mini-projets qui peuvent être ponctuels. Les activités sont proposées par les enfants et celles-ci sont discutées au sein du groupe. Les enfants contribuent donc à l'organisation de chaque activité. L'enfant est acteur du projet de sa création à sa mise en œuvre. -La pédagogie par projet permet de mettre les sens de l'enfant en éveil, de conduire son projet avec la collaboration de l'ensemble des participants et de mener à terme un projet à court ou long terme. Pour cela, ils feront appel à leurs pré-acquis. C'est une méthode travaillant l'autonomie, la réflexion et l'imagination de l'enfant. » (RA 2009-2010)

3.7.3. La participation des enfants dans la vie de l'EDD

La participation n'est pas nécessairement liée à une activité particulière, elle peut également se concrétiser au quotidien, dans l'ensemble du fonctionnement de l'école de devoirs. Certaines EDD se sont saisies de cette idée et impliquent concrètement les enfants dans la gestion de l'EDD. De nombreuses écoles de devoirs ont par exemple conçu le règlement d'ordre intérieur avec les enfants, les intégrant de ce fait directement à l'organisation de l'EDD. Des conseils d'enfants ont été mis en place dans plusieurs EDD. Leurs noms varient (conseils de jeunes, conseils de participation, assemblées, ...) ainsi que leurs pouvoirs, mais il s'agit d'organes de participation formels qui reposent sur des principes démocratiques. Par ailleurs, un grand nombre d'EDD implique les enfants dans la gestion quotidienne au travers de petites tâches qui les responsabilisent : tâches ménagères, entretien d'un potager, soins apportés aux animaux domestiques, entraide entre enfants, tutorat, achat du matériel... Cette implication des enfants peut aller jusqu'à une réelle synergie coopérative au sein de l'école de devoirs.

« Chaque enfant, engagé dans le projet de l'asbl, est considéré comme un acteur. Il est ainsi sollicité à réfléchir, (ré)agir démocratiquement aussi bien dans les situations quotidiennes que dans la mise en place et la réalisation d'un projet. » (RA 2009-2010)

Notons que plusieurs EDD font explicitement référence à la pédagogie institutionnelle, pédagogie qui organise l'apprentissage au travers d'institutions coopératives et de construction conjointe des règles de vie commune.

« Certaines activités sont préparées avec les enfants, en tenant compte de leurs demandes et leurs besoins. Toutes les activités sont évaluées avec eux, en milieu et en fin de parcours. Les règles de vie sont discutées en groupe et ils ont la possibilité d'inscrire à la charte des règles qu'ils ont eux mêmes créés. L'équipe a suivi une formation en Pédagogie Institutionnelle, ce qui lui a permis de mettre en place des moments de parole avec les enfants. La responsabilisation de l'enfant est une des lignes de conduite pour chaque soutien scolaire et atelier. C'est le premier pas vers un comportement citoyen et responsable. Cette responsabilisation se concrétise par le choix qu'à l'enfant dans certaines situations en étant au courant des conséquences (faire ou ne pas faire son devoir, participer ou non à cette activité, etc.). » (RA 2009-2010)

3.7.4. Réflexions générales sur la participation

En conclusion, l'analyse des rapports d'activité permet de constater que les écoles de devoirs ont investi de manière très variable la question de la participation des enfants. Si l'ensemble des EDD semble globalement à l'écoute des enfants, le recueil de cette parole connaît des fluctuations importantes d'une EDD à l'autre. Ces différences peuvent notamment s'expliquer par le constat formulé par plusieurs EDD : **la participation, ça s'apprend**. Dans leurs rapports d'activité, des EDD insistent sur la nécessité de passer par un processus d'apprentissage et d'instauration progressive d'une culture de la participation au sein de l'association. Et ce processus demande du temps.

« Apprendre à donner son avis, apprendre à évaluer son action, son attitude, son engagement personnel vis à vis de soi ou au profit du groupe, participer à l'élaboration des règles de vie dans son groupe sont des éléments travaillés tout au long de l'année que ce soit au travers de l'aide scolaire ou des ateliers des mercredis/vendredis/vacances scolaires. » (RA 2009-2010)

Nous avons accordé de longs développements à la question de la participation car elle est essentielle, tant en lien avec la qualité de l'accueil et le respect des droits de l'enfant dont elle est un des principes, qu'en lien avec les pédagogies d'apprentissage et avec une réflexion plus large sur le rôle des EDD dans l'articulation entre l'individuel et le collectif.

Lors des tournées réalisées pour présenter le rapport, nous nous sommes particulièrement attardés sur la question de la participation dans les écoles de devoirs, en expliquant toute la portée du concept. Cet éclaircissement a été très bien accueilli par les EDD dont plusieurs ont reconnu qu'elles comprenaient mal la notion. Elles ont également témoigné des difficultés qu'elles rencontrent pour faire participer les enfants de manière approfondie car cela demande du temps et beaucoup d'investissement.

3.8. Le temps libre

Article 7. - « Le milieu d'accueil veille, dans l'organisation des activités, (...) à préserver la notion de temps libre, particulièrement lorsque la période d'accueil fait suite à des activités pédagogiques »

Code de qualité et de l'accueil, Arrêté du Gouvernement de la Communauté française, 17 décembre 2003.

En vertu du code de qualité, les écoles de devoirs doivent être particulièrement attentives à réserver des moments de temps libre pour les enfants dans le cadre de la programmation de leurs activités. Rappelons que cet élément figurait parmi les moins bons résultats de l'autoévaluation par les EDD du respect du code de qualité⁵⁷. Si en règle générale, les EDD organisent des moments de temps libre et sont conscientes de leur importance, ce n'est cependant pas le cas de toutes.

Une dizaine d'écoles de devoirs indiquent explicitement qu'elles n'organisent pas de périodes de temps libre. Pour justifier ce fait, les EDD invoquent principalement le manque de temps, que ce soit parce que le soutien scolaire nécessite à lui seul l'ensemble du temps passé en EDD ou parce que les animateurs préfèrent limiter le temps de présence en EDD et encouragent le retour à la maison. D'autres EDD pointent comme raisons l'étroitesse des locaux ou le grand nombre d'enfants. Enfin, certaines écoles de devoirs estiment que leur rôle consiste dans l'organisation d'activités et que le temps libre se réalise dès lors hors de leurs murs.

« Nous avons malheureusement peu l'occasion de proposer des moments de temps libre aux enfants. En période scolaire, les devoirs et ateliers prennent beaucoup de temps. De plus, les parents accordent beaucoup d'importance à ce que les devoirs soient réalisés lorsqu'ils viennent rechercher leurs enfants. » (RA 2010-2011)

Par ailleurs, les rapports d'activités d'une dizaine d'autres écoles de devoirs traduisent une mécompréhension de la notion de temps libre. Celles-ci y assimilent les activités ludiques ou sportives, les balades ou autres activités de détente mais néanmoins organisées par l'équipe d'animateurs. Or, au sens du code de qualité, la notion de temps libre implique que l'enfant ait la liberté de s'occuper comme il en a envie, c'est-à-dire qu'il ait l'opportunité de **faire ce qu'il veut y compris rien**, critère non rencontré dans le cadre d'une activité organisée.

A l'inverse, la grande majorité des écoles de devoirs déclare dans leur rapport d'activité prévoir des moments de temps libre pour les enfants. En général, il s'agit de l'avant et de l'après devoirs, des périodes courtes (de 10 à 30 minutes en général) de transition d'une activité à l'autre aux cours desquelles les enfants ont la possibilité de s'occuper librement notamment avec le matériel mis à leur disposition : livres, ordinateurs, matériel de bricolage ou de dessin, jeux, BD, équipements sportifs, déguisements et jouets⁵⁸, etc.

Beaucoup d'EDD identifient également le goûter et les temps d'accueil comme moments de temps libre, durant lesquels les enfants mangent, discutent, jouent, « soufflent » un peu entre l'école et les devoirs. Dans leurs rapports d'activité, un grand nombre d'EDD explique aussi que les temps libres s'organisent souvent de manière spontanée, lorsque le besoin s'en

⁵⁷ Cf. *supra* – 3.3. Respect du code de qualité

⁵⁸ Il est interpellant de noter que très peu d'EDD citent explicitement la mise à disposition de jouets (poupées, voitures, petit magasin, dinettes, déguisements, ...).

fait ressentir, sans que cela ait été planifié. Davantage de temps libre est accordé en période de vacances : dans le cadre des stages, des plages de temps libre sont généralement prévues que ce soit lors du repas, lors de pauses « 10h » ou « goûter », voire pour des demi-journées entières.

« Oui, avant chaque activité un moment libre est prévu. Ce moment est un temps d'accueil, de jeux, de discussion et de délasserment. Il ne s'agit pas d'un temps perdu, ni un temps déconnecté des autres moments. Il possède une valeur pédagogique propre : l'accueil, le temps de socialisation et de jeux avec les camarades. » (RA 2010-2011)

Lors des activités elles-mêmes, des moments de temps libres sont accordés dans certaines EDD sous forme de courtes pauses. Pareillement, lorsque les enfants n'ont pas de devoirs, ils peuvent alors s'occuper librement. Par ailleurs, l'enfant qui ne souhaite pas participer aux activités dispose *de facto* de temps libre, bien que cette option ne doive pas selon nous être considérée comme un palliatif de l'absence de temps libre institué. Notons que seules quelques EDD considèrent les temps libres comme une activité planifiée en tant que telle, plutôt que comme une pause ou une transition de détente. Très rares sont d'ailleurs les EDD à avoir indiqué le temps libre dans le plan d'action.

Quant aux lieux de temps libres, si pour la majorité des sites il s'agit des locaux habituels, certaines écoles de devoirs ont prévu des endroits qui y sont spécifiquement consacrés. Du matériel y est mis à la disposition des enfants et ces lieux peuvent être l'occasion d'un échange privilégié et personnel entre les enfants et les animateurs. Quelques EDD jouissent par ailleurs d'infrastructures de jeux extérieures ou d'espaces verts qui permettent aux enfants de profiter de temps libres dehors.

« Oui, l'espace "Jeux et Temps libre" est disponible de 15h30 à 16h30 pour les enfants n'ayant pas de devoirs ou les ayant terminés. De plus, nous organisons durant les stages de vacances, un temps calme d'1h15 pour permettre la transition après le repas du midi. » (RA 2010-2011)

Les rapports d'activité nous informent sur le rôle des animateurs durant les temps libres. Assurant bien évidemment la surveillance des enfants, ils peuvent aussi profiter de ces occasions pour discuter avec les enfants mais aussi pour observer comment ceux-ci évoluent, voire pour participer à leurs jeux. Ils restent en tout cas disponibles pour les enfants. Certaines EDD insistent expressément dans leur rapport d'activité sur la conservation d'un rôle pédagogique pendant les temps libres.

« Oui. Les enfants ont des temps libres encadrés par les animateurs. Durant ces temps libres, les enfants ont la possibilité de jouer, explorer, s'amuser, découvrir,..., sans contrainte extérieure ni exigence de résultat venant de l'adulte et ceci dans le but de favoriser l'activité autonome et la prise d'initiative qui mène à la confiance en soi. Ils peuvent faire le choix de jouer seuls ou en groupe, de discuter entre eux, de se détendre, de se reposer, de réfléchir, etc. Ces moments sont encadrés par les animateurs (qui peuvent organiser des jeux à leur demande). Ils ont lieu au parc, dans une grande salle ou dans l'espace éveil (local aménagé: poufs, banquettes, livres, et autres,...). Ces activités temps libres permettent à l'enfant de s'épanouir, de se dépenser, de créer, d'explorer ses propres ressources, ses propres envies, de se sociabiliser, d'aller vers l'autre, encadré par des adultes qui l'y encouragent. Il peut prendre des initiatives et faire des choix. » (RA 2010-2011)

Enfin, il convient de souligner la position particulière des écoles de devoirs également reconnues comme maisons de jeunes (MJ). Celles-ci ont une mission d'accueil des jeunes qui se traduit par une vaste plage horaire d'ouverture, hors de toute imposition ou de toute contrainte. La notion de temps libre y est de ce fait davantage enracinée.

Pour conclure, si on peut se réjouir du nombre d'EDD conscientes de l'importance des temps libres et prévoyant des moments de liberté pour les enfants, nous souhaitons tout de même attirer l'attention sur la durée et la fréquence limitées de ces temps. **Certains rapports d'activités font par exemple état de pauses de 10 minutes après plusieurs heures de travail. L'assimilation du goûter au temps libre peut également poser question si celui-ci est le seul temps où l'enfant peut s'occuper librement. De plus, une vingtaine d'EDD semblent encore non-sensibilisés à cet article du code de qualité.**

Lors des tournées, les EDD que nous avons rencontrées nous sont apparues sensibilisées à la question du temps libre, bien que des contraintes existent : exigüité des locaux, manque de temps, difficulté de surveillance des enfants, etc. Certaines ont expliqué leur difficulté à aborder la question du temps libre dans la rédaction des rapports d'activité car ce temps est souvent non formalisé.

4. Coordinations et Fédération : affiliations, représentativité et enjeux

4.1. Affiliation aux coordinations

Précision : les résultats présentés ci-dessous proviennent de l'analyse des rapports d'activité des EDD, autrement dit il ne s'agit pas d'un traitement réalisé pour l'ensemble des EDD mais bien des données issues de nos échantillons. Par ailleurs, ces données ont été encodées par les EDD elles-mêmes et comportent leur part de subjectivité. Comme le soulignaient les Coordinations en Commission d'avis, il n'est pas rare d'être face à des écoles de devoirs qui pensent être affiliées (par exemple, parce qu'elles reçoivent le journal de la coordination) et qui ne le sont pas. Et réciproquement. Notons encore qu'un certain nombre de « non-réponses » viennent compliquer l'analyse de ces résultats.

En 2009-2010, 83% de l'échantillon des EDD subsidiées dont nous disposons se déclaraient affiliées à une coordination régionale.

Parmi les EDD de notre échantillon qui ne se déclaraient pas affiliées à une coordination régionale, la moitié d'entre elles aurait souhaité entrer en contact avec leur Coordination. On peut donc dans ce cas en déduire que 50% des EDD non-affiliées sont dans cette situation par manque d'information ou de communication.

Tableau 34 - Proportion d'EDD de l'échantillon 2009-2010 affiliées à une coordination, par province

Coordination	Nombre d'EDD affiliées	Proportion (%)
Association des écoles de devoirs en province de Liège	38	86,4%
Coordination des EDD de Bruxelles	70	80,5%
Coordination des EDD de la province du Brabant wallon	18	95%
Coordination des EDD de la province du Hainaut	48	78,7%
Coordination des EDD des provinces de Namur - Luxembourg	15	88,2%

Source 66 - Analyse des rapports d'activité des EDD 2009-2010

Tableau 35 - EDD non affiliées en 2009-2010 souhaitant entrer en contact avec une coordination

	Nombre d'EDD non-affiliées	Proportion souhaitant entrer en contact avec leur coordination respective (%)
Bruxelles	13	30,8%
Brabant Wallon	0	0,0 %
Hainaut	13	61,5%
Liège	2	50,0%
Namur-Luxembourg	2	100%

Source 67 - Analyse des rapports d'activité 2009-2010

Au niveau des provinces, on observe que, parmi notre échantillon, les EDD des provinces du Brabant Wallon, de Liège et du Luxembourg se déclarent quasi toutes affiliées à leur Coordination régionale. De plus, les quelques EDD non-affiliées souhaiteraient entrer en contact avec leur coordination respective, ce qui laisse penser qu'elles pourraient s'affilier si elles étaient contactées. Par contre, à Bruxelles et dans le Hainaut, davantage d'EDD ne sont pas affiliées. La majorité des EDD non-affiliées du Hainaut souhaiterait prendre contact avec leur coordination. Mais il apparaît que certaines EDD ne le sont pas par choix délibéré. C'est à Bruxelles que cette tendance s'exprime le plus : sur les 87 EDD bruxelloises de l'échantillon, 9 ne sont pas affiliées et ne souhaitent expressément pas entrer en contact avec leur Coordination régionale.

En 2010-2011, sur les 242 EDD dont nous avons analysé le rapport d'activité, 87,6% d'entre elles se disaient affiliées à l'une des cinq Coordinations régionales. Soit une légère augmentation générale par rapport à l'année précédente. La proportion des EDD affiliées est cependant en baisse pour toutes les Coordinations.

Tableau 36 - Proportion des EDD affiliées dans notre échantillon

Coordination	Nombre d'EDD affiliées	Proportion (%)
Association des écoles de devoirs en province de Liège	52	85,2
Coordination des EDD de Bruxelles	67	72,8
Coordination des EDD de la province du Brabant wallon	18	75,0
Coordination des EDD de la province du Hainaut	52	73,2
Coordination des EDD des provinces de Namur - Luxembourg	21	84,0

Source 68- Analyse des rapports d'activité 2010-2011

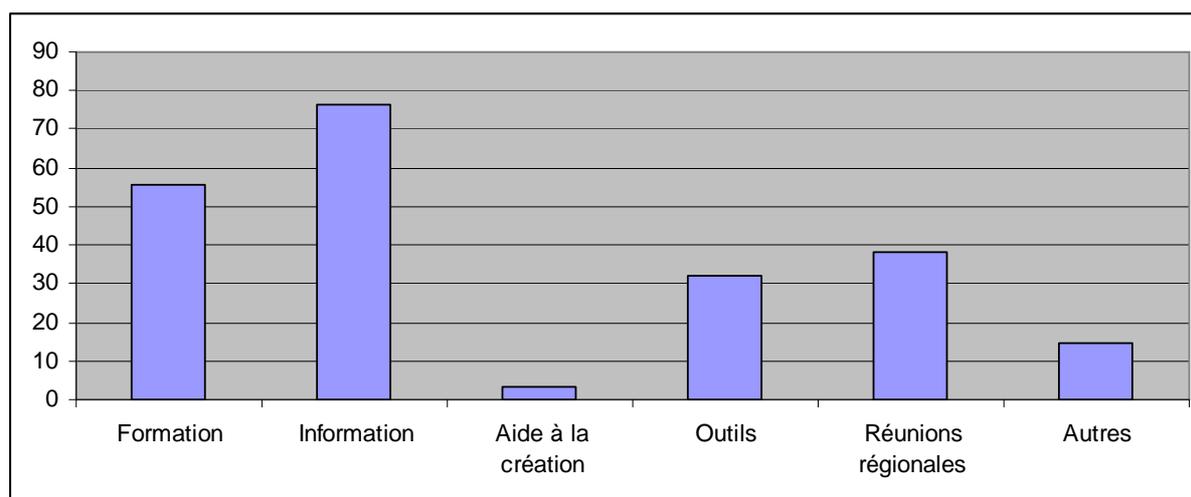
Signalons que 8 EDD non affiliées sur 30 souhaitent entrer en contact avec les Coordinations.

Selon les rapports d'activité 2010-2011, les raisons pour lesquelles 30 EDD ne se sont pas affiliées sont les suivantes :

- Une n'en voit pas la nécessité, s'estimant suffisamment informée par ailleurs ;
- Cinq d'entre elles, dépendant de pouvoirs communaux, expliquent le caractère fastidieux de l'introduction d'une telle demande au PO (le coût de l'affiliation étant à inscrire au budget communal) ;
- Cinq autres expliquent déjà faire partie de coordinations locales ou être membres d'autres coordinations en lien avec l'accueil temps libre ;
- Une EDD n'en avait pas entendu parler ;
- Enfin, quatre d'entre elles annoncent leur affiliation prochaine à la Coordination de leur province.

4.1.1 Nature des contacts entre EDD affiliées et coordinations

Figure 32 - Raisons des contacts avec les Coordinations (%)



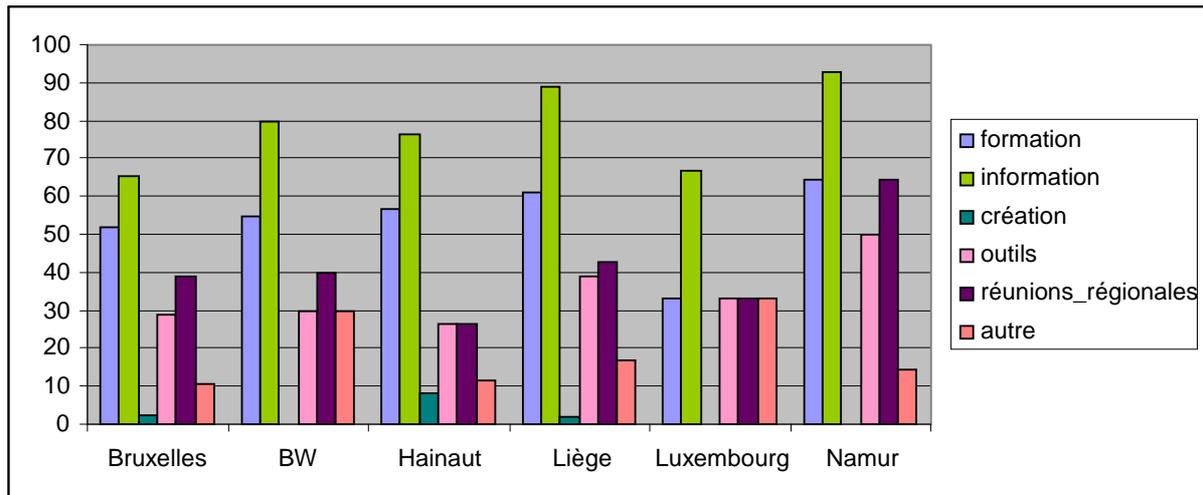
Source 69 - Analyse des rapports d'activité 2010-2011

Les EDD entrent majoritairement en contact avec la Coordination à laquelle elles sont affiliées pour obtenir des informations. Suivent ensuite la formation, les réunions régionales et la demande d'outils. La catégorie « aide à la création » n'est sans doute pas suffisamment représentative du nombre global de tentatives réalisées par les Coordinations étant donné que seules les EDD aujourd'hui subsidiées ont répondu à cette question, les tentatives infructueuses étant donc invisibles.

La catégorie « autre » reprend principalement les aides ponctuelles sur des dossiers administratifs et la participation aux CA et AG des coordinations.

Ces tendances sont similaires en fonction des provinces, comme l'indique la figure ci-après.

Figure 33 - Raisons des contacts avec les coordinations (%)



Source 70 - Analyse des rapports d'activité 2010-2011

4.2. Représentativité des coordinations

Article 9. - Pour obtenir sa reconnaissance par le Gouvernement comme Coordination régionale, l'association : (...)

§ 2. - Répond au minimum aux critères administratifs suivants : (...)

7°) regrouper, sur la base d'une affiliation volontaire (...), au minimum la moitié plus une des écoles de devoirs reconnues sur son ressort territorial (...)

Décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs

Nous avons rassemblé dans ce tableau les éléments relatifs aux affiliations, tels que présentés dans les trois rapports d'activité (2008-2009-2010) de chaque coordination. Nous invitons cependant le lecteur à la prudence vis-à-vis de ces chiffres. En effet, en l'absence de canevas de rapport d'activité, le type de données et leur niveau de détail dépendent fortement d'une Coordination à l'autre et ne permettent pas une comparaison utile.

Tableau 37 - Informations relatives aux affiliations des EDD aux coordinations régionales, en 2008, 2009 et 2010

Province	2008	2009	2010
Brabant wallon	33 EDD	33 EDD	42 EDD
<i>Infos complémentaires</i>	<i>dont 23 reconnues</i>	<i>dont 23 reconnues</i>	<i>dont 31 sites reconnus</i>
Liège	57 EDD	61 EDD affiliées	62 EDD affiliées
<i>Infos complémentaires</i>	<i>95 répertoriées</i>	<i>102 EDD (82 PO) répertoriées</i>	<i>106 EDD répertoriées (86 PO)</i>
Namur/ Luxembourg	29 EDD	29 EDD	32 EDD
<i>Infos complémentaires</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>
Hainaut	37 PO	38 PO	45 membres PO
<i>Infos complémentaires</i>	<i>Plus d'une cinquantaine de sites</i>	<i>une cinquantaine de sites</i>	<i>une cinquantaine de sites</i>
Bruxelles	61 EDD membres	46 EDD membres	55 EDD membres
<i>Infos complémentaires</i>	<i>106 EDD ont participé à une ou plusieurs activités organisées par la coordination.</i>	<i>101 EDD ont participé à une ou plusieurs activités</i>	<i>111 EDD ont participé à une ou plusieurs activités</i>

Source 71 - Analyse des rapports d'activité des coordinations régionales 2008, 2009 et 2010

Pour préciser ces informations, nous avons donc reproduit ci-dessous le tableau réalisé par le Cabinet du Ministre de l'Enfance dans le cadre des travaux du groupe de travail qui s'est penché sur la révision du décret. Ce tableau distingue les affiliés des membres et des non-membres qui participent cependant aux activités.

Les données concernant la coordination de Namur-Luxembourg sont manquantes. A titre d'information, nous avons indiqué les chiffres qui étaient à notre disposition dans le rapport 2010 de la coordination.

Tableau 38 - Informations relatives aux affiliations des EDD aux Coordinations régionales, 2011

EDD		CEDD						
		BW	Bruxelles	Hainaut	Liège	Namur-Lux		
	Reconnues	30	118	96	81	25	13	
Affiliées	Reconnues décret EDD	28	61	77	48			
	non-reconnues	13	10	4	13			
	Total	41	71	81	61	(32)		
Membres avec statut spécifique (adhérent, sympathisant, ...)	Reconnues décret EDD	0	7	s.o	s.o			
	non-reconnues	0	1	s.o	s.o			
	Total	0	8	0	0	0	0	
Non-membres avec lesquels un travail d'accompagnement régulier est réalisé	Reconnues décret EDD	0	21	Pas identifié	6			
	non-reconnues	0	21	0	8			
	Total	0	42	0	14	0	0	

Source 72 - Tableau réalisé par le Cabinet du Ministre de l'Enfance, 29 novembre 2011.

67% des EDD reconnues par l'ONE étaient affiliées à une Coordination.

Les coordinations du Brabant wallon et du Hainaut ne recensent que deux types de membres : les EDD reconnues et les non-reconnues. Pour les coordinations de Bruxelles et de Liège, le travail dépasse ce cadre. Sont ainsi recensées les EDD non affiliées pour lesquelles un travail d'accompagnement est régulièrement réalisé. Notons que ce service « universel » voulu par les Coordinations a son revers : comme l'indique la Coordination bruxelloise dans son rapport d'activité 2009, les « demandes d'adhésion sont rarement suivies d'effets... le choix d'adhérer n'offrant pas de services spécifiquement supplémentaires (...) ».

Enfin, Bruxelles comptabilise également les membres à statut spécifique : « Nous ne pouvons en effet imaginer ne tenir compte que des seules EDD reconnues. Le public ne s'y retrouverait certainement pas. (...) ». Il est vrai qu'à Bruxelles, sur les quelque 196 écoles de devoirs répertoriées dans le fichier de la coordination en 2008, seules 52% d'entre elles étaient reconnues et subsidiées par l'ONE. Le « cas bruxellois » est sans doute un cas un peu à part étant donné la « concurrence » du dispositif de financement lié à la cohésion sociale dont la Coordination bruxelloise est elle-même bénéficiaire.

Ces différentes catégories sont évidemment importantes à prendre en compte aux yeux des Coordinations travaillant avec un nombre élevé d'EDD, réinterrogeant ainsi le principe de la représentativité des coordinations qui conditionne leur subventionnement.

Le nombre d'EDD présentes sur un territoire n'est évidemment pas le seul indicateur à prendre en compte. Le développement du secteur (principalement en zones rurales), l'offre de formation, la définition de l'identité du secteur, ... sont autant d'éléments à prendre en compte dans le travail quotidien des Coordinations.

Cependant, à la lecture de ces chiffres, et sans remettre en question le principe de représentativité des écoles de devoirs reconnues par l'ONE, nous ne pouvons que nous interroger sur le principe d'une subvention forfaitaire unique ne prenant pas en compte le nombre d'EDD reconnues sur le territoire (sous-entendant un volume d'activité plus important en termes de suivi, d'information, de permanence, notamment).

4.3. Evolution des affiliations des écoles de devoirs à la Fédération

Article 11. - Pour obtenir sa reconnaissance par le Gouvernement : (...)

§ 2. - Répond aux critères administratifs suivants : (...)

5°) regrouper sur base volontaire au minimum la moitié plus une des Coordinations régionales reconnues en vertu de l'article 8 et associer dans ses organes de direction (assemblée générale, conseil d'administration, bureau exécutif,...) des représentants de ces Coordinations régionales; (...)

Décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs

Les coordinations régionales sont toutes affiliées à la Fédération communautaire.

La Fédération affine par ailleurs les écoles de devoirs elles-mêmes (196 en 2010).

Tableau 39 - Evolution du nombre d'EDD membres de la Fédération, 2008, 2009 et 2010

2008	196
2009	196
2010	207

Source 73 - Analyse des rapports d'activité de la Fédération des EDD 2008, 2009 et 2010

Si toutes les coordinations sont affiliées à la Fédération, il faut souligner que la reconnaissance comme organisation de jeunesse de la Fédération a limité les possibilités de représentation de la coordination bruxelloise au sein du conseil d'administration. Le décret OJ (secteur jeunesse) implique en effet que $\frac{3}{4}$ des membres du CA soient âgés de moins de 35 ans. Cette obligation n'a pu être remplie par la Coordination bruxelloise.

Dans son rapport d'activité 2010, la Fédération souligne par ailleurs la nécessité de retravailler les liens entre les coordinations et de redéfinir les rôles de chacun.

4.4. Enjeux du secteur au travers des rapports d'activité des Coordinations et de la Fédération

Conformément au prescrit du décret, nous présentons ici une synthèse des enjeux relevés par les Coordinations et la Fédération dans leurs rapports d'activité 2008, 2009 et 2010, illustrés d'extraits des rapports des coordinations.

Nous aborderons ainsi dans cette partie la question du manque de financement public, du développement du secteur, de l'identité du secteur

Précision : En l'absence d'un canevas prédéfini, et comme nous le soulignons déjà supra, il faut noter de grandes différences dans le niveau de détails des rapports d'activité et ce, d'une Coordination à l'autre. Ceci peut expliquer une surreprésentation de certaines provinces par rapport à d'autres.

4.4.1. Manque de financement public

4.4.1.1. Financement des écoles de devoirs

« (...) il est (...) impossible pour une EDD de s'en sortir seule avec une subvention avoisinant les 2.500 euros » (Coordination du Brabant wallon)

Sans réelle surprise, c'est la question du manque de moyens financiers consacrés aux écoles de devoirs pour leur permettre de remplir leurs missions qui ressort clairement et de manière unanime de la lecture des rapports d'activités des Coordinations et de la Fédération.

Si les Coordinations et la Fédération soutiennent fortement la philosophie et les fondements du décret, elles soulignent pour la plupart un effet pervers qui a été de limiter les autres possibilités de financement des écoles de devoirs.

« Depuis la parution du décret, la situation financière des écoles de devoirs s'est détériorée. En effet, si le décret a prévu une subvention pour les EDD, un effet pervers inattendu (du moins dans cette proportion) a été la clôture des autres possibilités de subvention, ces anciens pouvoirs subsidiant renvoyant vers le décret. De fait, vu les faibles subventions prévues dans décret, et vu la fermeture des autres ressources, 7 EDD ont fermé leurs portes en BW. » (Coordination du Brabant wallon, 2010)

« (...) il est de plus en plus difficile pour les EDD de trouver un financement. D'une part, le subside EDD est trop maigre pour faire vivre à lui seul un projet; d'autre part, certains pouvoirs subsidants, sachant qu'il existe une subvention spécifique EDD, sont moins enclins à subventionner les EDD. Pour vivre, les EDD doivent donc multiplier les sources de financement et les projets à court terme, avec le risque de perdre la cohérence de leurs actions et de s'épuiser dans la recherche de financement et la rentrée de dossiers tout azimut. » (Coordination bruxelloise, 2008)

La question de la cohérence de l'action se pose effectivement au vu des objectifs poursuivis par les différents dispositifs de financement. C'est le cas, en Région bruxelloise où la coexistence du dispositif « Cohésion sociale » de la Cocof, dont l'un des trois axes est le soutien scolaire, a de fortes implications sur l'action des écoles de devoirs reconnues par l'ONE et censées remplir l'ensemble des quatre missions du décret (*cf. infra*).

En lien avec ce qui précède, les Coordinations souhaitent sensibiliser les pouvoirs publics aux questions de précarité d'emploi et de manque de moyens de fonctionnement que rencontrent les écoles de devoirs.

« Le secteur des écoles de devoirs occupe un grand nombre d'animateurs dans un contexte sous-statutaire et précaire : APE, ALE, ... sont le cadre légal habituel des professionnels du secteur. A cela s'ajoute la durée du temps de travail qui est régulièrement limitée au mi-temps... dans les meilleurs des cas... Ajoutons également à cela que nous travaillons avec bon nombre de volontaires et de stagiaires. (...) » (Échos d'un déjeuner débat –Coordination liégeoise, 2009)

(...), le faible subventionnement des écoles de devoirs (...) ne permet que difficilement aux écoles de devoirs d'acquérir du matériel élémentaire. Elles doivent dès lors rechercher sans cesse une aide pour leurs loyers et frais de chauffage, sans compter les salaires des travailleurs de ce secteur. En BW, la moitié des travailleurs sont rémunérés, l'autre moitié agit de manière volontaire. Sur la moitié de travailleurs, la plupart sont des contrats dits précaires (APE, ALE, 1/3 temps, 1/2 temps et souvent des CDD). Seules les grosses associations ou les communes peuvent en effet se permettre d'employer du personnel rémunéré à temps plein. » (Coordination du Brabant wallon, 2009)

4.4.2.2. Difficultés en matière de gestion administrative pour les EDD

Les Coordinations et la Fédération pointent aussi les difficultés de gestion que rencontrent les écoles de devoirs pour remplir les obligations administratives parfois ressenties comme lourdes au vu des subsides reçus.

« (...) la Fédération et les Coordinations régionales sont régulièrement interpellées par les responsables des écoles de devoirs qui rencontrent des difficultés par rapport à la gestion plus complexe de leur association tant pour trouver les subsides nécessaires à leur bon fonctionnement que pour être en adéquation avec les exigences du décret. Ceci pose au quotidien de plus en plus de problèmes et engendre la fermeture de nombreuses structures qui ne peuvent plus répondre à toutes les obligations administratives et décrétales sachant que bon nombre d'entre elles fonctionnent uniquement par le soutien de volontaires, le subside ne permettant pas l'engagement de personnel. » (Fédération, 2009).

Signalons que des rencontres ont eu lieu entre la Fédération, les coordinations et l'ONE pour discuter de ces modalités administratives notamment. Des aménagements ont été apportés et des permanences administratives ont été organisées avec certaines Coordinations.

Au-delà de la gestion des subsides, les difficultés recensées portent sur la gestion globale d'une asbl. Certaines Coordinations regrettent l'amateurisme de certains C.A. d'écoles de devoirs et le manque de compétence en matière de gestion du personnel. La coordination du Hainaut fait ainsi part de son malaise quant au positionnement à adopter en la matière.

« Un gros travail d'information et d'apprentissage de la manière de gérer son personnel serait à faire dans nos associations, or nous ne sentons ni mandatés ni compétents pour le faire... » (Coordination du Hainaut, 2010)

4.4.2.3. Les coordinations : besoin de plus de moyens

Tous les rapports d'activité des coordinations font également part des difficultés rencontrées par le personnel des coordinations lui-même. L'indexation de la subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles est déclarée trop faible.

Ainsi, dans le Hainaut (2010) :

« Nous dépendons essentiellement du subside de la Communauté française et de l'APE de la Région wallonne. Nous n'avons pas obtenu de ressources, aides financières d'autres organismes en 2010. Nous allons cependant chercher intensivement d'autres possibilités de subsides et ce parce que les moyens actuels et l'arrivée tardive de ces derniers (au mois de mai) de nous permettent pas de respecter les paiements et autres dépenses auxquels nous sommes soumis. »

La coordination de Liège (2008-2010) va dans le même sens en soulignant :

« la réduction des subventions depuis reconnaissance en 2004. Le Fipi et la Région wallonne (insertion sociale) se retranchant derrière le fait que nous dépendons à présent de la CF. (...) Des conditions de travail qui restent donc difficiles, des bases qui restent fragiles, une instabilité qui ne peut être que préjudiciable et des emplois à la merci de choix et de priorités politiques. Outre l'aspect humain, cette fragilité de notre institution en terme d'emploi pose la question de savoir si nous avons vraiment les moyens de nos objectifs et de missions... »

Même écho du côté de la coordination du Namur/Luxembourg. Les difficultés de financement ont contraint le coordinateur à une diminution de son salaire.

Le manque de moyens pèse aussi sur les conditions matérielles des coordinations (locaux en mauvais état, problèmes de chauffage, de place, ...). A la lecture des rapports d'activité, il nous faut leur reconnaître une belle résistance à des conditions de travail parfois très spartiates.

Pour contrer cet état de fait, la créativité est donc à l'ordre du jour : mise en location ou partage de locaux avec d'autres associations, notamment.

4.4.2.4. Revendications du secteur

Ces difficultés ont notamment été relayées au travers d'un mémorandum diffusé en 2009 par la Fédération. Une des revendications posée sur la table à cette occasion était le financement d'un emploi mi-temps par structure.

Signalons que ce mémorandum s'appuyait sur un état des lieux réalisé par le Centre coordonné de l'enfance, réalisé sur le modèle de l'état des lieux dressé par l'Observatoire en 2002.

4.4.3. Développement du secteur

4.4.3.1 Offre

Le décret semble avoir eu des effets divers sur le développement de l'offre des écoles de devoirs. Comme nous l'indiquions dans la partie « Etat des lieux » de ce rapport, nous manquons de données quant aux EDD entrantes et, surtout, sortantes pour attester des effets directs des grandes étapes de l'organisation du secteur.

Cependant, nous retrouvons des indices dans les rapports d'activité qui nous montrent des effets très dépendants des réalités locales

En Brabant wallon, « *il est intéressant de noter que toutes les EDD de l'est du Brabant wallon ont été créées après la parution du décret* » (Coordination du Brabant wallon, 2009).

Concernant le Luxembourg, la coordination régionale note que « (...) *plusieurs contacts et réunions se sont déroulées dans cette province en vue de dynamiser le secteur des écoles de devoirs. La Coordination a fourni des renseignements et des conseils concernant la création d'école de devoirs (...). Il est important de signaler que par manque de moyens humains et financiers, peu d'écoles de devoirs se créent, et ce malgré la demande croissante.*

La situation est encore plus particulière dans les zones où l'éparpillement géographique des villages rend plus difficile encore les déplacements pour certaines familles.

Concernant l'évolution du secteur, la coordination de Liège note quant à elle, une évolution dans le type de structures porteuses d'un projet d'école de devoirs et de leurs finalités :

« Autrefois, la création d'une nouvelle école de devoirs résultait généralement de la prise de conscience d'un citoyen ou d'un groupe d'habitants d'un même quartier qui avaient en commun cette volonté d'égalité des chances, d'équité pour tous et qui, afin de gommer, même partiellement, certaines inégalités sociales, mettaient en place une structure d'aide scolaire. Ces initiatives visaient essentiellement à offrir aux enfants issus de milieux fragilisés un accompagnement que leurs familles n'étaient pas en mesure de leur offrir. Avec le temps, les promoteurs ont changé. La raréfaction des subsides a fait fuir celles et ceux qui voyaient l'ouverture d'une école de devoirs comme une opportunité pour créer leur propre emploi. (...) il est une tendance qui ne fait que s'accroître ces dernières années : la mise sur pied par une institution, publique ou privée, d'une école de devoirs. Ces institutions publiques (CPAS, Commune, Centre de guidance, etc.) en offrant ce nouveau service, visent d'une part à répondre à une demande, mais aussi, et c'est encore plus important, à entrer en contact avec les familles par ce biais : l'EDD n'est plus une fin en soi, elle devient un outil de rencontre avec la population locale. » (Coordination liégeoise, 2009-2010)

Les missions dévolues aux Coordinations en matière d'aide à la création des écoles de devoirs sont aussi questionnées en regard des moyens disponibles:

« Le décret (...) précise qu'il est demandé aux coordinations régionales de développer sous différentes formes une action de soutien aux écoles de devoirs dans son ressort territorial et notamment de fournir une aide la création de nouvelles écoles de devoirs dans son ressort territorial. Cette demande ne peut que nous poser des questions ! La Communauté française est-elle prête à voir le nombre d'écoles de devoirs augmenter exponentiellement au côté de

l'école et à les soutenir ? Quel soutien pouvons-nous en effet réellement apporter en termes de financement des infrastructures et des équipes ? (Coordination bruxelloise, 2009)

Voilà la question posée !

4.4.3.2. Demande

« (...) si ces EDD font un travail très professionnel et apportent un soutien essentiel aux enfants, il en manque cruellement. Sur le BW, 41 EDD sont recensées, et les listes d'attente sont déjà remplies partout dès la première semaine de septembre. » (Coordination du Brabant wallon, 2009)

Comme la coordination du Brabant wallon, les autres coordinations soulignent le manque de places disponibles dans les écoles de devoirs. Cette situation pouvant, dans le cas de Bruxelles, se traduire par la quasi saturation des écoles de devoirs et ce, dès la rentrée de septembre.

« (...) le travail (de permanence est) rendu parfois difficile par l'inadéquation de l'offre et de la demande. En effet, la plupart des écoles de devoirs sont complètes et inscrivent les enfants et les jeunes en listes d'attente, situation difficile à entendre pour les parents ou les jeunes en difficulté. Une question qui ne peut que nous interpeller sur le mécanisme d'externalisation par l'école de toutes les questions de soutien et de remédiation » (Coordination bruxelloise, 2010).

Nous l'avons développé dans la partie « état des lieux de ce rapports », les listes d'attente concernent 62,8% des EDD en 2011 et les priorisation dépendent d'une école de devoirs à l'autre. Et le phénomène n'est évidemment pas uniquement bruxellois (voir les chiffres de l'état des lieux).

Nature des demandes

L'ensemble des coordinations semble s'entendre sur le fait que la plupart du temps, l'entrée dans l'école de devoirs se fait par le biais d'un besoin de remédiation scolaire ou de soutien aux devoirs.

Ainsi la coordination de Namur-Luxembourg note :

« Une forte hausse des demandes d'informations et d'inscriptions d'enfants en EDD se fait ressentir à l'approche des examens scolaires. Force est de constater que ces parents ne connaissent pas le mouvement des EDD et ne le considèrent que comme un outil de remédiation. »

La question de l'accessibilité des écoles de devoirs se pose avec d'autant plus d'acuité que le public majoritairement accueilli est un public socio-économiquement défavorisé.

« Très nombreuses sont les demandes relatives à des cours particuliers – en ce compris à domicile. Idéalement les parents souhaiteraient inscrire leur enfants dans le cadre des initiatives privées et payantes mais n'en ont pas les moyens. Dans ces cas, la réponse apportée par les EDD ne correspond donc pas à l'attente première des parents. Cette année nous avons aussi constaté l'augmentation des demandes de remédiation et de remise à

niveau durant les congés scolaires autres que ceux d'été (...) Le plus souvent, les congés font suite à la remise des bulletins ce qui ravive l'angoisse de l'échec de fin d'année. A signaler également, même si elles sont – et heureusement ! – encore rares les demandes d'accompagnement pour les enfants du début du primaire n'ayant pas encore trouvé d'école dans le quartier proche de leur résidence par manque de places. » (Coordination du Brabant wallon, 2010)

On le verra plus loin, les coordinations entendent jouer également un rôle plus politique en réinterrogeant la question des collaborations avec l'école et de l'externalisation du soutien scolaire. Ce questionnement est également à mettre en lien avec les quatre missions à remplir par les écoles de devoirs et le fondement-même de son action portée vers le collectif et non l'individuel.

C'est l'identité-même des écoles de devoirs qui est questionnée par ce biais. Le mode de fonctionnement des écoles de devoirs ainsi que les missions qui sont assignées par le décret semblent encore trop souvent mal connus du grand public.

« Nous sommes de plus en plus mal à l'aide devant une demande qui restera le plus souvent insatisfaite d'une part parce que les écoles de devoirs sont souvent complètes et d'autre part parce que la réponse collective apportée par les projets d'écoles de devoirs ne peut répondre à l'attente d'un soutien individualisé demandé par les parents. Parents qui si ils en avaient les moyens inscriraient leur enfant dans les nouveaux dispositifs de soutien et de remédiation privés et payants. » (Coordination bruxelloise)

La provenance de la demande peut parfois aussi être questionnante, comme l'indique encore la coordination bruxelloise :

« Certaines demandes continuent de nous interpeller telles celles formulées par les écoles (...) ou par les services d'aide à la jeunesse et les services de protection judiciaire (nous nous étonnons de voir l'inscription dans une école de devoirs apparaître comme une condition de certains contrats passés avec les jeunes et les familles alors que nous fonctionnons évidemment sans mandat et que très souvent l'inscription est impossible parce que l'EDD est complète....)

Public

Le public décrit par les coordinations est majoritairement défini comme socio-économiquement défavorisé. L'importance des primo-arrivants se fait également ressentir avec les difficultés d'encadrement que cela suppose, notamment en matière d'apprentissage du français.

La plupart des coordinations soulignent également l'augmentation de la demande en ce qui concerne les élèves de l'enseignement secondaire.

« L'importance de la demande concernant les jeunes de l'enseignement secondaire continue de s'imposer (58,4 % si on ajoute les jeunes de la classe passerelle), (...) A remarquer une augmentation du nombre de jeunes déscolarisés (3,5%). La question des primo-arrivants reste importante avec notamment la question de la non-inscription dans les classes passerelles des jeunes arrivés récemment du Sud de l'Italie ou du Portugal par exemple et n'y ayant pas accès. » (Coordination bruxelloise 2009)

C'est une évidence : l'accueil et l'accompagnement des enfants ainsi accueillis en écoles de devoirs requièrent une attention toute particulière et des compétences très diverses. Les formations mises en place par les coordinations tentent de répondre aux besoins des coordinateurs et animateurs en la matière (cf. *infra*).

4.4.4. Identité et visibilité du secteur

La question de l'identité du secteur traverse l'ensemble des rapports d'activité. L'appellation d'« école de devoirs » peut en soi apporter une certaine confusion aux yeux du public en regard des quatre missions sur lesquelles s'ancre le décret. Certains soulignent le caractère réducteur de l'appellation. D'autres souhaitent une protection de l'appellation (comme c'est le cas de la Coordination du Brabant wallon).

La Fédération souligne dans ses rapports d'activité la volonté d'un ancrage du secteur dans une approche de type éducation permanente et non scolaire.

La lecture des rapports d'activité confirme que l'équilibre du décret qui repose sur quatre missions est traversé par une perpétuelle tension. Pour beaucoup d'écoles de devoirs se pose la question de la place des trois autres missions face au soutien aux apprentissages et qui, nous l'avons vu et nous le verrons encore, est l'objet de beaucoup de pression.

La coordination du Brabant wallon souligne, en 2009 :

« (...) il est surprenant de constater que bien souvent les animateurs ancrés dans les pratiques plus scolaires perçoivent les dimensions culturelle et ludique, non-scolaire, prévue dans le décret comme une obligation dénuée de sens, oubliant de ce fait tout l'apport bénéfique, tant pour l'épanouissement, l'autonomisation et le bien-être de l'enfant. C'est pourquoi il est primordial de travailler directement avec les équipes, et pas uniquement avec les responsables. Par ailleurs, ces animateurs sont souvent « victimes » de remontrances de la part des parents qui ne recherchent que la dimension scolaire en EDD. Les stéréotypes ont la vie dure, et c'est un travail de longue haleine. »

Pourtant, au niveau des coordinations, personne ne remet en cause l'équilibre à trouver entre les quatre missions du décret. Au travers des formations et des contacts avec les écoles de devoirs, toutes les coordinations font un travail de sensibilisation et de clarification avec les écoles de devoirs de leur ressort.

Exemple avec la coordination du Hainaut qui explique s'être rendu compte que

« (...) il était parfois difficile de mettre en œuvre des activités favorisant les aspects créatifs et culturels et ce par manque de temps, d'outils, de moyens financiers et humains mais aussi par manque d'expérience. Nous avons souhaité lever un maximum de barrières pour permettre aux enfants de participer à des activités qu'ils n'ont, pour beaucoup, pas l'habitude de pratiquer. Il est plus qu'indispensable que chacun comprenne que tant la créativité, l'éveil de l'imaginaire que l'initiation aux cultures quelles qu'elles soient constituent un enrichissement pour l'enfant qui peut par ce biais s'exprimer, s'extérioriser, oser ou tout simplement se détendre. »

Un autre questionnement qui apparaît également au travers des tables-rondes et accompagnement des équipes est celui des spécificités du secteur des écoles de devoirs par

rapport au secteur de l'extrascolaire. Ces deux secteurs partagent en tous cas des questionnements en lien avec les rythmes de l'enfant et le passage d'un temps scolaire à un autre temps. La Coordination bruxelloise explique avoir travaillé la question en collaboration avec les coordinateurs (-trices) de l'accueil temps libre communal. Notons que la présence des Coordinations dans certaines Commissions communales de l'Accueil (CCA) semble être intéressante à cet égard notamment.

Enfin, certaines coordinations soulignent la grande diversité de profil des écoles de devoirs qui sont organisées par des structures parfois très différentes, nous l'avons vu, et poursuivant des objectifs premiers différents et relevant de secteurs différents (CPAS, AMO, MJ, association relevant de la cohésion sociale,...). Un caractère transversal ou intersectoriel vécu à la fois comme une richesse mais aussi comme un défi.

Notons que ces questions en lien avec l'identité du secteur semblent avoir encore été renforcées suite à l'étude réalisée par le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté qui, dans ses conclusions, appelait les écoles de devoirs à se recentrer sur leurs missions de soutien scolaire à destination des enfants issus de familles vivant dans la pauvreté ou précarisées. La Coordination bruxelloise et la Fédération ont d'ailleurs lancé chacune en 2011 un travail de réflexion sur l'identité du secteur.

La Fédération et les Coordinations consacrent une part importante de leur travail à une meilleure visibilité du secteur. L'organisation du Printemps des écoles de devoirs en est un exemple. Les publications comme « la Filoche » ou le « A Feuille T », la réalisation de support de promotion ou d'information (dépliant, film sur dvd, site internet) contribuent également à la meilleure compréhension des fondements sur lesquels s'appuient les écoles de devoirs reconnues dans le cadre du décret.

4.4.5. Réseaux et partenariats

Les rapports d'activité des Coordinations et de la Fédération ont aussi pour point commun de révéler un travail important d'inscription dans divers réseaux, permettant là aussi de travailler à la lisibilité des spécificités du secteur et d'inscrire le secteur dans un positionnement plus politique dans une série de débats en lien avec la précarité, les devoirs, le soutien scolaire, ...

Concernant l'un des ses partenaires incontournable, l'école, les coordinations marquent clairement leur souhait d'une meilleure communication et de réels partenariats.

Concernant les liens avec les parents et les familles, comme le souligne la coordination des provinces de Namur et Luxembourg, les difficultés résident dans le fait de conjuguer le court et le long terme :

« L'objectif des parents est d'obtenir des résultats rapidement mais sans toujours s'investir eux-mêmes. »

La coordination du Hainaut souhaite travailler cette dimension de soutien à la parentalité :

« (...) nous voulions également, en 2005, soutenir les EDD dans leur travail avec les parents et créer une charte des EDD du Hainaut. Deux projets qui n'ont pas abouti actuellement et qui sont pourtant toujours d'actualité. Le soutien à la parentalité est en effet avancé par bon nombre d'animateurs en EDD, il a été abordé dans certaines formations mais il n'a pas été



travaillé en tant que tel. Or là aussi il existe une spécificité EDD qu'il nous appartient de mettre en valeur et de promouvoir. »

4.4.6. Qualité de l'accueil : formation et professionnalisation

« ... nous savons les besoins, en termes de formations, énormes pour les travailleurs d'un secteur dans lequel la polyvalence n'est pas un vain mot. » (Coordination de Liège)

La Fédération et les Coordinations proposent des formations continuées et mettent sur pied des outils pédagogiques. Les formations visent à la fois les contenus et les valeurs d'éducation permanente véhiculées par le secteur et le décret. Elles poursuivent un objectif clair de professionnalisation des salariés mais aussi des volontaires en EDD.

Les thématiques portent à la fois sur le « apprendre à apprendre » (notamment via la gestion mentale), sur la gestion de groupes, sur la mise en projet, sur des matières en particulier (français, mathématiques, ...) mais ce, dans une vision qui ne se veut pas scolaire. Le jeu semble avoir une grande place également en formation.

Au niveau des problèmes les plus souvent rencontrés, tant les Coordinations que la Fédération soulignent la difficulté de toucher toutes les EDD. Ce sont en effet souvent les mêmes qui viennent en formation. A cela s'ajoute trop souvent un taux d'absentéisme important. Le turn-over des équipes est également problématique. Certaines Coordinations soulignent aussi la difficulté d'ancrer les nouveaux apprentissages dans les pratiques de terrain. Une Coordination explique également que le public des encadrants en école de devoirs découvre parfois aussi lui-même un rapport à la formation différent du monde scolaire.

La coordination des provinces de Namur et Luxembourg souligne quant à elle une forte demande de formation sur le site de l'EDD : *« car les bénévoles, qui font partie intégrante de l'équipe d'animation ne se déplace pas à l'extérieur ».*

Notons que la Fédération et la Coordination bruxelloise ont, à titre pilote, proposé des formations en vue de l'obtention du brevet (coordinateurs et animateurs pour la Fédération et animateurs pour la Coordination bruxelloise uniquement)

Le passage du brevet s'inscrit dans une démarche à long terme. Des éléments glanés dans les rapports d'activité font échos d'une lourdeur certaine en ce qui concerne le suivi des personnes ayant décidé d'entrer dans ce projet de professionnalisation. Nombreux ont été les abandons en cours. L'on regrettait également la quasi absence de dynamique interne au groupe de participants.

4.4.7. Les missions : la pression scolaire

« Il est important que le problème de l'échec scolaire soit avant tout traité à l'école, avec des moyens suffisants. Il est important de recadrer le travail et les missions des écoles de devoirs (...) » (Coordination bruxelloise, 2010)

Quand il s'agit d'aborder les missions, c'est, comme nous l'avons déjà souligné à plusieurs reprises, la tension autour de la question de la remédiation scolaire qui est la plus prégnante.

Cette pression sur les écoles de devoirs, explique une Coordination, est exercée par les parents mais parfois aussi par les conseils d'administration des structures eux-mêmes.

Mais les Coordinations et la Fédération, au travers de leurs formations notamment, tentent ou ont pour objectif de sensibiliser également les animateurs à des dimensions plus sociétales en lien avec la question de l'échec.

Un travail de réflexion est également mené vis-à-vis de la question des devoirs à domicile⁵⁹.

Lors de nos rencontres avec les EDD, la question de la pression scolaire, et plus largement des devoirs à domicile, a été débattue. L'enfant doit-il à tous prix finir ses devoirs ? Ses difficultés sociales et scolaires sont souvent multiples et pour réaliser son devoir, l'enfant a souvent un besoin plus large de remédiation qui n'est pas organisée par l'école et donc reléguée à l'EDD. Les devoirs nécessitent donc souvent beaucoup de temps et de concentration pour l'enfant et peuvent être anxiogènes.

Toutes les EDD soulignent l'importante charge que constituent les devoirs en termes de temps, bien au-delà des limites décrétales existant en la matière⁶⁰. Au vu des difficultés des enfants, certains animateurs choisissent parfois délibérément de permettre à l'enfant de ne pas terminer son devoir car ils estiment que celui-ci a besoin de se détendre, de jouer, de se défouler. Par exemple, certaines EDD limitent le temps consacré aux devoirs et permettent à l'enfant de ne pas terminer ses devoirs si le travail dépasse cette durée maximale. D'autres écoles de devoirs nous ont confié donner la priorité à un devoir compris plutôt qu'à un devoir fini. D'autres encore préfèrent travailler à l'autonomisation de l'enfant et à la responsabilisation des parents plutôt que de se limiter aux devoirs en tant que tels.

Mais ne pas se plier aux contraintes scolaires semble difficile à faire accepter aux parents et aux enseignants, ceux-ci pouvant sanctionner un devoir non fini. La question des devoirs constitue assurément un enjeu essentiel pour les EDD, en lien direct avec leur identité.

⁵⁹ A l'impulsion de la Commission d'avis des EDD, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse a réalisé en 2012 une recherche-synthèse sur la question des devoirs à domicile, en lien avec le respect des droits de l'enfant. Celle-ci sera disponible dès septembre 2012 sur le site web de l'OEJAJ (www.oejaj.cfwb.be).

⁶⁰ Décret de la Communauté française du 29 mars 2001 visant à réguler les travaux à domicile dans l'enseignement fondamental, publié au Moniteur belge le 15 mai 2001.

5. Retour sur trois années de Commission d'avis

Article 27. - Il est créé, (...), une commission d'avis sur les écoles de devoirs. La Commission a pour mission générale de conseiller le Gouvernement et l'O.N.E. sur la politique de soutien aux écoles de devoirs et de veiller à l'articulation et à la concertation entre les différents partenaires chargés de l'application et de l'accompagnement prévu dans le décret.

La Commission peut être saisie, par le ministre de l'Enfance, par le ministre de Jeunesse ou par l'O.N.E., de toute question relative aux écoles de devoirs. La Commission peut également se saisir d'initiative de toute question relative aux écoles de devoirs et donner son avis sur celle-ci.

La Commission est notamment appelée à formuler, à l'intention du ministre de l'Enfance, du ministre de la Jeunesse et de l'O.N.E., (...), tout avis dans le cas des recours (...) mais également sur tout projet de modification du présent décret ou de ses arrêtés, à l'exception de celui nécessaire à l'exécution de l'article 28.

Décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs

Voici un aperçu des thématiques abordées en Commission d'avis de 2008 à 2010.

Commission d'avis 2008

- Réflexion autour de la maîtrise suffisante de la langue française
- Réflexion sur la brochure d'accompagnement
- Présentation du triptyque EDD réalisé par la FFEDD
- Diffusion du référentiel ONE auprès des EDD
- Présentation du site parentalité.be par l'OEJAJ
- Avis de la Commission sur la charte associative

Commission d'avis 2009

- Groupe de travail autour de la création d'une boîte à outils à destination des PO pour la « Maîtrise suffisante de la langue française »
- Réflexion sur la protection du nom « Ecole de devoirs »
- Réflexion sur la visibilité du secteur
- Bilan des dossiers de demandes de subventions et de reconnaissance
- Réflexion autour des sanctions à prendre en cas de retard dans la rentrée des subsides
- Bilan du printemps des EDD
- Mémoire de la Commission concernant le secteur
- Brochure de formation ONE pour les 3-12 ans et place laissée aux EDD

Commission d'avis 2010

- Etat d'avancement de la boîte à outils à destination des PO sur la maîtrise suffisante de la langue française
- Bilan des dossiers de demande de subvention et de reconnaissance en 2010
- L'arrêté relatif à la formation de base d'animateur et coordinateur en EDD
- Réflexion autour du logo EDD
- Mise en place d'un groupe de travail chargé de la réalisation d'un guide du volontariat



- Collaborations avec l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse
- Mise en place de la nouvelle commission d'avis (2010)

A la lecture des PV des réunions des Commission d'avis se dégagent des thématiques qui sont globalement à l'image des enjeux relevés par la Fédération et les Coordinations dans leurs rapports d'activité : citons notamment les questions de la visibilité du secteur, de son identité, les questions en liens avec la formation (suivi de l'élaboration de l'arrêté sur la formation de base des animateurs et coordinateurs) et l'apprentissage du français.

Les débats y semblent constructifs et la culture de l'auto-évaluation présente dans ce secteur qui apparaît comme réflexif et ouvert aux collaborations avec d'autres secteurs.

Cependant, nous remarquons que contrairement à d'autres instances d'avis existantes, la Commission d'Avis des écoles de devoirs a peu usé de sa capacité d'interpellation d'initiative du Gouvernement et de l'ONE. Or certains débats s'y seraient prêtés.

6. Conclusion et recommandations

6.1. Conclusion générale

Le présent rapport avait pour ambition de réaliser un état des lieux des réalisations, des enjeux et des besoins des écoles de devoirs, pour la période triennale 2008-2011. En nous appuyant sur les rapports d'activité rédigés par les Coordinations et par les EDD dans une perspective d'auto-évaluation, nous avons réalisé une évaluation participative approfondie, incluant également un retour vers le terrain avant la finalisation du rapport.

Ce travail de longue haleine constitue une analyse minutieuse du secteur, quelques années après la mise en œuvre du décret qui l'organise. Nous souhaitons que ce rapport puisse faire autorité et constituer un document de référence pour l'appréhension du secteur des EDD depuis son institutionnalisation.

De notre analyse émergent des lignes de force, des lignes de tensions et des marges de progression.

Des lignes de force

Historiquement, le décret a vu le jour en 2004 pour soutenir financièrement les écoles de devoirs qui ne bénéficiaient, alors, d'aucune forme de reconnaissance ou de subsides communautaires structurels. Tout en veillant au développement de la qualité de l'accueil en EDD, le texte s'est inspiré des pratiques et des missions qui étaient rencontrées par les écoles de devoirs, notamment au travers de l'état des lieux réalisé en 2002 par l'Observatoire.

Près de dix ans plus tard, le texte semble toujours bien adapté au secteur. Les acteurs en sont globalement satisfaits et il correspond bien à l'image générale du secteur qui émerge de notre évaluation : les écoles de devoirs subsidiées par l'ONE ne sont pas des structures exclusivement limitées à l'accompagnement scolaire au sens strict, elles investissent l'ensemble des quatre missions prévues par le décret : développement intellectuel de l'enfant ; développement et émancipation sociale de l'enfant ; soutien à la créativité de l'enfant, accès et initiation aux cultures ; apprentissage de la citoyenneté et participation.

Deuxième ligne de force : le dynamisme du secteur des écoles de devoirs, l'originalité et la créativité dont elles font preuve dans leurs activités, l'importance du jeu, l'innovation sont autant d'éléments constitutifs de l'identité du secteur. Le soutien à la scolarité reste par ailleurs largement investi par les écoles de devoirs, qui en font leur priorité au sein de leurs plans d'action et au regard du temps qui y est consacré.

Troisième ligne de force, le code de qualité de l'accueil a fait l'objet d'une évaluation très satisfaisante par l'ensemble des EDD. Ce résultat souligne l'importance accordée à la qualité des relations interpersonnelles et le souci du bien-être de l'enfant au sein des EDD.

Des lignes de tension

Plusieurs éléments compliquent le travail des écoles de devoirs. Le plus évident et le plus décrié est assurément le manque de moyens financiers. Le subside annuel médian pour une EDD est de 3.974 euros en 2010-2011. En palliatif, les EDD multiplient les sources de financement, en s'inscrivant dans divers dispositifs et en répondant à des appels à projets.



Mais cette situation est éreintante en contraintes administratives et force les EDD à évoluer dans une incertitude quasi-permanente quant à leur budget. Par ailleurs, les autres dispositifs subsidiaires ont des objectifs qui peuvent entrer en tensions avec les missions du décret de 2004, notamment sur la question de la primauté du soutien scolaire.

Ce n'est pas la seule ligne de tensions. Les écoles de devoirs expriment également un sentiment de mécompréhension de leurs missions de la part de leurs différents partenaires : parents, écoles, autres secteurs, pouvoirs subsidiaires, etc. Leur appellation est trompeuse et les oblige à un constant travail d'information et de promotion de leur approche auprès des acteurs extérieurs. La pression scolaire et l'importante charge que constituent les devoirs accentuent cette tension quant aux rôles des EDD.

L'importante demande à l'égard des écoles de devoirs et l'actuelle saturation de l'offre constitue une troisième ligne de tension importante en termes d'accessibilité. De plus en plus d'EDD, dans l'ensemble des provinces, doivent établir des listes d'attente de plus en plus longues.

Des marges de progression

Le fonctionnement des écoles de devoirs pourrait être amélioré en ce qui concerne la formation continue des équipes. 20% des EDD subsidiées par l'ONE ne répertoriaient aucune formation suivie en 2010-2011. Les volontaires sont particulièrement éloignés de la formation continue. Plus largement, la place de ces volontaires dans les équipes pédagogiques nous apparaît problématique. Les animateurs volontaires participent d'ailleurs rarement aux réunions d'équipe. Or, ils constituent un pilier essentiel du travail en EDD.

Des marges de progression existent également sur différentes thématiques, investies de manière fort différente par les EDD : la participation des enfants reste mal comprise par une partie des écoles de devoirs. Les questions du temps libre, de l'égalité des genres et des modes de sanction pourraient être davantage réfléchies en écoles de devoirs. De même, il serait important d'initier une réflexion avec les EDD autour de la notion d'accessibilité à tous (et surtout à ceux qui en ont le plus besoin).

6.2. Recommandations issues de l'évaluation

Dans une perspective d'évaluation des politiques publiques, nous souhaitons conclure ce rapport par la formulation de recommandations aux décideurs politiques et aux acteurs du secteur, qui permettraient de faciliter le travail en écoles de devoirs et d'en améliorer encore la qualité.

Recommandations liées au financement des écoles de devoirs

Les difficultés financières rencontrées par le secteur des écoles de devoirs constituent le plus grand frein à leur fonctionnement optimal. Nous plaidons activement pour un soutien financier plus important de ce secteur, au vu de l'importance des missions qu'il remplit auprès de plus de 16 000 enfants, pour la plupart en grandes difficultés scolaires et/ou sociales. Dans ce sens, nous recommandons :

- De prendre en considération les besoins financiers des EDD dans le nouveau contrat de gestion (2013-2017) de l'ONE, c'est-à-dire **a minima** de maintenir le même engagement financier que le contrat de gestion précédent (2008-2012) qui prévoyait une augmentation de 22% du budget⁶¹ ;
- D'inciter la Région wallonne à soutenir les EDD, soit au travers des Plans de cohésion sociale comme c'est le cas à Bruxelles, soit par un accord de co-financement comme l'envisageait le contrat de gestion 2008-2012 de l'ONE ;
- De sensibiliser la Région bruxelloise et les autorités en charge des Plans de cohésion sociale au décret de 2004 relatif aux écoles de devoirs, afin d'éviter les tensions entre le soutien scolaire et les autres missions des EDD ;
- D'augmenter le budget des coordinations régionales qui réunissent un grand nombre de membres, en proportion.

Recommandations liées à l'accessibilité des EDD

Deux écoles de devoirs sur trois ne peuvent actuellement plus répondre à la forte demande à laquelle elles sont confrontées. Plus de 2 000 enfants se trouveraient actuellement en attente d'une place en EDD. Cette saturation du secteur laisse un grand nombre de familles dépourvues. Elle impacte également le travail des écoles de devoirs qui sont soumises à de fortes pressions des parents. Elles ne peuvent plus accueillir de nouveaux enfants sans réguler davantage les présences.

Nous recommandons à cet égard :

- Conscientiser les écoles de devoirs à la question de l'accessibilité à tous de leur association et notamment à l'importance de l'intégration de nouveaux enfants ;
- Susciter un travail de réflexion avec le secteur de l'enseignement quant aux devoirs scolaires⁶² et à l'externalisation de la remédiation ;

⁶¹ Selon la dernière version du projet de contrat de gestion 2013-2017, seule une augmentation linéaire de 3% par an est actuellement prévue, soit une augmentation de 15% sur 5 ans.

⁶² A l'impulsion de la Commission d'avis des EDD, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse a réalisé en 2012 une recherche-synthèse sur la question des devoirs à domicile, en lien avec le

- Soutenir le service EDD de l'ONE et les coordinations régionales dans leurs missions d'accompagnement à la création d'EDD, pour favoriser la création de structures de qualité s'inscrivant dans l'esprit du décret ;
- Promouvoir et faire mieux connaître le secteur des écoles de devoirs aux pouvoirs communaux, notamment via les coordinateurs de l'Accueil Temps Libre (ATL), dans une optique de soutien à la création d'EDD.

Recommandations liées à la formation continue des équipes pédagogiques

La formation continue est un des points noirs de notre évaluation. On observe par ailleurs des variations très importantes du rapport à la formation entre les EDD et, au sein des équipes, entre les salariés et les volontaires.

Au-delà de cette observation générale, l'analyse approfondie des rapports d'activité a également mis en évidence des thématiques sur lesquelles les écoles de devoirs devraient davantage réfléchir : la participation des enfants, le temps libre, l'égalité de genre, les modes de sanction, l'accessibilité à tous, ... Sur ces aspects aussi, les EDD se situent dans des positions fort différentes en termes de conscientisation.

Concernant la formation des équipes, nous recommandons :

- D'encourager l'échange de bonnes pratiques entre écoles de devoirs, au travers des coordinations régionales et de la Fédération, sur la participation des enfants et sur les modes de sanction, thématiques par rapport auxquelles les EDD se situent à des niveaux d'appréhension très différents ;
- Organiser des formations spécifiques sur la participation des enfants et sur l'égalité de genre qui permettent de faire comprendre le concept et de l'appliquer concrètement dans le travail de terrain ;
- D'inciter à la formation des volontaires en écoles de devoirs, par exemple par une sensibilisation des coordinateurs des EDD ;
- De conscientiser, de débattre et d'interpeller les écoles de devoirs sur l'importance du temps libre, sur l'attention à porter à l'égalité de genre, sur la place des volontaires dans leur équipe et sur les modes de sanction à établir dans l'EDD. La promotion du rapport d'activité comme véritable outil d'autoévaluation (et non de contrôle) pourrait participer à cette conscientisation. La création d'outils et la mise à disposition d'outils existant relatifs à ces sujets doivent également être encouragées.

Recommandations liées aux partenariats

Le secteur des écoles de devoirs souffre d'une méconnaissance de la part de leurs partenaires potentiels. Pour être aidées et soutenues, les écoles de devoirs ont tout intérêt à être mieux connues et à informer le grand public de leur approche. Nous recommandons pour cela :

- Poursuivre le travail de visibilité du secteur mené par l'ONE, les coordinations et la Fédération, ainsi que la diffusion des principes du décret, auprès du grand public mais aussi auprès de l'ensemble du secteur de l'ATL ;

- De favoriser les relations entre les EDD et les écoles par le biais de tiers facilitateurs, par exemple l'échevinat de la jeunesse, la coordination ATL, les coordinations régionales d'EDD, ... L'intégration des EDD dans les conseils de participation des écoles est dans ce sens une mesure à promouvoir activement ;
- D'encourager les EDD à informer autant que possible leurs interlocuteurs (parents, enseignants, directions, partenaires divers) avec lesquels ils sont en contact direct sur leurs missions et leurs modes de travail.

Recommandations liées au monitoring du secteur

La réalisation de l'état des lieux triennal repose, comme l'indique le décret, sur l'analyse des rapports d'activité des EDD (établis sur la base d'un canevas) et des rapports d'activité des Coordinations et de la Fédération francophone des EDD (établis sans canevas). Afin de préparer au mieux le prochain état des lieux, il nous semblerait intéressant, dans une visée de bon pilotage du secteur :

- De prévoir un canevas minimal pour les rapports d'activité des Coordinations et de la Fédération, en collaboration avec la Commission d'avis, afin de s'assurer du même niveau de détail pour chaque acteur.

Par ailleurs, et comme nous l'avons fait pour cet exercice, il nous semble important de dépasser le cadre des informations (de type plutôt qualitatives) contenues dans les rapports d'activité pour établir un état des lieux qui comprennent également un pan quantitatif et plus factuel. Au-delà des informations que nous avons pu recueillir et traiter, un certain nombre de données supplémentaires seraient nécessaires à l'évaluation du décret si on souhaite atteindre le niveau de détails de l'état des lieux réalisé en 2002. Aussi, nous recommandons :

- D'établir une liste des données manquantes, mais nécessaires au prochain exercice d'état des lieux, et de les mettre en lien leurs sources actuelles et potentielles. Cet exercice devra se faire dans une visée de simplification administrative selon le principe d'une demande d'information unique. L'Observatoire se livrera à cet exercice dans la foulée immédiate de la publication de ce rapport et transmettra cette liste à la Commission d'avis des écoles de devoirs pour poursuivre le débat en collaboration avec ses membres ;
- Concernant les données incontournables qui ne seraient pas disponibles par voie administratives, nous proposons une collecte spécifique soit au travers de la réalisation d'une enquête tous les trois ans qui s'ajouterait au rapport d'activité, soit au travers d'un réaménagement des données à rentrer à l'ONE dans le cadre de la demande de renouvellement de la reconnaissance, tous les 5 ans ;
- Et, pour finir, de d'ores et déjà travailler à la mutualisation des informations concernant les subventions octroyées ou administrées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (éducation permanente, FIPI, FESC, centres culturels, OJ, CJ, AMO...), de manière à décroiser les subventions et à fournir un cadastre du subventionnement des différentes associations.